

LES EAUX ET LES JEUX DE SAXON

I

Notes historiques

Les anciens prétendaient que la source iodobromurée de Saxon¹ n'est autre que celle déjà connue des Romains et qui aurait donné le nom à la charmante région de Bagnes. L'histoire relève, en effet, que les bains de Bagnes ont joui d'une grande renommée. Or, dit-on, à la suite d'un éboulement, la source de

¹ L'élaboration de cette étude m'a été grandement facilitée par M. Léon Imhoff, libraire à Sion, qui voulut bien mettre à ma disposition son fichier très complet et qui me communiqua en outre de nombreux renseignements. Qu'il en soit sincèrement remercié. Mes remerciements vont également à M. le chanoine Dupont Lachenal pour ses précieux conseils, renseignements et notes, ainsi qu'à M. André Donnet, directeur de la Bibliothèque et des Archives cantonales, et à M. Paul-E. Schazmann, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale à Berne, qui ont mis gracieusement à ma disposition leurs riches dépôts. Je tiens à remercier aussi très particulièrement M. Albert de Wolff, conservateur des Musées cantonaux, M. Norbert Roten, chancelier d'Etat et président de la Délégation valaisanne à la Loterie Romande, M. Joseph Fellay, président de la Commune de Saxon, et son Conseil, dont la compréhension et l'appui ont rendu possible la publication de cette étude.

Bagnes s'est tarie. On l'a crue perdue alors qu'elle n'était que détournée pour jaillir à Saxon².

M. Pyrame-Louis Morin, qui fit le premier une analyse de l'eau de Saxon, écrivait en 1844 « qu'il existait à Bagnes des traces de bains très anciens auprès d'une source dont l'eau offre les mêmes caractères extérieurs que celle de Saxon³ ». Et M. Ricardi confirmait « que l'on peut bien admettre le détournement de la source de Bagnes et qu'après plusieurs siècles on aurait fini par la retrouver à Saxon⁴ ».

La source de Saxon fut longtemps ignorée, sauf des habitants de la région. Il est en conséquence difficile de préciser si elle doit bien son origine au détournement de celle de Bagnes, mais une présomption subsiste : légende ou réalité, accordons-lui quelque crédit.

S'il a été impossible de retrouver exactement à quelle époque la source de Saxon fut découverte, on sait par contre qu'on recommandait de père en fils la *Fontaine chaude* pour la guérison de plusieurs maladies.

Ricardi note dans son ouvrage :

La superstition entrant toujours pour quelque chose dans les idées de cet enfant à la robuste imagination qu'on appelle le peuple, on était arrivé à attribuer à cette eau des vertus surnaturelles et après chaque guérison, on plantait des croix aux environs de la source en signe de reconnaissance, de sorte que ce qu'on appelait la *Fontaine chaude* avait fini par devenir la *Fontaine aux croix*⁵.

² « Quant à la vallée de Bagnes, écrit le D^r Hildebrand Schiner dans sa *Description du Département du Simplon* (Sion, 1812, p. 499), on l'appelle en latin *Balneas*, mais mieux encore *Balnea*, et *Balnea vallis*, par rapport aux Bains, qui s'y trouvaient jadis, d'où aussi cette vallée a tiré son nom, et comme les armoiries de cette vallée le démontrent, puisque dans l'église paroissiale, qui est dédiée à S. Maurice, à l'entrée, et au haut du Chœur, et à la droite au-dessus on trouve dépeint un cuvier pour baigner, et une personne dans le bain, ce qui ne peut laisser de doute à cet égard. » L'humaniste Josias Simmler, dans sa *Description des Alpes* (1574), rattachait déjà le nom de Bagnes à un hypothétique *Balneas* rappelant les anciens bains, car, alors déjà, ces bains n'étaient plus qu'un souvenir : *olim hic fuere*, note-t-il.

Cf. Edmond Troillet, *Portrait de Bagnes*, Impr. Montheysanne, 1940, p. 2 ; — *Bagnes*, dans *Armorial Valaisan*, Zurich et Sion, 1946, p. 18 ; — *Saxon*, dans *Dict. Géographique de la Suisse*, Neuchâtel, 1902-1910, t. I, pp. 126-127 ; — Paul de Rivaz, *Histoire contemporaine du Valais*, t. I, impr. Fiorina et Pellet, Sion, 1946, p. 116.

³ Pyrame-Louis Morin, *Analyse de l'eau minérale de Saxon*, dans *Bibliothèque Universelle*, Genève, mai 1844, et tiré à part, impr. S. Genton, Luquiers et C^{ie}, Lausanne.

⁴ M. Ricardi, *De l'eau minérale naturelle iodobromurée de Saxon en Valais*, Sion, impr. Gay et Steinbach, 1860, p. 11.

⁵ Ricardi, *op. cit.*, p. 12 ; — Jules-Bernard Bertrand, *Monographie de Saxon*, dans *Annales Valaisannes*, 1^{re} série, 1922, N^o 4, p. 88.

L'initiateur : le Dr Maurice Claivaz

(de 1836 à 1842)

C'est aux environs de 1830 que l'on trouve des écrits sur les eaux de Saxon et dès 1836, le Dr Maurice Claivaz⁶, médecin installé à Martigny, s'occupe activement de cette source.

En 1842, écrit-il au Dr Bergeret⁷, médecin des Hôpitaux de Saint-Etienne, j'ai publié sur les eaux de Saxon une première et courte notice⁸.

Je n'avais alors que le travail imparfait de M. Morin que j'avais officiellement chargé d'analyser l'eau de Saxon, qui m'occupait depuis 1836. Cette analyse me surprenait d'autant plus que je rencontrais des effets sur les malades peu en rapport avec les substances minérales annoncées par M. Morin. Chose assez remarquable ! c'est qu'après la constatation de l'iode, je n'ai

⁶ Dr Maurice Claivaz (1798-1883). Originaire de Sembrancher, né le 3 novembre 1798, fils de Jean-Laurent et de Marie-Joseph Roseren. Après ses études de médecine, il revient dans son bourg natal où il est nommé président de la Bourgeoisie. Lancé dans la politique, il fait partie du Gouvernement provisoire. Le 2 décembre 1847, il est nommé député au Grand-Conseil, puis Conseiller d'Etat du 11 janvier 1848 à 1854. Il dirige le Département de l'Instruction Publique et Militaire. En 1850, il est président du Conseil d'Etat. En 1854, il est remplacé au Conseil d'Etat par Charles-Louis de Bons, mais de 1857 à 1861 il siège à nouveau au Grand-Conseil. Il est aussi préfet du district de Martigny de 1857 à 1865, membre du Conseil de santé depuis 1836, puis vice-président de ce Conseil de 1859 à 1872.

Dès 1836, il est absorbé par la création des bains de Saxon dont il sera le principal initiateur et défenseur.

Il avait épousé, à Martigny, Emilie Claivaz, fille du notaire et grand-châtelain Etienne-Joseph Claivaz, née le 2 janvier 1811, décédée le 3 janvier 1882.

Le Dr Claivaz est décédé l'année suivante, en 1883, sans laisser de descendance. A sa mort, il légua sa bibliothèque à la Commune de Martigny, en la destinant à devenir le noyau d'une bibliothèque populaire.

Cf. J.-B. Bertrand, *Le Valais, Etude sur son développement intellectuel à travers les âges*, Sion, 1909 ; — *Notes sur la santé publique et la Médecine en Valais jusqu'au milieu du XIX^e siècle*, dans *Annales Valaisannes*, déc. 1939 ; — *Dict. Historique et Biographique de la Suisse (DHBS)*, t. II, p. 525 ; — *Dr Maurice Claivaz*, articles nécrologiques, dans *Confédéré*, 1883, Nos 23-24 ; — *Annuaire de la République et Canton du Valais*, années 1836-1872 ; — *Registres d'état-civil*, années 1882-1883.

⁷ Le Dr Bergeret de Saint-Léger, Lauréat des Hôpitaux de Paris, a dédié à son cousin et ami, Henri Alin de Dennevy, une brochure intitulée : *Lettres à son ami X... sur les eaux naturelles Iodo-Bromo-Phosphatées et Arsenicales de Saxon-les-Bains*, Genève, impr. Vérésoff, Garrigues et C^{ie}, 1866, 176 pages et la gravure de Victor Rosé que nous reproduisons plus loin. Cet ouvrage a eu de 1866 à 1874 cinq éditions ; la dernière, sortant de la même imprimerie genevoise, est intitulée : *De l'eau et de la dolomie de Saxon, Canton du Valais, Suisse*.

⁸ M. Claivaz, *Notice sur les eaux minérales de Saxon*, Lyon, 1842.

rien eu à changer aux indications que j'avais posées à la suite de mes observations cliniques.

Par l'historique de mes observations et par les indications que j'avais formulées sur l'emploi des eaux de Saxon, il eût été permis, *a priori*, à l'encontre de l'analyse chimique, d'annoncer l'existence de l'iode comme l'agent le plus en rapport avec les effets observés.

La source était connue de temps immémorial puisqu'elle baignait l'ancienne route du Simplon. Après avoir été renseigné sur l'emploi qu'en faisaient les habitants de Saxon, je constatai la thermalité de l'eau et, en amateur curieux, je plaçai sur les lieux deux ouvriers pour dégager les eaux des terres et des cailloux qui les encombraient. Bientôt le bruit se répandit dans la contrée que le D^r Claivaz faisait des recherches à la *Fontaine chaude* et le public conclut bientôt, *a priori*, que l'eau devait être bien bonne puisque je m'en occupais sérieusement. Cela suffit pour attirer sur les lieux une quinzaine d'individus des deux sexes qui montèrent un hangar en planches pour être à couvert. Ils apportèrent des cuves à lessive qui devaient servir de baignoires et une chaudière placée sur deux pierres pour chauffer une partie de l'eau.

J'organisai de mon mieux cet établissement tout primitif qui me mettait sous la main des moyens peu coûteux de faire mes premières études. C'est ainsi que jour par jour mes notes s'accumulèrent dans mon carnet. Les résultats de ces bains improvisés me firent comprendre les services que pouvait rendre cette eau à une population dont le système lymphatique est généralement compromis. Rempli de cette idée, je fis construire quelques cabinets avec un calorifère, et, la campagne suivante, j'ai pu étendre le champ de mes observations.

Dans cet intervalle, mes travaux à la source avançaient avec d'autant plus de difficultés que j'étais encombré par les eaux qui n'avaient pas d'écoulement et qui formaient un grand marais de tous les terrains qu'occupent les bâtiments d'aujourd'hui. Un coup de niveau jusqu'au Rhône me prouva la possibilité d'un dessèchement complet, par un canal d'écoulement. Bientôt le terrain fut à sec et la source découverte jaillit en abondance par une fente de rocher mise à découvert.

Encouragé par ces résultats, je fis construire une maison d'habitation et de nouveaux bains. C'est en 1842 que cet établissement petit mais complet recevait déjà de nombreux malades du pays et des environs⁹.

*

Sans contredit, c'est au D^r Claivaz, à son dévouement et à son travail persévérant que l'on doit la découverte des propriétés médicinales des eaux de Saxon.

Si l'on tient compte qu'il habitait Martigny, qu'il devait chaque jour se déplacer pour poursuivre ses expériences, on comprend mieux tout le mérite de cet homme. Pendant dix ans, inlassablement, il continua ses recherches. Meticuleusement il nota les effets produits par l'eau sur les différentes maladies. Finalement, le succès venant couronner tant d'effort, le bon renom des eaux de Saxon fut connu jusqu'à l'étranger.

⁹ Bergeret, *op. cit.*, pp. 17-18.

La presse de l'époque ne manqua pas de parler des eaux de Saxon. Voici ce qu'on pouvait lire :

La source d'eau minérale et thermale de Saxon ne fixa jusqu'ici ni l'attention des médecins, ni celle du public. En juin 1839, le docteur Claivaz ayant eu connaissance de quelques faits relatifs à cette eau, s'avisait, conjointement avec M. Wyder, pharmacien, de la soumettre à quelques réactifs chimiques, ce qui fut répété et confirmé par M. Bérenger, pharmacien à Lausanne. Le résultat de ces recherches permit au docteur Claivaz d'annoncer dans quelques conversations particulières, que cette source pourrait être précieuse et qu'elle doit nécessairement produire des effets médicaux bien prononcés. C'en fut assez pour attirer pendant les mois de juillet, août et septembre, une trentaine de personnes affectées de maladies chroniques qui, sans indications, vinrent y chercher au hasard quelque soulagement à leurs maux. Les unes firent transporter l'eau dans les maisons, d'autres se baignèrent à l'abri de quelques planches, travaillant elles-mêmes à la préparation de leurs bains.

Avec un système aussi imparfait, on ne pouvait guère compter sur d'heureux résultats. Aussi fut-on agréablement trompé par les prompts améliorations et les guérisons remarquables qui s'ensuivirent et qui dépassèrent l'espoir qu'on osait fonder sur un pareil mode d'application. Maladies de la peau, plaies, ulcères, scrofules générales, rhumatismes chroniques, affections nerveuses, etc., tels sont les cas pathologiques qui obtinrent soit une guérison complète, soit une notable amélioration. Tous les malades ont quitté les eaux satisfaits de leur état.

Les beaux résultats obtenus encouragèrent plusieurs personnes à construire sur les lieux un petit bâtiment avec huit cabinets¹⁰. Moyen permettant d'y faire des baignées régulières et de préciser les cas de maladies que ce nouvel agent combatta d'une manière efficace¹¹.

Des voyages en char à bancs furent organisés depuis Sion¹².

*

Il serait vain de croire que le D^r Claivaz avait vaincu toutes les difficultés. Dès que l'on entreprend quelque chose, immédiatement surgissent des jaloux, des envieux, des méfiants. Au

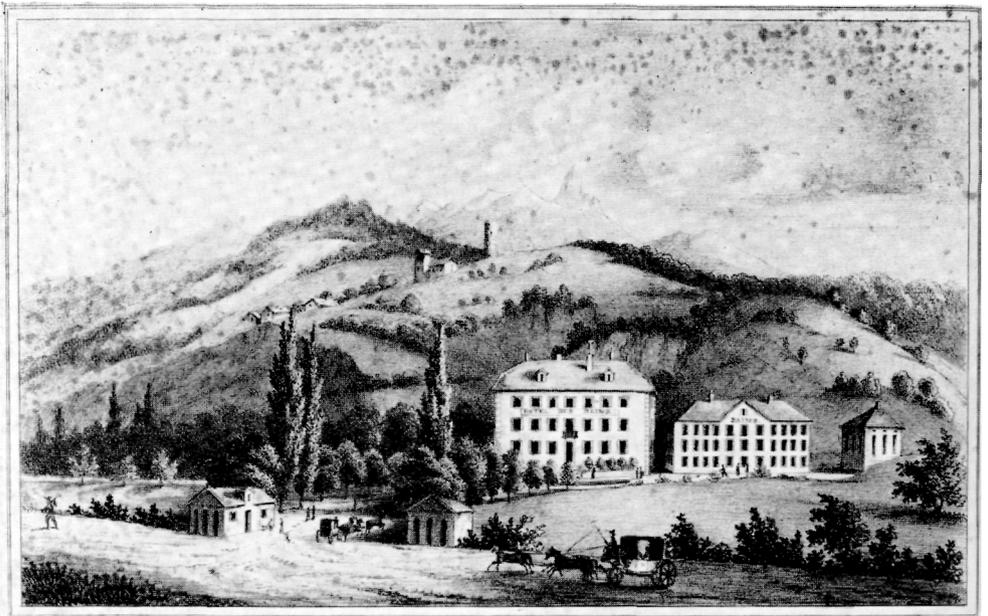
¹⁰ Le petit bâtiment dont il est fait mention, fut ouvert le 1^{er} juin 1840.

¹¹ *Echo des Alpes*, N^o 40, 28 mai 1840.

¹² Voici l'avis publié dans l'*Echo des Alpes* en 1843, N^o 49 :

AVIS

Germain Cachat a l'honneur de prévenir le public qu'il partira tous les dimanches et jours de fêtes avec un char à banc, pour les Bains de Saxon. Le départ de Sion aura lieu à 7 h. du matin, de Saxon à 5 h. du soir. Le prix des places est de 8 btz de Sion à Saxon et autant pour le retour. Le premier départ est fixé au 18 juin. S'adresser chez lui, rue du Rhône N^o 100.



HÔTEL DES BAINS DE SAXON

La source des bains de Saxon est abondante, les eaux en sont fortement sulfurées ayant beaucoup d'analogie avec celles de Loeche, d'une action puissante dans les maladies de la peau, des os et du système lymphatique comme les scrofules, tumeurs blanches et autres, les rhumatismes chroniques, les engorgemens, les ulcères de ces systèmes nerveux et utérin en éprouvent des modifications remarquables.

L'Etablissement est heureusement situé sur la grande route du Simplon à deux lieues de Martigny d'où l'on peut en un jour visiter le Col St Bernard ou Chamonix en partant de Genève par les bateaux à vapeur, on va facilement coucher aux Bains de Saxon.

Insérées à Vevey le Docteur Clairaz à Martigny. (Valais)

L'Hôtel des Bains et l'Etablissement thermal
construits en 1841-1842 par le Dr Claivaz

Gravure de 1842

(Bibliothèque Nationale, Berne. — L'original est malheureusement piqué)

Le dessinateur montre deux fiacres à trois chevaux arrivant à Saxon ; sur la montagne, la vieille église encore en usage et les ruines de la tour des comtes de Savoie. Le nom du Dr Claivaz a été déformé en Clairaz.

nombre de ces derniers se trouvaient des agriculteurs propriétaires de terrains avoisinants qui refusaient de vendre les parcelles nécessaires à l'installation de l'établissement des bains.

Ces terrains avaient-ils une grande valeur ? Une appréciation émanant de l'autorité communale du lieu nous en donne une idée :

Les sources se trouvent au pied du mont ; elles étaient entourées de vastes et profonds marais, ces bourbiers produisaient de hauts roseaux, engendraient des insectes, exhalaient des miasmes ; en un mot, faisaient de ce coin de terre un endroit absolument inhabitable¹³.

Il s'agissait donc de marais insalubres, de terrains sans valeur qu'on refusait de vendre. Premier obstacle que le D^r Claivaz eut à surmonter.

En mai 1841, ce dernier, se trouvant ainsi entravé dans son action, adressa au Grand-Conseil une pétition pour obtenir :

- 1) que les Bains de Saxon soient déclarés d'utilité publique,
- 2) que le droit d'enseigne perpétuel soit accordé à l'Hôtel en construction.

Cette pétition fut acceptée et dans le rapport de la Commission nous lisons à ce propos :

La première condition à l'existence de ces Bains est que les propriétaires puissent faire les constructions et autres dépendances nécessaires à de pareils établissements sans qu'ils soient entravés par le mauvais vouloir ou l'originalité de ceux qui les avoisinent car nous ne pouvons pas supposer qu'il puisse dépendre d'un ou de plusieurs individus d'empêcher, en refusant de vendre leurs terrains, qu'une source aussi précieuse soit exhumée, rendue à la société et employée au soulagement de l'humanité souffrante¹⁴.

Au vu de ces conclusions, le Grand-Conseil décida :

Que les Bains de Saxon sont déclarés d'utilité publique, qu'ils jouiront des faveurs et seront soumis aux dispositions de la loi du 10 décembre 1828, laissant au Conseil d'Etat le soin d'établir le règlement pour l'expertise et pour l'exécution de la présente concession. En ce qui concerne le droit d'enseigne, la Commission propose le renvoi au pouvoir exécutif en exécution de la loi du 24 mai 1803¹⁵.

Après cette décision, les expropriations purent s'effectuer et l'on procéda à l'agrandissement de l'Etablissement.

¹³ *Mémoire adressé par le Conseil municipal de Saxon aux Députés fédéraux et au public.* Lausanne, impr. Association des Typographes, 1871, p. 12.

¹⁴ *Protocole du Grand-Conseil*, séance du 18 mai 1841.

¹⁵ *Ibidem*.

L'intermède de M. Gaspard de Sépibus

(de 1842 à 1853)

En 1842, le capitaine Gaspard de Sépibus¹⁶, de Sion, devint propriétaire des terrains et des sources¹⁷. L'exploitation était difficile, le rendement nul. Pour améliorer cette situation, des travaux devenaient indispensables. Il était urgent de faire disparaître les marais, d'assainir la plaine, de procéder à de nouvelles constructions et, pour se procurer les fonds nécessaires, il demanda à la Commune l'autorisation de joindre à l'Etablissement thermal un Casino ou Cercle des Etrangers.

Le 20 juillet 1845, l'« assemblée générale des électeurs » de la Commune de Saxon accorda au Commandant de Sépibus la concession demandée, sous certaines conditions et sous réserve de

¹⁶ *Gaspard de Sépibus* (1788-1877). Fils du Grand-Bailli Léopold de Sépibus et de Jeanne de Kalbermatten, Gaspard de Sépibus est né à Moerel le 21 juillet 1788.

Le Valais faisant partie de l'Empire français, en 1812 l'empereur Napoléon I^{er} nomme de Sépibus sous-lieutenant au 32^e Régiment d'infanterie légère. De Sépibus fait en 1812-1813, la campagne d'Espagne et prend part au siège de Saragosse. Nommé lieutenant en mai 1813, il passe au 3^e Régiment d'infanterie légère et, en octobre, est nommé capitaine de grenadiers. Il prend part à la campagne du Nord et au siège d'Ostende.

Admis en 1814 à la demi-solde, il rentre au pays et épouse le 3 novembre 1814, Anne-Marie de Kalbermatten. Le 1^{er} mai 1815, il est nommé capitaine de la 3^e Ci^e du bataillon valaisan du contingent fédéral et fait la campagne de Franche-Comté et le siège d'Huningue.

En 1816, il reprend du service à la 3^e Ci^e de fusiliers de la Garde royale du 1^{er} Régiment de Hoguer ; donne sa démission en juin 1821 et rentre au foyer.

En 1826, il entre au service du Roi des Deux Siciles, au 3^e Régiment suisse.

En 1837, il épouse en deuxième nocces, Esther Ambüel, fille de Balthasar et de Marguerite de Courten.

Durant les événements du Sonderbund, le Conseil d'Etat rappelle de Sépibus et lui confie le commandement du bataillon valaisan destiné à l'expédition du Saint-Gothard. Il repart ensuite en Italie où il est nommé major en 1850 et licencié en 1859. Il est décédé à Sion le 1^{er} juin 1877.

Cf. *Généalogie de Sépibus*, propriété de M^{lles} de Sépibus, Sion ; — *Généalogie de Courten*, Metz, 1855, p. 37 ; — *Etat sommaire des officiers valaisans désirant prendre du service en vertu de la capitulation de 1816*, Archives Cantonales du Valais, Services étrangers, boîte 21, N^o 14 ; — *Almanach de la République du Valais*, 1815 et 1816.

¹⁷ Concernant la propriété des Bains de Saxon, M. de Sépibus avait dû reprendre cette dernière afin de sauver les avances de fonds faites au prédécesseur (Renseignement communiqué par sa petite-fille, Madame Duval-de Sépibus, à Sion, que nous remercions). Ceci nous est également confirmé par l'acte du 18 octobre 1842 que nous avons retrouvé. *Minutes du notaire Joseph Calpini*, 1831-40, N^o 4. Archives Communales de Sion.

ratification par l'autorité supérieure du Canton. M. Paul de Rivaz nous dit que M. de Sépibus obtint ainsi

le privilège exclusif, avec faculté de rétrocession, d'adjoindre à l'Etablissement des Bains de Saxon un Cercle, dit des Etrangers, dans les salons duquel on pourrait donner des fêtes, bals et concerts, et tenir des jeux tels qu'ils étaient tolérés dans les établissements de ce genre outre-Rhin.

Par cette concession, la Commune s'engageait à n'accorder aucune autre autorisation de ce genre sur son territoire pendant 30 ans à partir du 1^{er} janvier 1853 et à ne pas retirer la concession accordée à M. de Sépibus pendant le même laps de temps.

Le concessionnaire ou les ayants-droits étaient assujettis aux conditions suivantes :

- 1) La police de l'Etablissement était placée sous la surveillance de la Commune dont le Conseil nommerait un commissaire responsable.
- 2) Le traitement de ce commissaire était à la charge du concessionnaire.
- 3) Ce traitement était de 1200 fr. de France, par an.
- 4) Aucun Valaisan ne pouvait prendre part aux jeux.
- 5) Le concessionnaire versait mensuellement à la caisse de la Commune, au profit des écoles : 25 francs de France pendant les 10 premières années, et 45 francs de France pendant tout le reste de la concession.
- 6) Le repos ne devra pas être troublé, les bonnes mœurs seront maintenues et cela autant qu'il dépendra du Conseil communal. Le Conseil communal inspectera les livres des inscriptions des personnes fréquentant les Bains et fera un rapport mensuel au Département de Justice et Police du Canton ¹⁸.

Telles étaient les conditions qui devaient maintenir les Jeux projetés dans le respect de la moralité et de la tranquillité publique, pour le seul agrément des étrangers à l'exclusion formelle des Valaisans, non sans profit pour la Commune et spécialement pour ses écoles.

Y eut-il vice de forme dans la concession, ou celle-ci ne fut-elle pas « ratifiée » en temps utile par l'autorité cantonale ? Nous ne savons, mais le fait est qu'une nouvelle concession fut accordée par la Commune le 20 janvier 1847, concession enfin homologuée l'année suivante par le Conseil d'Etat pour une durée de trente ans ¹⁹.

Mais ne pouvant s'occuper lui-même d'une telle entreprise, M. de Sépibus la céda, en octobre 1853, à M. Joseph Fama.

¹⁸ Paul de Rivaz, *op. cit.*, t. I, p. 120.

¹⁹ *Protocole des séances du Conseil d'Etat*, séance du 11 janvier 1848. Arch. Cant. du Valais. — Maurice Barman présidait cette séance où, sur la demande du Conseil communal de Saxon qui en attendait une ère de prospérité pour la localité, fut approuvée la concession. Le 20 mars 1848, Maurice Barman, moins pressé qu'en janvier par les séquelles de la guerre de 1847, apposa enfin sa signature au bas de la patente de concession. Toutefois, sans attendre cette ultime formalité, l'autorisation avait été délivrée le 29 janvier déjà au concessionnaire. Cf. P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 120-122.

L'essor avec M. Joseph Fama

(de 1853 à 1877)

Homme énergique et entreprenant, M. Fama réussit à donner à la station un développement imprévisible et prodigieux. Il assainit les abords de l'Etablissement des Bains, les agrandit, leur adjoignit un vaste hôtel qui fut inauguré en 1855, ainsi qu'un luxueux Casino abritant salle de théâtre et de concert, salles de jeux : roulette, petits chevaux, etc. Il sut aussi acquérir de nouveaux terrains et en faire un domaine de 35 000 toises.

Devenu bourgeois de Saxon et naturalisé Valaisan en janvier 1853, les qualités administratives de M. Fama ne tardèrent pas à le faire appeler à des charges communales. C'est ainsi qu'il fut élu à la présidence de la Commune à la fin de la même année.

M. Fama fit bientôt appel à M. Bigi, de Paris, et lui remit la direction de l'Etablissement des Bains, avec les dépendances, les terrains ainsi que la concession des Jeux pour laquelle, en novembre 1855, il demanda au Grand-Conseil l'autorisation de transfert. Cette autorisation lui fut accordée à condition que M. Bigi prît domicile en Valais.

Le passage de M. Bigi à la tête des Etablissements ne fut pas de longue durée. A la suite de plusieurs faits notoires, il s'attira, de tous côtés, des reproches justifiés, et M. Fama lui-même, atteint par ces attaques, lui retira la concession et fonda, en 1861, la *Société anonyme de Saxon-les-Bains*. M. Fama dut à nouveau assumer la direction.

Le 26 mars, les Statuts étaient déposés à l'Etat pour homologation²⁰. Les buts de cette Société étaient : « La vente des eaux de la source, l'exploitation de la roche, s'il y a lieu, de l'Hôtel ainsi que des terrains qui font partie de l'Etablissement ».

Le fonds social fut fixé à 400 000 francs fédéraux, dont M. Fama recevait pour ses apports fr. 300 000.— d'actions au porteur.

Le Conseil d'Etat homologua ces Statuts le 29 mars 1861. Le droit de sceau prélevé était de fr. 200.—.

De cette date jusqu'en 1864, la gérance des établissements fut confiée à deux actionnaires, MM. J. B. Deffaux et N. V. Lange. Leur gestion n'avait pas dû être sans reproches car, le 20 mars 1864, M. Fama, possesseur de la majorité des actions, convoquait une assemblée générale qui eut lieu à Sion. Il ressort de la minute du notaire Joseph Zermatten, les décisions suivantes :

1) MM. J. B. Deffaux et N. V. Lange ne sont plus considérés gérants de la Société, dont ils ne sont plus même actionnaires ;

²⁰ Arch. Cant. du Valais, Dép. Int., thèque No 9, 1861.

BAINS DE SAXON.



*Die Bäder von Saxon
Comme université publique des Bains de Saxon
Canton de Valais en Suisse*

Les Bains de Saxon

Très jolie gravure de 1855 environ
avec légendes en français et en allemand

(Bibliothèque Nationale, Berne)

2) M. Joseph Fama remplacera ces deux Messieurs comme gérant responsable ;

3) toutes les actions de la première émission devront être consignées par le nouveau gérant²¹.

D'après une minute du notaire Ferdinand de Montheys du 3 juin 1865, il s'était constitué une *Société du Casino des Bains de Saxon*. Mais, dans sa séance du 20 juin 1865, le Conseil d'Etat refusa d'homologuer les Statuts de cette Société, prétextant que « l'existence du Casino n'est que tolérée comme dépendance de l'Etablissement des Bains. De ce fait, elle ne peut faire l'objet d'une concession distincte »²².

C'est pourquoi, le 24 juin 1865, une nouvelle Société était fondée, sous la dénomination de *Société des Bains et du Casino de Saxon*. Elle groupait les deux activités, soit l'exploitation des Bains ainsi que la concession des Jeux accordée en janvier 1848 par le Gouvernement valaisan, Société dont le capital social fut porté à fr. 600 000.— La location du Casino avec son mobilier, ses jeux et la jouissance des jardins, etc., fut fixée à fr. 12 000.— par an.

Ces Statuts reçurent l'approbation du Conseil d'Etat, avec la réserve que la durée de la Société ne pourrait excéder celle de la durée de la concession des jeux, soit jusqu'au 24 janvier 1878.

Saxon fut de 1865 à 1877 à l'apogée de sa renommée. La localité vit affluer tout un monde cosmopolite, fasciné par les jeux, illusionné par les gains faciles. Et les rumeurs ne tardèrent pas à attirer sur elle l'attention publique et celle des autorités. Remous qui provoquèrent une violente campagne de presse et finirent par des interventions auprès des autorités fédérales.

En effet, si les Jeux apportaient certains avantages matériels, ils engendraient aussi la démoralisation et compromettaient le bon renom du pays²³.

Ces forces conjuguées aboutirent à l'interdiction des jeux de hasard par la Constitution de 1874, et le soir du dernier jour de l'année 1877, le croupier dut prononcer pour la dernière fois : « *Les jeux sont faits... rien ne va plus !...* »

²¹ Minute du notaire Zermatten fils, 20 mars 1864.

²² Protocole des séances du Conseil d'Etat, séance du 20 juin 1865. Arch. Cant. du Valais.

²³ J.-B. Bertrand, *Monographie de Saxon*, dans *Annales Valaisannes*, 1^{re} série, 1922, No 4, p. 99.

II

Composition chimique de l'eau et controverses

Premières analyses

Tout de suite après ses premières observations, le D^r Claivaz écrivait :

L'eau de Saxon est très limpide et inodore ; cependant, les canaux, les bassins où l'eau a séjourné, les linges qui en sont imprégnés, laissent échapper une odeur semblable à celle du gaz hydrogène sulfuré.

On observe dans la source un dégagement de gaz qui s'élève du fond de l'eau en bulles et produit un mouvement semblable au bouillonnement. Ce gaz se compose d'acide carbonique et hydro-sulfurique libre. La température de l'eau est de 26° C¹.

Cependant, toutes les propriétés de ces eaux ne furent connues que par la suite. Il y eut tout d'abord l'analyse sommaire faite par M. Wyder, pharmacien à Martigny, puis celle de M. Pyrame Morin, chimiste réputé de Genève. Ce dernier y décela de l'acide sulfurique, acide nitrique, acide phosphorique, alumine, magnésie, chaux, soude, potasse, oxide de fer, mais il ne mentionne pas l'iode².

En 1852, M. Vincent Cesati, professeur de sciences naturelles à Vercelli (Piémont), vint faire une cure à Saxon. Durant son séjour, il se mit à examiner la roche dans le voisinage de la source et acquit la conviction qu'elle était iodée. L'eau devait donc l'être à son tour.

¹ D^r Claivaz, *Notice sur les eaux minérales de Saxon*, impr. Dumoulin, Lyon, 1842.

² P. Morin, *op. cit.*, 1844, p. 3.

Il en fit part au D^r Pignant et tous deux cherchèrent à isoler l'iode. Leur travail fut couronné de succès et, le 22 août 1852, ils présentent leur découverte de l'iode extrait des eaux de la source de Saxon, à la Société helvétique des sciences naturelles réunie à Sion³.

Cette déclaration officielle fit sensation et de tous les côtés l'on vit accourir des savants et des médecins pour procéder sur place à des constatations sur ces eaux et leurs propriétés.

Nommons les Docteurs Heideprimm, Sonnenschein et Poselger, de Berlin ; Abbene, de Turin ; Peyrona, de Gênes ; Kramer et Kempel, de Milan ; Riche, Rivot, Reault et Ossian Henry, de Paris ; Louis Rivier, professeur de chimie à Lausanne ; Louis-Rodolphe de Fellenberg, chimiste à Berne ; Gsell-Fels, de Saint-Gall, médecin, voyageur, critique d'art ; Brauns⁴, professeur à Sion.

Les résultats de ces diverses analyses ont été consignés dans des revues, des journaux et dans de nombreuses brochures parues à l'époque⁵.

Un maître de la science internationale : M. Etienne Ossian Henry

Lors de la première Exposition universelle de Paris, en 1855, un vase contenant le départ de l'iode et du brome provenant de 6 litres d'eau de Saxon, était exposé dans les vitrines. M. O. Henry écrivait :

L'eau naturelle de Saxon me semble donc, par la proportion des éléments iodés et bromurés qu'elle contient, des plus intéressantes non seulement du

³ D^r Bergeret, *De l'eau et de la dolomie de Saxon*, Genève, impr. Vérésoff, Garrigues et C^{ie}, 1874, p. 13.

⁴ *Hermann Brauns* (1815-1899), originaire de Berlin, fut professeur de chimie et de minéralogie au Collège de Sion, de 1853 à 1857. En 1858, il ouvrit une pharmacie à laquelle il annexa un studio de photographie : ce fut le premier photographe établi à Sion. Cf. *Gazette du Valais*, 1899, N^o 101 ; — *Registre d'état-civil*, Sion, 1899.

⁵ Von Fellenberg, *Über die Jodhaltige Therme von Saxon*, Berne, 1853 ; — Brauns, prof. de chimie à Sion, *Über die Existenz des Jodes in der Heilquelle von Saxon*, impr. D. Rachor, Sion, 1853 ; — Ossian Henry, *Gazette des Hôpitaux*, 24 avril 1855, N^o 59 ; du même, *De l'eau minérale naturelle iodobromurée calcaire de Saxon*, impr. E. Thunot et C^{ie}, Paris, 1859 ; — Heideprimm et Poselger, *Journal für praktische Chemie*, Leipzig, 1853, 8^e cahier, pp. 473-483 ; — D^r Jules Boyer, *Guide du baigneur et du touriste*, impr. Malvano-Mignon, Nice, 1879.

point de vue de la géologie, mais sous celui de la thérapeutique. Les résultats que l'on obtient chaque année, par son emploi médical, font aisément prévoir que cette eau, mieux connue un jour, occupera un des premiers rangs dans l'hydrologie ⁶.

Enthousiasmé par les résultats obtenus, M. O. Henry fit des démarches pour que la vente de l'eau de Saxon fût autorisée à Paris. Voici ce qu'il écrit dans sa brochure :

Plein de confiance dans les avantages qu'elle doit présenter à la thérapeutique pour le traitement de plusieurs maladies graves, puisque l'expérience de longues années l'a démontré; convaincu aussi des résultats avantageux pour combattre certaines constitutions débiles, lymphatiques ou même de nature scrofuleuse, si communes dans les grandes cités et les grands centres de population, j'ai eu la pensée de me rendre à Paris détenteur de l'eau de Saxon ainsi que de la roche naturelle *iodobromurée* qui la minéralise, afin de mettre la médecine à même d'employer dans l'administration médicale cette eau précieuse ainsi que les divers composés qu'on peut faire avec la susdite roche ⁷.

En ce qui concerne la roche, M. E. Aviolat écrit :

Cette cargneule est assez dure, fortement colorée en jaune piqueté de brun, exhalant pendant longtemps, quand elle a été cassée, une odeur caractéristique d'iode, colorant même en bleu le papier avec lequel on l'enveloppe. M. O. Henry en a retiré le brome et l'iode par lessivage, et il a proposé de la pulvériser pour la faire servir à la préparation de bains, pastilles, tablettes, etc. Il admet que c'est probablement en traversant cette roche que l'eau se charge des principes iodurés et bromurés qu'elle contient ⁸.

D'un échange de correspondance entre M. O. Henry et M. Fama, il ressort qu'on discutait des bases d'un arrangement pour extraire industriellement l'iode de l'eau de Saxon et de la roche de Saxon. Des essais ont dû être entrepris, car nous avons trouvé des prospectus avec mode d'emploi pour les « pastilles aux sels naturels de Saxon-les-Bains » ⁹.

Ajoutons encore qu'au début la source était très abondante. On prétend qu'elle débitait 500 000 litres en 24 heures. Mais, à la suite du tremblement de terre du 25 juillet 1855, le débit tomba à 300 000 litres, quantité encore fort appréciable.

⁶ Ossian Henry, *op. cit.*, p. 18. — L'Exposition universelle de Paris en 1855 avait été précédée d'Expositions internationales à Londres (1851), Cork (Irlande) (1852), Dublin et New York (1853), Munich (1854). L'Exposition universelle de Paris de 1855 — la première dans la capitale française — se renouvellera dans la même ville en 1867, 1878, 1889, 1900, 1937.

⁷ *Ibidem*, pp. 2-3. A remarquer que M. O. Henry, ne pouvant s'occuper lui-même de l'exploitation commerciale, s'était entendu avec MM. Page et Blondeau, pharmaciens administrateurs de la C^{ie} des propriétaires de Sources. La vente au détail était faite dans toutes les pharmacies.

⁸ E. Aviolat, *Recherches sur les Eaux minérales naturelles iodurées et bromurées et en particulier sur l'eau de Saxon en Suisse*, impr. Genton, Voruz et Dutoit, Lausanne, 1863, pp. 36-37.

⁹ Prospectus en notre possession.

Certain de l'efficacité de l'eau de Saxon, M. O. Henry écrivait encore :

Nous n'avons aucun doute sur le bel avenir que la source de Saxon est appelée à obtenir, quand une administration bien entendue viendra en diriger l'emploi, dans un établissement thermal plus complet.

L'eau de Saxon prendra un jour rang à côté des *premières eaux naturelles du monde* et deviendra pour le pays valaisan une source certaine de prospérité¹⁰.

Sa prédiction se réalisa, partiellement tout au moins, et Saxon connut une ère de prospérité. Sa population qui était de 950 habitants en 1850, passa à 1700 en 1870, pour retomber, après la fermeture des Jeux, à 1400 âmes en 1888¹¹.

Hydrothérapie

Nous avons vu ce que disait la chimie, voyons maintenant ce qu'en pensait la médecine. Le mieux est de recourir aux notes du D^r Claivaz. Il y décrit 22 cas précis pour lesquels il a noté l'évolution de la maladie. Prenons-en quelques-uns au hasard :

1) *Adèle CRETTON*, 15 ans, depuis plusieurs années en proie aux scrofules générales. Les articulations de la plupart des doigts des mains et des pieds étaient tuméfiées et en état de suppuration.

La découverte des eaux de Saxon, écrit le D^r Claivaz, commençait à faire du bruit dans le public, plusieurs personnes y prenaient des bains à l'abri de quelques planches, et la jeune Adèle voulut aussi en faire l'essai. De mon côté, j'attendais avec impatience le résultat de ce nouveau moyen. Il ne se fit pas longtemps attendre car, après quelques jours, je vis la suppuration augmenter sur tous les points envahis, les articulations diminuer ensuite de volume, l'ophtalmie se dissiper entièrement, les ulcères blafards changer de nature, laissant apercevoir de belles granulations rouges qui venaient remplir les vides ; enfin, tout l'organisme de la jeune personne reprendre une nouvelle vie. Après 25 jours elle était guérie.

2) *François COCHARD*, 43 ans, arrive aux Bains dans l'état suivant : carie de la clavicule droite avec gonflement considérable et suppuration abondante. Le malade ne peut faire usage du bras droit à cause de la raideur de l'articulation de l'épaule. Après 15 jours, on enregistre une grande amélioration et la cicatrisation fut achevée en moins d'un mois.

¹⁰ Ossian Henry, *op. cit.*, p. 17.

¹¹ *Dictionnaire Géographique de la Suisse*, t. IV, p. 449.

3) *FILINGER*, gendarme, ne pouvait plus remplir son service à cause d'un ulcère rongeur à la jambe gauche. Une douleur de brûlure s'irradiait jusqu'à l'aîne après chaque course qu'il était obligé de faire. Quatre bains suffirent pour changer entièrement l'aspect de cet ulcère, dont la guérison fut assez avancée après 12 jours pour que Filinger pût reprendre son service et le continuer depuis.

4) *M. le chanoine ROLL*, âgé de 77 ans, curé dans le canton de Fribourg, souffrait de rhumatismes aux articulations. Il était dans un état de raideur qui l'empêchait de fléchir les genoux. Après quelques jours de bains, la souplesse des membres revint graduellement et il put aller dire la Messe à l'église du village qui est située en haut de la colline à une demi-heure des Bains¹².

Et la liste pourrait ainsi s'allonger. Disons simplement que le D^r Claivaz enregistra d'heureux résultats et même des guérisons complètes dans des cas de goutte, rhumatisme, scrofules, goître, tumeurs, maladie de la peau, obésité, angine, pharyngite, gastrite, maladie du foie, rachitisme, etc., ce qui, en 1855, faisait dire au D^r Frédéric Roessinger, de Genève, que les eaux de Saxon combattent avec avantage :

- 1) les affections malades dues à une prédominance du système lymphatique,
- 2) celles provenant de certaines perturbations dans la sensibilité nerveuse de la peau,
- 3) les affections résultant d'un manque de ressort du système nerveux local et général,
- 4) les maladies dues à des flux muqueux ou séreux qui, par leur excès, tendent à rompre l'équilibre qui constitue la santé¹³.

A tout cela on pourrait ajouter les expériences faites dans divers cas par les Docteurs Aviolat¹⁴, Le Bret¹⁵, J. Dénériaz¹⁶,

¹² A vrai dire, le chanoine Roll n'éprouva qu'une amélioration passagère. Né à Bulle le 26 février 1769, M. François-Nicolas-Joseph Roll était chanoine du Grand-Saint-Bernard ; il remplit dans son Canton d'origine la charge de chapelain de Villarsiviriaux de 1819 à sa mort, survenue le 11 mars 1845 : il avait donc à peine commencé sa 77^e année.

¹³ Sur le D^r Frédéric Roessinger (1800-1862), Allemand d'origine, devenu Neuchâtelois, puis Genevois, voir *DHBS*, t. V, p. 526.

¹⁴ Voir *supra*, note 8.

¹⁵ Le Bret, *Rapport sur un travail de M. le D^r Aviolat, intitulé : « Recherches sur les eaux de Saxon »*, 1862.

¹⁶ Dr J. Dénériaz, *Notice sur les Bains de Saxon*, impr. Jos. Beeger, Sion, 1887.

E. Reichenbach¹⁷, Constantin James¹⁸, Reinwillier¹⁹, etc., qui, tous, prouvent bien l'efficacité de l'eau de Saxon et justifient la réputation dont elle jouit.

Controverses

Nous avons vu qu'après la découverte de l'iode par MM. Cesati et Pignant, un grand nombre de chimistes de différents pays étaient accourus à Saxon pour procéder à leur tour à l'analyse de l'eau.

Ayant trouvé des dosages différents d'iode pour de l'eau prélevée dans la même journée, un certain groupe de savants, sans pouvoir expliquer scientifiquement ce phénomène, avaient conclu à une intermittence de l'iode dans l'eau.

Un autre groupe, par contre, était persuadé de la permanence de l'iode vu les résultats obtenus dans le traitement des maladies. Parmi ces derniers, le professeur Ossian Henry²⁰ avait fait l'observation suivante :

Lorsqu'on analyse immédiatement l'eau qu'on puise à la source, sept ou huit fois sur dix, la réaction iodique ne se manifeste pas de suite.

Cela est dû, d'après lui,

à la présence d'un sulfure qui empêche la réaction d'avoir lieu. Mais pour obtenir cette réaction, il suffit de conserver un certain temps l'eau en la laissant au contact de l'air ou de la faire bouillir pour provoquer la formation d'acide sulfhydrique qui est expulsé par l'ébullition ou encore d'ajouter à cette eau un oxygénant-hypermanganate de plomb, ou un désulfurant, sulfate de plomb.

¹⁷ Dr E. Reichenbach, *Rapport sur l'emploi médical de l'eau minérale naturelle iodo-bromurée calcique et magnésienne de Saxon*, impr. Renner et Roth, Vevey, 1882 ; du même encore, *Indications Physiologiques et Pathologiques de l'emploi de l'eau minérale de Saxon-les-Bains*, impr. A. Recordon, Vevey, 1886.

¹⁸ Constantin James, *Une visite aux Bains de Saxon*, impr. Lefebvre, Paris, 1878.

¹⁹ Aristide Reinwillier, *Notice sur les eaux thermales de Saxon*, Paris, 1846.

²⁰ Etienne Ossian Henry (1798-1873), souvent cité ici, fut professeur à l'École de pharmacie de Paris, puis fut élu en 1824 membre de l'Académie de médecine et chef de ses travaux chimiques. Il consacra d'importantes études aux eaux de rivière et aux eaux de source, notamment son *Manuel d'analyse chimique des eaux minérales* (1825), son *Hydrologie de Plombières* (1855), ses travaux sur l'eau de Saxon (*supra*, n. 5), etc.

Et M. Ossian Henry de conclure :

L'existence des principes *iodés* et *bromurés* est incontestable et si elle peut avoir quelques oscillations dans sa proportion, elle nous semble *constante* et *nullement intermittente* comme quelques chimistes l'ont annoncé.

Ainsi donc deux clans étaient formés, chacun prêt à défendre sa position. Mais on sut rester dans le domaine de la courtoisie. Il n'en fut pas de même de M. Pyrame Morin qui, probablement blessé dans son amour-propre pour n'avoir pas su déceler l'iode, mena une méchante campagne...

Déjà lors d'une séance, le 22 août 1852, à Sion, au cours de laquelle MM. Cesati et Pignat firent part de la découverte de l'iode dans les eaux de Saxon, il protesta violemment. C'est tout juste s'il ne les traita pas de charlatans !

Par la suite, il écrivit dans de nombreux journaux et revues des articles contre les eaux de Saxon. Ne se déjugait-il pas lui-même puisque lors de son analyse publiée en 1844, il reconnaissait certaines propriétés aux dites eaux ? Il écrivait alors :

En résumé, l'eau de Saxon est une eau saline contenant environ un demi-gramme de sels par litre, et tenant en dissolution une substance organique²¹.

Dans sa violente polémique, il alla jusqu'à prétendre que si, par moment, l'analyse donnait une dose importante d'iode, et à d'autres moments une dose très faible ou même aucune trace d'iode, cela provenait du fait que l'on introduisait artificiellement ce produit dans la source !

Les autres savants réagirent. M. O. Henry démontra, chiffres à l'appui, qu'une telle supercherie était impossible. En effet, vu le débit important de la source (300 000 l. en 24 h.), il eût fallu introduire une telle quantité d'iode que cela occasionnerait une dépense de plusieurs dizaines de milliers de francs par jour !

MM. Rivier et de Fellenberg sommèrent M. Morin de prouver ce qu'il avançait et lui demandèrent de procéder à une nouvelle analyse. Bousculé de toutes parts, M. Morin dut s'y résoudre. A la suite d'expériences répétées tous les quarts d'heure, pendant cinq jours consécutifs, par devant MM. Rivier et de Fellenberg, ceux-ci l'obligèrent à *confesser publiquement que l'eau de Saxon*

²¹ Pyrame Morin, *Analyse de l'eau minérale de Saxon*, impr. S. Genton, Luquians et C^{ie}, Lausanne, mai 1844, p. 8.

Dans cette même brochure, p. 5, nous lisons : « La roche qui forme la montagne au-dessus de Saxon est blanche, argentée avec une faible teinte bleue, se divisant en feuillets très minces ». Avec un peu plus de perspicacité, il aurait dû supposer qu'il s'agissait de roche contenant de l'iode.

ANALYSE DE L'EAU MINÉRALE DE SAXON

par O. HENRY, membre et chef des travaux
chimiques de l'Académie de médecine de Paris.

Iodures	de calcium	0,1100	Iode pur	
	de magnésium		0,0937	
Bromures	de calcium	0,0410	Brome pur	
	de magnésium		0,0324	
Chlorure de sodium		0,0190		
Bicarbonates	de chaux	0,3200	0,3490	
	de magnésie	0,0290		
Sulfates	de chaux	0,0200	0,3710	
	supposés de magnésie	0,2900		
	anhydres de soude	0,0610		
Sel de potasse		0,0040		
Acide silicique	0,0500		
Alumine			
Phosphate terreux				traces sensibles
Principe arsénical				indiqué et sensible
Sel ammoniacal				indiqué
Sesquioxyde de fer		0,0040		
Manganèse				traces
Matière organique azotée				très sensible
Par litre TOTAL.				0,9480

Analyse de l'eau minérale de Saxon

par Etienne Ossian Henry

sur un ancien prospectus
de l'Etablissement thermal

contenait naturellement de l'iode. Toutefois, en guise de justification et pour ménager son amour-propre, M. Morin se retrancha derrière l'apparition intermittente de l'iode.

Comme il fit néanmoins amende honorable, ainsi prit fin cette querelle de chimiste...

Essor et visiteurs

Saxon connut un heureux essor et les baigneurs continuèrent d'affluer.

La direction de l'Hôtel, après MM. Bigi, Deffaux et Lange, avait été reprise en 1864 par M. Fama, qui la confia à MM. Bodermer, Fischer & C^{ie}, puis à M. Charles Vellino, un parent²². Les cartes et prospectus de l'époque ne manquent pas d'intérêt. L'un d'eux énumère toutes les attractions de la station :

Célèbres Sources d'eau Jodo Bromurées — Concerts — Bals — Salons de Lecture et de Conversation — Salons de Jeux comme à Baden-Baden Hom-bourg Wiesbaden — Magnifiques Excursions

Comme pour souligner l'importance de chacun des attraits du lieu, la typographie fait débiter chaque mot par une majuscule... Et le même prospectus indique les distances qui séparent Saxon de Genève, de Bruxelles, d'Amsterdam, de Londres, de Paris, de Lausanne et de Vevey. On accourt de partout à Saxon ! Un autre prospectus indique que l'Hôtel a son propre médecin, que l'on sert des dîners à part à toute heure, que le télégraphe est installé dans l'Etablissement, et que, en plus de l'omnibus spécial pour se rendre à la Gare, l'Hôtel tient encore à disposition de ses hôtes des chevaux de selle et des voitures à volonté.

La poésie elle-même concourt à la réclame, comme le montre la description pittoresque et avantageuse de la contrée que cite M. Paul de Rivaz d'après un ancien prospectus²³ :

Saxon est situé dans la fertile vallée du Rhône, au centre de ces Alpes majestueuses vers lesquelles se dirige le flot toujours grossissant des touristes²⁴. Le village proprement dit s'étend en amphithéâtre au milieu des

²² M^{me} Joseph Fama était née Jeanne Vellino, d'une famille de Casale en Piémont.

²³ P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 117-119.

²⁴ C'est entre 1855 et 1860 que l'alpinisme se développe, en effet, et que se fonde à Londres l'*Alpine Club*, la première Société alpine. Cf. notamment Louis Moret-Rausis : *La vie d'une cité alpine, Bourg-Saint-Pierre*, impr. Montfort, Martigny, 1956, p. 225, n. 30, pp. 252, 256-257.

Voyage de Genève à Saxon

par chemin de fer, ou par le Lac Léman 5 heures
de Bruxelles, d'Amsterdam 20 "
de Londres..... 24 "
de Paris..... 15 "
de Lucerne et de Vevey..... 2 "

*Route de Milan & de Turin
par le Simplon*

« Casino des Bains de Saxon »
Prospectus

prairies et des vignobles, sur le coteau qui forme la base du massif de la Pierre-à-Voir.

Le Nouveau Saxon ou Gottefrey est situé au pied de ce coteau, à côté de la station de la Ligne d'Italie²⁵. Dans une position isolée et complètement indépendante, masqué aux regards des curieux par des rangées de peupliers et par un parc touffu, se trouve l'Etablissement des Bains de Saxon.

La position est belle et d'une beauté toute particulière que l'on ne rencontre peut-être pas ailleurs.

Le pays tout entier, avec ses prairies et ses montagnes, ses alpages et ses troupeaux, le Rhône lui-même avec ses « eaux limoneuses et rapides », les ruines des châteaux et les souvenirs de l'histoire, Tourbillon et Valère qui se dessinent à l'horizon, tout concourt à faire de Saxon la perle précieuse enchâssée dans un écrin magnifique...

En été, la température de Saxon est égale à celle d'Italie...

L'air y est pur et sain, la bise chassant devant elle les émanations que pourraient exhiler les eaux du Rhône.

Enfin, ces prospectus donnent un dernier mot sur l'Etablissement lui-même :

L'Hôtel et les Bains ont été mis par leurs propriétaires sur un pied des plus complets. Les embellissements qui les entourent ont été créés à grands

²⁵ La « Ligne d'Italie », venant du Bouveret, fut ouverte à l'exploitation jusqu'à Martigny en 1859, puis jusqu'à Sion en 1860, à Sierre en 1868. C'est dire que le prospectus cité ici date d'après 1860.



L'Hôtel des Bains de Saxon

A gauche, le Casino

Gravure de Victor Rose, impr. Lemercier et Cie, Paris, 1866

frais. Les efforts les plus courageux ont mis le logement et la table à la hauteur de toutes les exigences. Un médecin d'expérience est attaché pendant toute la saison à l'Établissement.

Malheureusement, il n'a pas été possible de retrouver le registre des hôtes²⁶. Il eût été fort intéressant de le consulter, car des personnages illustres ont séjourné à Saxon.

Nous connaissons les passages de Garibaldi, de l'écrivain russe Dostoïevsky, d'autres écrivains encore : Numa Roquemaire, I. Rodionov²⁷. Victor Hugo, dit-on, aurait aussi fait une visite à Saxon :

A cette époque, l'humble cité était déjà célèbre pour ses conserves et ses confitures. Qui sait si Hugo ne s'en est pas souvenu quand il écrivit, quelques années plus tard, dans *l'Art d'être grand-père* :

*Jeanne était au pain sec dans le cabinet noir
Pour un crime quelconque, et, manquant au devoir,
J'allai voir la proscrire en pleine forfaiture
Et lui glissai dans l'ombre un pot de confiture !*²⁸

Parmi les milliers de visiteurs qui accoururent à Saxon, qui pourrait s'étonner qu'il se soit trouvé . . .

²⁶ Celui-ci existait encore il y a quelques années. M. Jean Broccard le cite dans un article du *Rhône*, 1944, N° 24.

²⁷ Les passages à Saxon de Garibaldi et de Dostoïevsky sont étudiés plus loin dans d'autres articles de ce fascicule. Ivan Dmitrievitch Rodionov (1851-1881) fut un poète autodidacte emporté par une mort prématurée. Nous manquons de renseignements sur Roquemaire.

²⁸ Pascal Thurre, *Reportages sur les industries valaisannes, IV. Florval : La confiture à la mode de nos grand-mères*, dans le *Rhône*, 24 mars 1958. — Ce texte du poète agaçaït Edmond Biré qui écrit dans son *Victor Hugo après 1852* (Paris, Perrin et C^{ie}, 1894, p. 298) : « Donner toujours raison aux enfants ; leur dire grand merci quand ils daignent vous battre ; leur porter en cachette des confitures, lorsque leurs parents les ont mis au pain sec ; regretter de n'avoir pas le bras assez long pour décrocher la lune afin de leur en faire cadeau : voilà, suivant Victor Hugo, les premiers éléments de l'art d'être grand-père ». Edmond Biré ajoute cependant avec bonheur cette appréciation qui corrige sa sévérité première : « Sur ce thème un peu vieillot, le poète a brodé les plus délicieuses variations ».

Mais que penser de la tradition du passage de Victor Hugo à Saxon, tradition rapportée par M. Pascal Thurre avec ce souvenir embaumé de conserves et de confitures ?...

L'Art d'être grand-père a paru en 1877 ; à cette époque, Saxon possédait bien déjà une fabrique de conserves fondée deux ans auparavant sous le nom de Vellino et C^{ie}, qui était le nom de la famille de M^{me} Joseph Fama, et dont un autre membre, M. Charles Vellino, dirigeait l'*Hôtel des Bains*. De ce point de vue, pas de difficulté, si le poète est venu entre 1875 et 1877. Mais, en l'absence du livre des hôtes, un doute subsiste... On sait que Victor Hugo vint à Lausanne en 1869, pour y présider un « Congrès de la Paix », et qu'il fit un séjour à l'*Hôtel Byron* entre Villeneuve et Chillon en 1883 (cf. *DHBS*, Supplément I, p. 91). Il se pourrait qu'il ait fait une visite à Saxon au cours de l'un ou l'autre de ces voyages, mais en 1869 Saxon ne possédait pas encore de fabrique de conserves et confitures, et en 1883 *l'Art d'être grand-père* avait déjà paru depuis six ans...

... des figures étranges, cachant derrière un masque impassible de sourdes passions que le vertige de la roulette hallucinante attirait dans son tournoiement fatidique, comme les lustres, au-dessus du tapis vert, attiraient dans leur lumière les tournoyantes phalènes du soir...²⁹

Dans les premiers jours de juin 1869 arriva de Paris une jeune femme « dont la beauté languissante devait intriguer la société cosmopolite qui fréquentait les Jeux de Saxon » et qui s'était inscrite dans le registre des hôtes du Casino sous le nom de Baronne Jenny de Lacour.

Qu'était-elle venue faire en ces lieux, toujours solitaire et paraissant consumée par une fièvre intérieure qui donnait à ses grands yeux noirs une flamme troublante ?

... Qui pouvait bien être cette baronne Jenny de Lacour, princesse de la solitude, sans doute égarée sur la terre valaisanne dans une fuite éperdue de sa personne mystérieuse ?

Les annales du Tribunal de la Seine devaient, plus tard, démasquer cette aventurière dont la noblesse imaginaire lui avait permis de se lier avec un jeune homme de grande distinction qui passait pour un petit-fils de l'énigmatique Louis XVII... Cette courtisane dangereuse, passionnément éprise de son prince, le fit vitrioler afin qu'elle fût bien sûre d'avoir été seule à l'aimer. Les brûlures de l'acide provoquèrent une congestion cérébrale qui emporta le jeune homme. Découverte et condamnée, l'aventurière passa sa vie en prison.

A l'époque où elle séjournait à Saxon, elle n'avait pas encore accompli son horrible crime, mais, dévorée par sa passion jalouse, elle était venue, sur le conseil des médecins, chercher dans la petite station balnéaire un soulagement au feu intérieur qui la dévorait et que les praticiens attribuaient à une maladie consomptive.

Qui dira jamais quelles furent les troubles pensées qui agitaient la jeune femme durant ses promenades solitaires au long des chemins où fleurissent aujourd'hui les roses abricotiers ?...³⁰

Mais on ne parlait point alors d'abricotiers, dont Saxon ne possédait sur tout son territoire que trois exemplaires en 1885 encore...³¹. Dans sa *Description du Département du Simplon*, le D^r Hildebrand Schiner notait en 1812 que Saxon a « quantité de champs sur les hauteurs, et par-dessus ceux-ci de belles forêts, dominées par de belles montagnes pour les vaches » ; il remarquait aussi le « grand nombre d'arbres fruitiers, comme noyers

²⁹ Jean Broccard, *Les hôtes de Saxon-les-Bains, Une étrange visiteuse*, dans le *Rhône*, 1944, N° 24.

³⁰ *Ibidem*.

³¹ *Journal des Sociétés coopératives de consommation du Valais romand*, hommage à la mémoire de M. Albano Fama, janvier 1946.

JOURNAL DE SAXON

ORGANE DE LA STATION THERMALE ET DES TOURISTES

ANNONCES

(PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS PENDANT LA SAISON)

RÉCLAMES

10 centimes la ligne

DIRECTION A SAXON-LES-BAINS (SUISSE)

30 centimes la ligne

Le Journal de Saxon est envoyé gratuitement aux hôtels et stations thermales.

SAXON MÉDICAL

L'histoire de la source minérale de Saxon et de sa découverte, médicalement parlant, est intéressante. Chose rare à notre époque, nous y touchons encore à la tradition populaire; des vieillards se rappellent le temps où la Fontaine chaude portait aussi le nom de Fontaine des Croix, témoignage chrétien de la reconnaissance des malades guéris, ce qu'on attribuait volontiers, là aussi, à l'intervention directe de la Divinité. D'autre part, nous nous félicitons de nous être entretenu, dans sa verte vieillesse, avec le médecin qui, frappé des effets médicaux de l'eau de la source des Croix, en fit empiriquement les indications. Il put écrire, à juste titre, — lorsque les progrès de la chimie eurent fait reconnaître l'iode comme principe thérapeutique actif dans la source de Saxon, — qu'il avait, cliniquement, déjà déterminé l'emploi de cette eau minérale et que l'analyse du chimiste avait été devancée par l'observation du médecin. C'est à M. le Dr Clauvaz que revient cet honneur d'autant plus méritoire, qu'on avait négligé dans les premières analyses la recherche de l'iode, bromine et autres corps de la même famille, ce qui laissait sans explication plausible les résultats « vus » par le médecin.

On guérissait donc, à la source des Croix, du « mauvais sang » et des « douleurs, » selon la terminologie un peu brutale du populaire, alors qu'il n'y avait ni hôtels, ni casino, ni parc aux alentours. Les divers médecins qui ont eu la surveillance de l'établissement de Saxon, ou ceux qui ont pu suivre des malades soumis au traitement par cette eau minérale, ont déterminé son emploi dans les cas de goutte, rhumatismes et névralgies; voilà pour les douleurs; — dans les cas de lymphatisme, scrofuleuse avancée, eczéma impétigineux ou lichénoïde, catarrhes chroniques de toutes les muqueuses surtout dans l'ozone et la leucorrhée; ceci rentre encore dans l'expérience des anciens! Le goitre y a été de tout temps en traitement avec succès. — On peut dire que la découverte scientifique de l'iode dans l'eau de Saxon, n'a étendu le champ thérapeutique de l'empirisme que pour l'application de cette eau minérale à combattre l'obésité et peut-être aussi les manifestations tertiaires ou même secondaires de la syphilis. Sans vouloir diminuer l'importance des recherches analytiques, nous constatons avec plaisir la part de l'observation clinique dans la connaissance que nous avons maintenant de l'emploi judicieux de l'eau bromo-iodurée de Saxon, et nous nous attachons avec confiance au témoignage d'hommes et de médecins tels que Clauvaz, Hignant, Grillet, Aviolat, et tant d'autres encore.

La présence de l'iode dans l'eau de Saxon fut, entre chimistes, le point de départ de grosses discussions. D'embêlée on ne l'avait pas trouvé parce que, à l'époque où nous nous reportons, les eaux naturelles bromo-iodurées étaient quasi ignorées en médecine et que, dans une analyse ordinaire, on ne trouve guère que ce que l'on y recherche. Les études du baron Césari sur la nature des terrains voisins de l'établissement de Saxon éveillèrent son attention. Il vit une roche, d'un gisement étendu sur près de deux kilomètres, imprégnée d'iode. C'est la carnegoule ou dolomite de Saxon. De là à conclure que l'eau qui traverse ces couches doit être iodée, il n'y avait qu'un pas, et le démontrer ne fut pas long. Ce sont donc des recherches géologiques qui firent découvrir l'iode dans la source et permirent d'en expliquer les effets médicaux. La carnegoule en est si fort imprégnée que l'odeur seule de la roche le décèle à l'observateur. Il est donc probable que l'eau de la source chaude se minéralise par lixiviation ou lavage de cette roche.

Cela nous permet de comprendre comment certains essais d'analyse, faits dans des conditions particulières, ne donnent pas à Saxon les réactions caractéristiques de l'iode. Ici nous laisserons

la parole à feu Ossian Henry, dont la haute compétence en tant que chimiste et les études personnelles répétées pendant plusieurs années, à Saxon même, avec une persévérance que n'ont pas eu tous les autres observateurs, nous paraissent être une garantie sans conteste des conclusions qu'il a posées.

« Nous avons dit, » écrit-il, « qu'en faisant immédiatement à la source même, sur l'eau prise à la pompe, les essais destinés à déceler l'iode à l'aide du composé bleu d'amidon, on n'avait eu plusieurs fois que des résultats tout à fait négatifs d'abord; mais qu'après un certain temps d'abandon au contact de l'air, la réaction caractéristique avait eu lieu, et que nous avions toujours obtenu l'effet cherché en agissant sur l'eau qui coule au dehors de la source en roulant à l'air libre sur des cailloux.

« Nous avons annoncé aussi que très souvent l'eau prise à la dite source avait une odeur sulfureuse très manifeste et que les sels d'argent ou de plomb accusaient nettement la présence de ce principe sulfureux qui plus d'une fois nous avait frappé. Ce caractère sulfureux se reconnaît souvent encore fort distinctement dans l'eau conservée quelque temps en bouteilles; or si produit un effet particulier sur les réactions de l'iode. Celles-ci ne se produisent pas tant que ce sulfure n'est pas détruit ou transformé en un corps plus stable, par oxygénation à l'air ou autrement, à cause de la prééminence des affinités chimiques du soufre sur celle de l'iode. Nous ajouterons que la présence de ce principe sulfureux nous semble avoir pu aussi induire en erreur plusieurs expérimentateurs, et leur faire croire que l'eau ne renfermait pas d'iode, ou que ce principe y était intermittent dans des espaces de temps fort courts. En examinant sur les lieux mêmes cette manière de voir la question, il m'a été facile de la comprendre. »

« Ce qui a fourni quelquefois des résultats négatifs doit donc dépendre d'une autre cause que celle d'une intermittence présumée. Pour nous cette cause est la présence simultanée du principe sulfureux qui paralyse l'action de l'iode sur l'amidon, tant que l'air ou une cause oxygénante ne l'a pas détruit. De là cette apparition successive de l'iodure bleu qui ne commence qu'après un certain délai à l'air, ou après l'addition d'un sel oxygénant, l'hypermanganate potassique, par exemple. On évite aussi cet inconvénient en agitant un instant l'eau avec une parcelle de sulfate de plomb; ce sel absorbe de suite l'élément sulfuré, et la réaction bleue apparaît immédiatement avec les réactifs spéciaux.

Il nous paraît inutile d'insister plus longtemps sur cette question. Certainement il serait intéressant de voir si — comme le suppose M. le Dr Bergeret qui a fait un excellent travail sur les eaux de Saxon où il était venu lui-même chercher avec succès la guérison d'une affection gouteuse — il serait intéressant de voir si la présence de ce principe sulfureux, qui masque les réactions de l'iode par l'amidon, est en connexion avec les phénomènes météorologiques, en suite de la décomposition des sulfates entraînés par l'eau de pluie. Nous espérons pouvoir faire ces observations et apporter ainsi notre pierre à l'édifice, mais, avant tout, c'est par l'observation des malades eux-mêmes (étant donné que la tolérance de l'iode n'est pas la même pour chaque individu), que doit à Saxon se diriger le médecin dans le traitement à prescrire. Il doit le modifier suivant les résultats, augmenter ou diminuer la quantité d'eau en boisson, de même que l'on fixe la quantité des eaux-mères, obtenues par concentration, qui peuvent être, ici ou là, ajoutées aux bains pour l'usage externe. Nous ne connaissons aucun cas où l'on puisse mathématiquement déterminer quelle quantité d'un médicament doit être absorbée pour arriver à un résultat constant chez tout le monde; c'est ce qui fait appeler la médecine un art, à cause de l'intervention individuelle nécessaire du praticien suivant les phénomènes successifs qu'il observe, ce qu'aucun homme de l'art ne doit oublier.

Dr REICHENBACH.

Le Journal de Saxon

Premier numéro : 15 avril 1882
(Bibliothèque et Archives cantonales, Sion)

et autres [espèces] » dont le vieux village est entouré ; il admirait surtout les prairies et les vergers qui avoisinent ce village, et en particulier « au levant, plusieurs treilles de vignes, de la même espèce de vin que celui de Riddes »³².

Aussi bien, M. Charles Vellino, directeur-gérant du *Grand Hôtel des Bains*, pouvait-il recommander sur ses prospectus, à côté des distractions du Casino et à côté de la « Cure d'eau minérale », la « Cure de raisins » :

Les raisins blancs du Valais, à cause de leur maturité plus précoce, s'expédiaient jusqu'ici dans les stations suisses connues pour la cure de raisins. Dorénavant, cette cure pourra être faite sur place, dans le *Vignoble de Saxon*, généralement dès la fin d'août.

Les vignes se trouvant à proximité du Casino, les raisins pourront être cueillis au fur et à mesure de leur emploi. Le moment de cette cure correspond aussi à l'époque où l'on descend des stations de haute montagne, soit en septembre.

La cure de raisins est indépendante du traitement par l'eau minérale. Elle est recommandée aux personnes qui ont besoin d'un *stimulant des fonctions de la nutrition générale* (amaigrissement, langueur) ou en cas d'*atonie ou de paresse de l'estomac et des intestins, de constipation, d'état hémorroïdaire, etc.*

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, du zèle qui s'ingénie à rendre agréable le séjour commandé par le traitement hydrothérapique, ou de l'art qui veut donner même aux plaisirs les plus légitimes un vernis médical...

Ainsi tout concourt au bien des... « malades » comme de la « station », puisque les raisins et les eaux sont appelés à servir à la fois sur place et au loin au soulagement des diathésiques, des dyspeptiques et des héphritiques... N'exporte-t-on pas en grande quantité l'eau de Saxon, à Lausanne, à Genève, à Paris, dans d'autres villes encore, où sa consommation est considérable, où des dépôts réguliers ont été aménagés et où sa conservation peut durer très longtemps sans subir aucune altération³³ ? Quant aux raisins blancs, Saxon en pourvoyait les « stations suisses » où l'on en faisait la cure.

Ajoutons enfin que, du 15 avril 1882 au 1^{er} juillet 1884, fut édité un *Journal de Saxon*, organe de la station³⁴. Les rédacteurs en étaient le D^r E. Reichenbach et Antoine Nicollier.

³² Hildebrand Schiner, *Description du Département du Simplon*, impr. Antoine Advocat, Sion, 1812, pp. 453-454.

³³ P. de Rivaz, *op. cit.*, p. 119.

³⁴ *Journal de Saxon*, 1882-1884, impr. Alphonse Recordon, Vevey. Collection aux Archives Cant. du Valais.

III

Les Jeux de Saxon

Nous avons vu que M. de Sépibus avait obtenu de la Commune de Saxon, le 20 janvier 1847, et pour une durée de trente ans, la concession pour l'exploitation des jeux, concession approuvée par le Gouvernement provisoire du Canton, le 11 janvier 1848. Mais les jeux ne débutèrent qu'en 1855, après la reprise de l'Établissement par M. Joseph Fama. Ce dernier ne les exploita pas lui-même au début, mais demanda, le 23 novembre 1855, le transfert de la concession à M. Bigi, de Paris, qui avait également manifesté l'intention d'introduire les jeux à Martigny.

Immédiatement, une violente campagne de presse s'engagea pour empêcher l'octroi d'une concession dans cette localité. C'est ainsi qu'on peut lire dans le *Courrier du Valais* :

L'introduction de jeux publics dans notre Canton serait, selon nous, une véritable calamité pour le pays. Ce n'est pas au moment où l'opinion publique s'émeut encore au récit des lugubres événements de Wiesbaden, où la France, ce pays qui marche à la tête de la civilisation et du développement matériel, renouvelle ses prohibitions les plus sévères contre les établissements de ce genre, où la Diète germanique discute les moyens de faire cesser ce scandale toléré sur son territoire, que nous tenterions cette dangereuse innovation. En Piémont, le ministre Cavour, qu'on ne taxera pas de bigotisme, a supprimé l'année dernière l'autorisation accordée aux jeux d'Aix-les-Bains et s'en trouve bien.

Chacun connaît les tripots qui se passent chaque jour à deux pas de notre capitale, dans un établissement de bains fréquenté, et nous ne pensons pas que la continuation de cette industrie lui assure la prospérité.

Article signé : J. B. Calpini¹.

¹ Jean-Baptiste Calpini (1831-1884), fils de Jacques et de Catherine Penon, était épicier de profession. A côté de son activité professionnelle, il se lança dans le journalisme, collabora au *Courrier du Valais*, devint rédacteur du *Confédéré* de 1861 à 1867 et de 1877 à 1880. Il fut aussi correspondant du *Journal de Genève* et de la *Gazette de Lausanne*. Il transforme des rayons de son magasin en bibliothèque, collectionne des documents anciens sur le

D'autres articles parurent également et la Municipalité de Martigny, devant ce tollé général, refusa de donner la concession.

M. Bigi eut passablement de démêlés, qui finirent par des procès. En juillet 1857, il fit arrêter M. le D^r Claivaz, ancien Conseiller d'Etat, de passage à Paris, soi-disant parce qu'il lui devait une somme de fr. 16,000.— Or, cette somme se trouvait en mains du juge de Martigny, par suite de contestation, et ne devait être versée à M. Bigi qu'après décision du Tribunal.

L'arrestation de M. Claivaz, qui ne dura du reste que quelques heures, fit grand bruit et la *Gazette du Valais* publia un violent article contre M. Bigi². Celui-ci chercha à justifier son bon droit, mais il ne semble pas avoir été pris au sérieux. Toutefois, cette polémique fut le prétexte au déclenchement d'une campagne systématique contre les Jeux de Saxon.

M. Fama, finalement attaqué lui-même par ce M. Bigi, lui retira la concession et constitua la *Société anonyme pour l'exploitation des Bains de Saxon*.

D'après les publications parues, on constate que le Casino était ouvert toute l'année. On pouvait y jouer à la Roulette avec un zéro (mise minimum fr. 2.—, maximum fr. 2,000.—), au Trente et Quarante (minimum fr. 5.—, maximum fr. 4,000.—)³.

Première votation fédérale

Dès qu'une entreprise prospère et se développe, surgissent de nombreuses personnes pour la critiquer. Ajoutons à celles-ci les quémendeurs, les affairistes évincés, et l'on comprendra mieux la campagne sournoise menée contre les Jeux de Saxon et son propriétaire.

Entre-temps, le *Cercle des Etrangers de Genève* avait été fermé, non pour protéger la morale, mais par raison politique⁴.

pays, publie des mémoires historiques, des biographies des principales personnalités de l'époque, des articles sur la presse valaisanne, etc. Polémiste ardent, il savait mettre du poivre et du sel dans ses articles. Tout ceci l'amène à la politique : il est député au Grand-Conseil de 1869 à 1873. Cf. *Confédéré*, 1884, N° 38 ; — *Registres paroissiaux de Sion*, 1830-1890.

² *Gazette du Valais*, 27 juillet 1857.

³ *Neue Freie Presse*, Wien, N° 4029, 2 novembre 1875, p. 13.

⁴ Cercle fondé par James Fazy dans sa maison du quai des Bergues pour les étrangers en séjour. « On y jouait, reconnaît James Fazy dans ses *Mémoires*, mais le jeu était libre, la roulette y était défendue et n'y a jamais paru. » Les adversaires de Fazy obtinrent la fermeture du Cercle le 29 octobre 1863. Cf. *Mémoires de James Fazy*, édit. Celta, Genève, 1947, pp. 177-178 et 253, n. 180 ; — F. Ruchon, *Histoire politique de la République de Genève*, impr. Alexandre Jullien, Genève, 1953, t. II, pp. 177-178.

On prit prétexte de cette fermeture pour intensifier la campagne. Les rangs des mécontents grossirent rapidement. Ils trouvèrent des porte-paroles dans la presse. Le correspondant de Berne de la *Patrie*, journal romand, publia un article virulent contre les Jeux de Saxon :

Depuis la suppression du *Cercle des Etrangers* à Genève, écrivait ce correspondant, le Valais est le seul Canton qui ait le triste privilège de posséder un temple de la roulette et du trente et quarante. Cet établissement n'étant pas de première importance ⁵ réussit, jusqu'à ce jour, à passer inaperçu au milieu des discussions auxquelles a donné lieu le Cercle de Bias ⁶. Mais aujourd'hui qu'il est le seul de son espèce, installé fièrement en face du soleil, l'attention se porte d'autant plus vivement sur lui qu'il est devenu, dans le Valais, un prétexte d'opposition, une pierre d'achoppement pour le Conseil d'Etat sur lequel on cherche à faire retomber toute la responsabilité de son existence ⁷.

L'article continuait en retraçant l'historique de l'Etablissement de Saxon dont il faisait grief au Gouvernement provisoire de 1848 et dont l'existence faisait tache, disait-il, dans un pays qui se pique de moralité. Il terminait en prétendant que l'opinion publique attendait du Gouvernement cantonal la suppression du Casino de Saxon, même si l'indemnité à verser aux intéressés pour rupture de la concession devait grever lourdement les finances de l'Etat. Mais le Grand-Conseil valaisan refusa de compromettre la situation financière du Canton en cédant à la pression ⁸.

On édita même une brochure si violente contre les Jeux et spécialement contre M. Fama ⁹, qu'elle ne dût pas produire l'effet escompté...

Aussi fut-il décidé, dans le camp des adversaires, d'alerter les Chambres fédérales. Plusieurs Cantons se concertèrent même en vue d'aboutir à la suppression définitive des Jeux. La presse suisse tout entière se passionna pour ce problème ¹⁰.

⁵ Puisqu'il avait peu d'importance..., pourquoi s'acharnait-on sur l'Etablissement de Saxon, si ce n'était qu'on avait trouvé là une arme politique ?

⁶ C'était le nom du directeur du *Cercle des Etrangers* de Genève. Un journal satirique l'appelait *Saïb*, par anagramme, dans l'intention sans doute de lui trouver un air oriental et de le ridiculiser. Cf. *Mémoires de James Fazy*, p. 253, n. 180.

⁷ Texte cité par P. de Rivaz, *op. cit.*, p. 123.

⁸ *Ibidem*.

⁹ Jacques Bercet, *Le Tripot de Saxon*, impr. Carey, Genève, 1863.

¹⁰ P. de Rivaz, *loc. cit.* — Le Gouvernement argovien avait pris l'initiative d'un concordat intercantonal pour parvenir à la suppression des Jeux sur territoire helvétique. Une conférence de délégués des Cantons se réunit à Berne en juillet 1863. Le Valais qui y participait, donna l'assurance qu'il ne renouvellerait ni ne prolongerait la concession existant sur son territoire. Cf. J.-B. Bertrand, *Monographie de Saxon*, dans *Annales Valaisannes*, 1^{re} série, 1922, pp. 99-100.

Le 19 novembre 1865, l'Assemblée fédérale acceptait d'adopter à la Constitution un article 598, disant :

La Confédération a le droit d'édicter des dispositions législatives contre l'exploitation *professionnelle* de loteries et de jeux de hasard, sur le territoire suisse.

En votation du 14 janvier 1866, le peuple refusa cet article par 176.788 voix contre 139.062 et par 12½ Cantons contre 9½. La première manche était gagnée par les mainteneurs¹¹.

Mais les adversaires de Saxon ne désarmèrent pas. Etant à bout d'arguments, ils n'hésitèrent pas à recourir à la calomnie. C'est ainsi qu'ils écrivirent dans la presse que la roulette était truquée, les joueurs dépouillés, etc. Voici un échantillon de cette prose :

Si un voyageur échappe à la roulette et au trente et quarante, il n'évitera pas l'hôtelier, qui sait très bien gonfler les notes ; et le touriste écorché, le joueur ruiné ne peuvent se plaindre... etc.

Ou encore :

Maintenant, les joueurs non prévenus par les annonces mensongères de Saxon sont recrutés par des pirates, composant une bande de repris de justice, expulsés des pays où ils n'ont plus aucun droit, mais que M. Fama estime et récompense. Ces écumeurs se trouvent en grand nombre à Genève et ne perdent pas de vue leurs victimes... etc.¹².

De telles insanités provoquèrent la réaction d'un certain nombre de personnes ayant séjourné à Saxon. Voici ce qu'écrivit l'une d'elles :

· Quelque peu de mémoire qu'aient ceux qui ont connu Saxon avant l'ouverture du Casino, ils sont forcés, devant les faits accomplis, de reconnaître que cet établissement a été utile. Loin de nous l'idée de le défendre, nous n'en avons pas la mission, mais nous essayons impartialement de le dégager de la nuée sombre où l'ont enveloppé les redresseurs de torts de tous les pays.

Si peu initié que l'on soit aux opérations des banques de jeu, l'on remarquera tout de suite que l'administration de Saxon, même avec le vice radical inhérent à son existence, est une des plus irréprochables de ce genre¹³.

¹¹ *Le Casino de Saxon au point de vue de la légalité*, Mémoire adressé par le Conseil municipal de Saxon aux députés fédéraux et au public, Lausanne, Association typographique, 1871, p. 6. — William Rappard, *La Constitution fédérale de la Suisse, 1848-1948*, impr. de la Baconnière, Neuchâtel, 1948, p. 331.

¹² Jacques Bercet, *op. cit.*, pp. 8-10.

¹³ G. Gayet, *La question des jeux de Saxon-les-Bains*, impr. Pfeffer et Purky, Genève, 1866, p. 4. Sans doute y avait-il dans le « vice radical inhérent à l'existence » du Casino de Saxon plus qu'un simple adjectif, mais une allusion politique au concessionnaire de l'Etablissement !

BANQUE DE SAXON.

BORDEREAU du 6 Avril 1866

RELEVÉ DE BANQUE *Roulette* De 2 à 5 heures

4	Billets de mille francs	<i>Quatre</i>	4000
2	Id. de cinq cents francs	<i>Deux</i>	1000
2	Id. de deux cents francs	<i>Deux</i>	400
6	Id. de cent francs	<i>Six</i>	600
2	Id. de cinquante francs	<i>Deux</i>	100
	Id. de vingt francs		
	Id. de dix francs		
9	Rouleaux de mille francs	<i>Neuf</i>	9000
	Id. de cinq cents francs		
	Or: Egrené, pièces de cent francs		
	Id. id. cinquante francs		
	Id. id. quarante francs		
53	Id. id. vingt francs	<i>Cinquante trois</i>	1060
	Id. id. dix francs		
	Id. id. cinq francs		
	Frédéric		
	Pistoles		
	Ducats		
	Guinées		
5	Argent: Rouleaux de deux cent cinquante francs	<i>Cinq</i>	1250
14	Id. de cent francs	<i>Quatorze</i>	1400
139	Egrené, pièces de cinq francs	<i>Cent trente neuf</i>	695
263	Id. id. de deux francs	<i>Deux cent trois</i>	506
201	Id. id. de un franc	<i>Deux cent une</i>	201
	Monnaie		
Total			20712

LE CAISSIER,

LE DIRECTEUR,

LE CHEF

Krause

W. H. H.

Fischer

H. H. H.

H. H. H.

H. H. H.

Et plus loin :

Il serait certainement odieux que les sommes perdues chaque année ne servissent qu'à alimenter la cupidité d'un fermier qui se gorgerait de cet or sur un piedestal de regrets, de larmes et d'existences brisées. Mais si, grâce aux soins, au zèle, et nous dirons à la charité d'une administration confiée à un homme honorable à tous égards, aimé et estimé de ses concitoyens, le pays tout entier a vu succéder à sa misère profonde, à sa nuit sans étoiles, le rayon vivifiant du bien-être, . . . nous serons forcés de saluer en passant ce petit Casino qui a répandu la joie et l'aisance dans ce peuple hier si misérable¹⁴.

Nouvelles interventions

Malgré tout, la campagne se poursuivait. Le *Confédéré*, par la plume de son rédacteur en chef, M. Jean-Baptiste Calpini, menait la lutte contre le Casino de Saxon dans lequel il voyait un instrument de M. Alexis Allet¹⁵, alors chef des Conservateurs valaisans et inspirateur de la politique cantonale. Depuis la création de la Banque d'Etat, remarque de son côté M. Paul de Rivaz, « l'Etablissement de M. Fama était devenu le meilleur client de cette institution bancaire ». La tentation était donc facile d'atteindre le chef du parti rival par le détour du « tripot » de Saxon... Le *Journal de Genève*, organe des Libéraux genevois de tendance conservatrice, fit l'éloge de M. Calpini et ouvrit ses colonnes à M. Elie Gay qui, ancien ami de M. Fama et ancien protégé du Gouvernement de 1855, écrivit des « articles incendiaires » contre le Gouvernement de M. Allet et contre M. Fama. La presse de droite, dans son ensemble, adopta la même attitude, que partagea aussi, par dessus les divergences habituelles des partis, la presse radicale, puisque, en plus du *Confédéré valaisan*, le grand organe des Radicaux bernois, le *Bund*, poussait les autorités à fermer l'Etablissement de Saxon. La *Gazette du Valais* prenait la défense du Conseil d'Etat qui redoutait en cette suppression « un véritable désastre financier »¹⁶.

Si bien des arrière-pensées politiques se cachaient sous le masque de la vertu offensée, on ne saurait contester à tous les

¹⁴ *Ibidem*, pp. 12-13. M. P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 126-128, cite encore d'autres passages de cette brochure.

¹⁵ Sur *Alexis Allet* (1820-1888), de Loèche, avocat, chancelier d'Etat 1845-1847, député au Grand-Conseil, Conseiller d'Etat de 1855 à 1870 (il présida sept fois le Gouvernement), Conseiller national 1852-73 et Juge fédéral 1865-73, cf. *DHBS*, t. I, p. 185 ; P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 57 sq., 61-85 (chap. III : *Le régime Allet*). Le rédacteur du *Confédéré*, M. J.-B. Calpini reconnaîtra plus tard que « son intention avait été de porter atteinte au prestige de M. Allet ». *Ibidem*, pp. 128-129.

¹⁶ P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 124-125.

opposants la pureté d'intentions. Tel était sans doute le cas de M. Zen-Ruffinen qui, à la session de mai 1869, et dans l'intention de défendre la morale, déposa au Grand-Conseil une motion demandant l'annulation de la concession accordée au Casino de Saxon. Dans sa séance du 29 mai 1869, le Grand-Conseil répondait que l'autorisation accordée le 11 janvier 1848 n'était pas contraire aux dispositions de la législation relative aux jeux publics de hasard¹⁷.

M. Fama ayant été, cette même année 1869, nommé député au Grand-Conseil, ce fut pour quelques-uns prétexte à de nouvelles attaques. Ainsi, M. Elie Gay¹⁸, « farouche adversaire de M. Fama », déclencha une violente campagne de presse pour faire invalider l'élection de celui-ci¹⁹, et adressa au Grand-Conseil, le 14 novembre 1869, une nouvelle pétition demandant la suppression du Casino de Saxon. Le Grand-Conseil, en séance du 19 mars 1870, après avoir pris connaissance du message du Conseil d'Etat et du rapport de la Commission, décide le rejet de la pétition Gay.

¹⁷ *Le Casino de Saxon* (supra, n. 11), p. 12. — M. Ignace Zen-Ruffinen (1808-1890), de Loèche, joua un rôle politique considérable. Député au premier Grand-Conseil 1840. Après avoir été Conseiller d'Etat de 1843 à 1847, il revint en 1852 au Grand-Conseil qu'il présida en 1870-71, fut préfet de Loèche de 1857 à 1871, puis rentra au Gouvernement de 1871 à 1875, redevint pour la 3^e fois député au Grand-Conseil, de 1879 à 1890 ; fut élu Juge cantonal en 1879, présida le Tribunal cantonal de 1887 à 1889. Il fut en outre député au Conseil des Etats de 1859 à 1861, au Conseil national de 1873 à 1876, de nouveau au Conseil des Etats de 1876 à 1879.

M. Zen-Ruffinen présida le Gouvernement cantonal à plusieurs reprises : 1843-45, 1847, 1871-72. Il était à la tête du Gouvernement durant la guerre du Sonderbund, après laquelle il fut écarté du Conseil d'Etat, ce qui explique assez son opposition à Maurice Barman. En mai 1856 déjà, rapporte M. Paul de Rivaz, M. Zen-Ruffinen invitait le Conseil d'Etat à s'expliquer sur la concession accordée par le Gouvernement provisoire en janvier 1848, concession qui lui paraissait contrevenir soit à la législation de 1842 prohibant les jeux de hasard, soit à l'article 37 de la loi cantonale des finances de la même année. Cf. *DHBS*, t. VII, p. 425 ; — *Armorial Valaisan*, p. 299 ; — J.-B. Bertrand, *La Régénération valaisanne, 1839-1840*, dans *Annales Valaisannes*, 1941, pp. 213, 219 ; — Charles Allet, *Les Présidents du Conseil d'Etat*, dans *Annales Valaisannes*, 1950, pp. 209-210 ; — P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 121-122.

¹⁸ *Elie-Joseph Gay* (1817-1872). Né à Saxon, fils de François-Joseph Gay, ancien président et grand-châtelain de Martigny, et de Marie-Marguerite Theriseaux.

Avocat de profession, il est rédacteur du *Courrier du Valais* de 1854 à 1857. Collabore plus tard au *Confédéré*. A côté de sa profession, il se voue à la musique qu'il enseigne à Sion, à Sierre et en plusieurs autres lieux. Atteint dans sa santé après sa dernière pétition aux Chambres fédérales vers la fin de 1871, il est soigné à l'asile de Saint-Robert (Isère), où il décède sauf erreur l'année suivante. Pour gérer ses affaires, un curateur avait été nommé en la personne de M. Jean-Baptiste Denicole, maréchal-ferrant et juge de Saxon. Cf. *Registres paroissiaux de Saxon* ; — *Confédéré*, 1867, N° 47 ; — *Bulletin officiel du Valais*, 1867, N° 37 ; — A. Luisier, *A la recherche d'un illustre paroissien. La famille Gay à Saxon*, dans *Bulletin paroissial de Saxon*, 1949, N° 2, p. 3.

¹⁹ P. de Rivaz, *op. cit.*, p. 124.

M. Gay ne s'avoua pas vaincu. En juillet 1870, il adressa une pétition identique à l'Assemblée fédérale. Le Conseil fédéral transmit cette pétition au Conseil d'Etat du Canton du Valais. Celui-ci répondit par un Mémoire daté du 23 novembre 1870, dans lequel il rappelait notamment au Conseil fédéral qu'en date du 26 mars 1855, ce dernier s'était déclaré incompétent sur une pétition antérieure qui lui avait été adressée, dans le même sens, par un M. Wilhelm.

Le peuple ayant, entre-temps, refusé l'art. 598, le Conseil d'Etat demandait au Conseil fédéral de proposer à l'Assemblée nationale de ne point donner suite à la pétition Gay. Le Conseil fédéral se rangea à cet avis et dans son rapport à l'intention de l'Assemblée, recommanda effectivement le rejet de la pétition, rejet qui fut décidé par les Chambres durant la session de décembre 1870, après que M. Allet en Conseil national et M. Barlatay²⁰ au Conseil des Etats eurent fait entendre le point de vue du Gouvernement valaisan. La Commission du Conseil des Etats, délibérant sur cette question, fit siennes les conclusions du Conseil fédéral et se borna à recommander *bénévolement* au Gouvernement du Valais, de ne plus renouveler la concession et de ne pas en accorder de nouvelles²¹.

Après cette décision, on était en droit de penser que les choses en resteraient là. C'était mal connaître les hommes ! Qui donc peut arrêter le torrent impétueux de la jalousie et de l'esprit de vengeance ? Les attaques continuèrent et, finalement, on en fit une affaire politique.

*

A la session de juillet 1871 des Chambres fédérales, M. Gay, toujours lui, dépose une nouvelle pétition. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet, dans la *Gazette du Valais* :

M. Gay vient, maladroitement et bien inutilement, de soulever dans la session actuelle des Chambres fédérales, un nouveau débat sur les Jeux de Saxon.

Nous disons *maladroitement*, parce que toute cette attention qui se porte de toute part sur l'Etablissement de Saxon, toutes ces clameurs intéressées que profèrent toujours les chefs du radicalisme suisse lorsqu'il s'agit d'un Canton dont la politique n'est pas la leur, toutes les criailleries de la presse qui fait chorus avec eux, ne peuvent que nuire à la considération déjà assez ébranlée du Valais²².

²⁰ Cyprien Barlatay (1827-1891), de Monthey, avocat, président du Tribunal du district, député au Grand-Conseil, au Conseil des Etats 1869-71, Juge cantonal, président du Tribunal cantonal 1890. Cf. *DHBS*, t. I, 599 ; — *Armorial Valaisan*, p. 22.

²¹ Cf. *Le Casino de Saxon*, *op. cit.*, p. 8 ; — P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 125-126.

²² *Gazette du Valais*, 26 juillet 1871.

Comme nous venons de le voir, les Chambres fédérales, à la session de décembre 1870, avaient écarté purement et simplement le recours de M. Gay. Après avoir rappelé cela, la *Gazette* poursuit :

M. Gay, nous semble-t-il, devait être plus que satisfait. Son aveuglement ne lui permit pas de se borner à cette démarche. Il n'est pas d'ailleurs le seul Valaisan, de son parti, dont les rancunes privées aillent devant les intérêts du Canton, et qui n'hésite pas de jeter le discrédit sur son pays plutôt que de sacrifier une méchante idée de vengeance personnelle.

Cette conduite est d'autant plus incompréhensible qu'il n'est pas possible de mettre en question la validité de la concession de jeux, accordée par le Gouvernement radical de 1848, et qu'il n'y a aucun espoir de remédier de nos propres deniers à l'état de choses actuel avant l'expiration du terme de cette concession en 1878²³.

Ainsi, tandis que des journaux suisses cherchent à porter le discrédit sur un Canton catholique et que, dans son acharnement à combattre le Casino de Saxon, la presse radicale oublie que M. Fama est un radical ! — on voit, d'autre part, la *Gazette du Valais*, organe des Conservateurs, défendre en quelque sorte ce même M. Fama, radical !

On pourrait admettre que la presse radicale était quelque peu excusable. En effet, n'était-ce pas un radical ce M. Gay qui, coup sur coup, déposait des pétitions contre les Jeux de Saxon ? Il fallait bien le soutenir ! Et l'on n'était pas loin d'admirer la persévérance de ce défenseur de la morale...

Mais, était-ce bien cela ? Voyons un peu les débats qui eurent lieu lors de la séance du 19 juillet 1871 au Conseil des Etats. Voici l'avis de M. Clausen²⁴ :

M. Clausen pense que M. Gay veut faire du bruit avec sa pétition et rien de plus. L'orateur s'applique à démontrer que la concession dont il s'agit existe. C'est en 1847 qu'elle a été accordée par le Gouvernement provisoire²⁵, dans un moment de troubles où l'on se laissait aller à toutes sortes de mesures extraordinaires. Si, du reste, il ne s'était agi alors que de jeux qu'on joue en

²³ *Ibidem*.

²⁴ *Dr Félix Clausen* (1834-1916). Originaire de Mühlebach (Conches), il fit ses études classiques au Collège de Brigue puis au Lycée de Sion. De 1853 à 1855, il suivit les cours de droit à l'Université de Munich. Rentré au pays, il devint, en 1859, secrétaire au Département des Finances. En 1860, il fut élu membre de l'ancien Tribunal fédéral. En 1864, il s'établit à Brigue où, durant vingt-six ans, il exerça sa profession.

Député au Grand-Conseil depuis 1865, il préside cette assemblée en 1881 et 1882. En 1871, il est élu député au Conseil des Etats. En 1872, il est nommé juge suppléant au Tribunal fédéral, puis en 1891, Juge fédéral ; il était doyen de ce Tribunal au moment de sa mort, le 18 juin 1916.

M. Clausen était docteur *honoris causa* de l'Université de Fribourg.

Cf. *Le Dr Félix Clausen, Juge fédéral*, dans la *Patrie Suisse*, 1916 ; — *DHBS*, t. II, p. 526.

²⁵ Plus exactement en janvier 1848.



Casino de Saxon
Salle de Jeux

famille, on n'aurait pas eu besoin de concession. L'orateur accuse encore le pétitionnaire de n'avoir transmis sa seconde pétition que parce que M. Fama n'a point consenti à certaines conditions qu'il lui posait après avoir été son intime ²⁶.

Et l'on apprit ainsi que si M. Gay s'acharnait sur les Jeux de Saxon, ce n'était point pour défendre la morale, mais pour assouvir une vengeance personnelle, M. Fama ayant refusé de lui verser une pension ! M. Gay ne sortit point grandi de ces débats...

Une nouvelle fois, les Chambres fédérales refusèrent la pétition.

*

Mais la querelle politique n'allait pas s'arrêter en si bon chemin.

M. Fama ayant voulu constituer une *Société anonyme du Casino*, au capital de 6 millions, le Conseil d'Etat refusa l'homologation. La Société se constitua alors en France.

Lorsqu'on publia la composition du Conseil d'Administration, on trouva, à côté de personnalités françaises, les Valaisans suivants : Maurice Barman ²⁷, ancien Conseiller d'Etat ; Maurice Claivaz, ancien Conseiller d'Etat, administrateur du chemin de fer, docteur et inspecteur des Eaux de Saxon ²⁸ ; Contat ²⁹, directeur des Verreries de Monthey ; Edouard Cropt ³⁰, sous-directeur de la Banque Cantonale du Valais ; Charles Morand ³¹, président de la Commune de Martigny.

²⁶ *Gazette du Valais*, 30 juillet 1871.

²⁷ Sur Maurice Barman (1808-1878), de Saint-Maurice, homme d'Etat, chef du Gouvernement de 1848 en Valais, cf. article *Barman* dans *Armorial Valaisan*, pp. 22-23 ; — Jules-Bernard Bertrand, *La Régénération valaisanne, le centenaire du Grand-Conseil*, dans *Annales Valaisannes*, 1941, N° 1, pp. 170-219 ; du même, *Les Barman et leur rôle dans notre histoire contemporaine*, dans *Confédéré*, 1936, N° du 75^e anniversaire du journal.

²⁸ *Supra*, chap. I, n. 6.

²⁹ François Contat (1819-1908), fils de Jean-Thomas Contat, le fondateur de la première Verrerie, et fondateur lui-même de la seconde Verrerie ; député au Grand-Conseil, écrivain, journaliste, dessinateur. Cf. *Armorial Valaisan*, p. 67. — La « Verrerie de Monthey » (sans doute l'administration était-elle commune pour les deux fabriques) avait emprunté à la Banque cantonale un demi-million, ce qui ne fut pas sans émouvoir l'opinion publique lorsqu'elle l'apprit vers la fin de 1870. P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 76, 77.

³⁰ Edouard Cropt (1840-1882), fils du célèbre juriste Etienne-Bernard Cropt et de Stéphanie de Stockalper, était banquier de profession. Il avait fait un stage à Paris avant de s'installer à Sion. Il épousa M^{lle} Pignat, fille d'Hippolyte Pignat, ancien Conseiller d'Etat. Il est l'un des créateurs de l'ancien stand de Sion, en Condémine.

³¹ Charles Morand, conseiller bourgeoisial de Martigny 1863-64, président de la Bourgeoisie 1865-66, conseiller municipal 1867-68, président de la Municipalité 1869-74. Cf. Philippe Farquet, *Martigny, Chroniques, Sites et Histoire*, Martigny, 1953, pp. 383-385 et 391.

Dans la *Gazette du Valais* du 26 juillet 1871, ces Messieurs déclaraient que s'ils avaient accepté de faire partie de ce Conseil d'Administration, c'est parce que la Société avait pour but d'améliorer les installations des Bains et d'embellir les lieux pour rendre plus confortable et plus agréable le séjour des hôtes, et non point de développer les Jeux qui étaient un mal nécessaire.

Comme il s'agissait de Radicaux, la *Gazette* répliqua le 30 juillet de la façon suivante :

Nos adversaires politiques, alors qu'ils cherchaient, il y a un an, à attribuer au régime conservateur l'établissement des Jeux de Saxon et une tolérance coupable de ce Casino, ne trouvaient pas de termes assez violents pour qualifier l'immoralité et la honte de ce « tripot ». Aujourd'hui ils font partie du Conseil d'Administration.

Cette polémique, les discussions aux Chambres fédérales, les articles et brochures produisirent un effet contraire. Tout cela fit une telle publicité pour Saxon que, cette année-là, M. Fama n'eut pas besoin d'utiliser son budget publicitaire. Il économisa ainsi plus de fr. 40,000.— !

*

Toutes ces démarches n'ayant pas abouti à la suppression des Jeux, on chercha alors à attaquer la validité de la concession. On joua sur les mots, on modifia même le texte de la concession pour la publier et prouver qu'elle était contraire aux dispositions de la loi valaisanne.

On prétextait aussi que cette concession avait été homologuée par surprise, car, à ce moment-là — janvier 1848 — on était en pleine lutte du Sonderbund et le Gouvernement radical qui venait de prendre le pouvoir devait avoir des préoccupations si graves qu'il n'avait sans doute pas pu examiner avec soin le but véritable et les conséquences de la concession.

C'est alors que la Municipalité de Saxon publia un Mémoire à l'intention des députés fédéraux et du public. Toute la question juridique y est admirablement traitée et l'on y démontre sans peine que la concession est en tout point conforme à la loi. Ce mémoire relève qu'un nouvel article a été introduit dans la dernière loi des finances du 26 novembre 1862, qui prévoit l'imposition d'une nouvelle industrie dans les termes suivants : « Pour les Casinos, Cercles et autres établissements de ce genre, ayant un but spéculatif : de fr. 20.— à fr. 20,000.— »³².

³² Le Casino de Saxon, *op. cit.*, p. 13.

C'était donc confirmer, en quelque sorte, l'activité du Casino. Au reste, en vertu de cet article, qui semble avoir été créé tout exprès pour lui, le Casino de Saxon a payé, à partir de 1863, un impôt de fr. 20,000.— à l'Etat, somme considérable pour l'époque. A cette prestation il y a lieu d'ajouter les impôts payés à la Commune. Voici ce qu'écrivait cette dernière :

La Commune de Saxon, autrefois endettée, arriérée, de par sa fâcheuse situation topographique, est parvenue, au moyen de la subvention annuelle que lui fait le Casino, à combler ses déficits, augmenter ses fonds d'Ecole et achever presque sa part d'endiguement, tandis que ses riches voisins en sont encore à lutter vainement contre les envahissements du fleuve.

Gottefrey, qui n'était, avant l'exploitation, qu'un misérable hameau, en butte à tous les caprices du Rhône, a pris l'aspect d'un village florissant, grâce aux nombreuses industries qui s'y sont implantées³³.

Notons qu'à partir de 1874, l'impôt cantonal fut porté à fr. 50,000.—.

A la session du Grand-Conseil du 26 mai 1874, alors qu'on discutait de la nouvelle loi des finances prévoyant une taxe de fr. 50,000.— pour le Casino et que d'aucuns voulaient la porter à fr. 60,000.—, M. Fama, présent à la séance, demanda à cette minorité les motifs qui la déterminaient à proposer un chiffre si élevé.

M. Camille de Werra³⁴ répondit :

Ceux qui voyagent un peu entre Sion et Martigny peuvent remarquer l'affluence des étrangers qui se portent à Saxon. Le Casino doit donc faire de bonnes affaires.

M. Graven³⁵ intervint pour signaler une espèce de contradiction dans la manière de voir de certains députés. Quand il s'agissait d'abolir le Casino ou de lui accorder un an de plus d'exis-

³³ *Ibidem*, p. 16. Gottefrey est le nom du quartier de Saxon, en plaine, où se trouvaient l'Etablissement des Bains et le Casino. Un prospectus donnait à ce quartier le nom de *Nouveau Saxon*. Cf. P. de Rivaz, *op. cit.*, p. 117.

³⁴ *Camille de Werra* (1814-1875). Issu d'une famille originaire de Loèche, établie à Saint-Maurice dont elle est devenue bourgeoise depuis le 13 novembre 1809. Président de Saint-Maurice de 1861 à 1864, député au Grand-Conseil, qu'il préside en 1869-70, Conseiller national 1868-69, député au Conseil des Etats de 1858 à 1860. Cf. *Armorial Valaisan*, 1946, p. 294 ; — Roger de Bons, *Biographie de Camille de Werra*, dans *Revue de la Suisse catholique*, Fribourg, t. XIII, 1881-82, pp. 65-76, 228-236, 303-309 ; — *Recensement de Saint-Maurice* et notes complémentaires.

³⁵ *Jean-Baptiste Graven* (1839-1907). Originaire de Viège, établi à Sion en 1865. Professeur à l'Ecole de droit, député au Grand-Conseil dont il assume la présidence en 1887-89, Conseiller aux Etats 1873-76, Conseiller d'Etat 1897 à 1901. Il avait épousé M^{lle} Marie Calpini. Père de M. Alexis Graven, président du Tribunal cantonal et président de la Ville de Sion. Grand-père de M. Dr Jean Graven, professeur de droit à l'Université de Genève. Cf. *Armorial Valaisan*, 1946, p. 115.

tence, on a crié à l'immoralité ! Et aujourd'hui, remarque-t-il, on veut l'imposer outre-mesure. On se dit : Tombons-lui dessus à boulets rouges. Et l'on trouve cela moral !

Au reste, ajoute-t-il, « les apparences sont trompeuses ; la roulette a sauté 5 fois depuis le mois de décembre. Quels que soient les besoins du fisc, il ne faut pas aller à l'arbitraire ».

Finalement, le chiffre de fr. 50,000.— fut maintenu, mais l'année suivante on le porta à fr. 70,000.— !

*

A l'intention de ceux qui prétendaient que la concession accordée au Casino n'était pas conforme à la loi, le rapport du Conseil d'Etat au Conseil fédéral en date du 23 novembre 1870 relevait que le règlement du Casino interdit aux Valaisans de prendre part



Carte d'entrée aux Jeux de Saxon

On remarquera en haut à gauche une variante des armes du Valais : les 13 étoiles rangées en orle.

aux Jeux. Les étrangers eux-mêmes n'y sont admis que pour autant qu'ils sont porteurs de cartes d'admission. Dans ces conditions, les Jeux ne sont pas *publics* et, dès lors, la concession n'est pas contraire à la loi valaisanne.

Polémiques internationales

La campagne contre le Casino semblait se calmer quelque peu dans le pays, lorsqu'elle reprit de plus belle à l'étranger.

Au cours de l'année 1872, deux Casinos seulement travaillaient encore en Europe, celui de Monaco et celui de Saxon. Quelques personnages peu scrupuleux jugèrent bon de faire du chantage auprès de la direction de ces deux Casinos : Ou bien vous versez un certain montant, ou bien nous dévoilons des choses terribles sur vos Etablissements !

Aucune réaction ne s'étant produite, ils publièrent à Lyon un pamphlet sous le titre *Europe Thermale*. Il parut cinq numéros entièrement consacrés à l'« éreintement » de Monaco et de Saxon. M. Fama fut particulièrement attaqué, car on pensait que de ce côté-là le chantage finirait par réussir.

Voici ce que pensait de cette publication M. Jules de Périlly, qui écrivait dans une *Lettre à M. le comte de X...* :

Dans un but de chantage, quelques-uns de ces malheureux déclassés qui pullulent dans les villes de jeux, à l'affût d'un louis oublié sur le tapis, à la remorque de tout joueur novice, familiers de la carotte, grands-croix de l'ordre de l'industrie, déjeunant des miettes du trente et quarante, dînant des épaves de la roulette et soupant des reliefs de la desserte ; quelques-uns de ces malheureux, dans un ignoble pamphlet, ont ramassé et réuni toutes les calomnies et toutes les inventions les plus grotesques pour les diriger contre M. Fama.

M. Fama ne bronchait toujours pas, ce qui déchaînait l'ire des auteurs d'*Europe Thermale*. Ils publièrent alors des articles de plus en plus violents. C'est ainsi qu'en parlant de Saxon, ils disaient :

La vie y est horriblement chère : deux œufs sur le plat coûtent vingt francs, une côtelette est hors prix ; quant aux beafsteacks, il n'en faut pas parler, ils sont inconnus dans le pays. On n'en a jamais vu qu'un seul, encore avait-il été apporté par un baigneur anglais³⁶.

Plus loin on pouvait encore lire :

La série des suicidés de Saxon serait trop longue à transcrire et il faudrait la plume d'Anne Radcliffe³⁷ pour retracer ces lamentables horreurs. Martigny,

³⁶ On peut juger de l'inanité de telles accusations, en les confrontant avec un prospectus de l'époque, en notre possession, qui prouve qu'on pouvait obtenir la pension complète à partir de fr. 5.— par jour.

³⁷ Anne Radcliffe (1764-1823), née à Londres, romancière. A écrit divers ouvrages dans lesquels la terreur et le merveilleux sont intimement mêlés. Edgar Poé (1809-1849) fut l'un de ses imitateurs.

St-Maurice, Vevey, Lausanne, Genève, les bords du Léman, les côtes de la Savoie et jusqu'aux vertes plaines de Lombardie sont sillonnées par des troupes de malheureux décavés, pâles, hâves, décharnés, presque nus, trainant leurs haillons sur toutes les routes, accrochant leurs chairs pantelantes à tous les buissons du chemin et portant aux quatre coins de l'Europe la terreur et l'épouvante de ce nom trois fois maudit : Saxon³⁸.

M. Fama n'ayant toujours pas donné suite à leurs injonctions, ce fut alors le coup de tonnerre. En dernière page du numéro 5 d'*Europe Thermale*, on pouvait lire en post-scriptum :

Au moment de mettre sous presse nous recevons la dépêche télégraphique suivante :

Afreuse nouvelle !

Le Casino de Saxon n'existe plus. A la suite d'un violent orage qui dure encore au moment où j'écris, un énorme rocher s'est détaché de la montagne de la Pierre-à-Voir et a écrasé, sous sa large masse, le chalet en planches qui fut le Casino.

Par un bonheur providentiel, l'accident a eu lieu à six heures. Il n'y avait personne dans l'établissement. Les bureaux et la caisse où se trouvent, dit-on, les fonds de la banque, gisent sous les décombres. On procède à des fouilles actives pour retrouver l'argent. Bien entendu que le jeu est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Quelqu'un disait auprès de moi : Il fallait un événement de cette force pour faire sauter la banque de Saxon.

Prochainement d'autres détails³⁹.

L'effet de cette terrible nouvelle fut foudroyant pour... *Europe Thermale* qui ne parut jamais plus !

*

Dans sa brochure *La Vérité sur Saxon*, M. Jules de Périlly écrit encore ce qui suit :

Avant l'arrivée de M. Fama, ce pays était complètement ignoré et horriblement misérable. Depuis l'établissement du Casino, la prospérité et le bien-être ont commencé à faire leur apparition dans cette contrée déshéritée. La Commune de Saxon reconnaissante a nommé M. Fama son premier magistrat. Le Canton, pour lui témoigner son estime et reconnaître le bien qu'il a fait au pays, l'a appelé à faire partie du Grand-Conseil.

M. Fama est un homme énergique, doué d'une activité fébrile, foncièrement honnête et cachant sous des dehors brusques un cœur excellent et, quoi qu'en aient dit ses détracteurs, une âme compatissante.

M^{me} Fama, la digne compagne du directeur de la station thermale de Saxon, lui prête un concours intelligent et dévoué et se réserve surtout le

³⁸ Propos cités par Jules de Périlly, *La Vérité sur Saxon, lettre à M. le comte de X...*, Lyon, Association Typographique, 1873, p. 7.

³⁹ Rapporté par Périlly, *op. cit.*, pp. 8-9.

BAINS DE SAXON.



Prospectus des Bains de Saxon

montrant le Casino où viennent des touristes élégants et des dames en crinoline. A gauche, les voies de la Ligne d'Italie avec une locomotive, ce qui était alors un avantage récent pour le développement de la station.

Prospectus de 1860-65 environ
(Bibliothèque Nationale, Berne)

développement des bonnes œuvres si fréquentes dans les établissements de ce genre.

M^{me} Fama n'a pas été épargnée ; elle a eu sa part des calomnies qui ont assailli son mari ⁴⁰.

*

M. de Périlly n'était pas seul à prendre parti pour Saxon. Parmi les nombreuses brochures qui parurent en France au lendemain de la guerre franco-allemande, il en est qui recommandaient l'autorisation des Jeux comme un moyen de remédier aux conséquences de la défaite et notamment comme un moyen de hâter le paiement de la dette exigée par l'Allemagne victorieuse. L'une d'elles, publiée à Lyon en 1871, contient un chapitre sur Saxon que M. Paul de Rivaz a transcrit dans son *Histoire contemporaine du Valais*. L'auteur de cet opuscule, M. Lucien de Rubempré, écrit :

Saxon est le grandiose, si Baden est la grâce. On sent planer l'esprit de la montagne sur cette vallée gigantesque qui s'appelle le Valais. Tout y respire une poésie triste, immense, qui élève l'âme et la rassérène. Les nuits y sont fantastiques, les monts grandissent jusqu'aux cimes.

Aux flancs des roches noires se traînent de longs nuages blancs effilés, pareils à des spectres de jeunes filles mortes dans leurs robes de fiancées et qui glissent lentement racontant à la montagne impassible un hymne de douleurs inouïes.

C'est le lieu où dans les arbres maigres, tous également penchés, passent les sylves et les périls qui frôlent les ramures frissonnantes de leurs ailes diaphanes.

Le Rhône impétueux chante aux excavations sonores de son lit son chant éternel.

À l'aube tout est bleu dans cette atmosphère alpestre, les sommets s'em-pourprent, les escarpements inférieurs sont du rose le plus tendre. Les glaciers scintillent et dans le fond de la vallée règne encore une pénombre douce, transparente, presque lumineuse. Bientôt la lumière émerge des monts, l'alouette lance au ciel ses trilles joyeuses, les chevaux aux marais hennissent et secouent leur crinière, les troupeaux de vaches se lèvent et font tinter leurs clochettes, le jour éclate, la vie s'éveille.

M. Fama est pour ainsi dire le fondateur des Jeux de Saxon, car son prédécesseur, aux reins moins solides, s'est vu, chose rare, ruiné par les

⁴⁰ D'après un certain nombre de lettres que nous avons retrouvées, il ressort qu'à plus d'une reprise M. Fama a rendu l'argent perdu à des baigneurs dont la position de fortune était digne d'intérêt. Jamais il n'a laissé repartir une personne ayant perdu son argent, sans lui remettre le nécessaire pour le voyage de retour et l'entretien.

M^{me} Fama, qui a également été calomniée, était une femme de bien. Lors de l'entrée en Suisse, en février 1871, de l'armée épuisée du Général Bourbaki, M^{me} Fama s'occupa activement de soulager les soldats blessés et malades ; le Gouvernement français lui en témoignera plus tard sa gratitude en lui conférant une décoration. Notons aussi que la Société Humanitaire des Chevaliers-Sauveteurs des Alpes-Maritimes à Nice, décerna à M^{me} Fama, le 28 novembre 1881, le titre de Membre d'Honneur de 1^{re} Classe « comme témoignage de profonde sympathie et en souvenir de ses belles actions ».

joueurs. Il a fait merveille dans un lieu peu fertile où, sauf le paysage, il fallait tout demander à l'art.

A Saxon, le jeu n'est point une chose sérieuse, c'est un amusement où le vertige de Hombourg et de Monaco n'a jamais eu accès. Accourez, malades, que la roulette effraie ; bannissez une vaine terreur ; tenez : la fontaine du salut vous attend ⁴¹.

Les exaltations lyriques de M. de Rubempré allaient-elles convaincre les Français de l'excellence des Jeux et allaient-elles sauver du même coup le Casino de Saxon ?

La fin des Jeux

Mais revenons à la campagne contre les Jeux.

« Mentez, mentez, dit le proverbe, il en restera toujours quelque chose ! » C'est ainsi que l'opinion publique, excitée en quelque sorte par les articles violents de la presse de tout le pays, finit par réclamer la suppression des Jeux. Ce fut encore l'infatigable Elie Gay qui, nouveau Caton résolu à perdre une nouvelle Carthage, adressait aux Chambres fédérales une nouvelle pétition vers la fin de 1871, à l'occasion des débats pour la revision de la Constitution fédérale. Il fut proposé d'y introduire un article 35 ayant la teneur suivante :

Il est interdit d'ouvrir des maisons de jeu. Est considérée comme maison de jeu toute entreprise qui exploite des jeux de hasard.

Dès le début des débats au Conseil des Etats, en janvier 1872, M. Borel ⁴², de Neuchâtel, intervint pour demander la fermeture immédiate des maisons existantes. On précisa bien qu'il s'agissait du Casino de Saxon. M. Rion ⁴³ intervint à son tour et, après

⁴¹ Texte cité par P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 129-130.

⁴² Eugène Borel (1835-1892). Avocat, conseiller général de Neuchâtel en 1857, conseiller municipal 1864, député au Grand-Conseil en 1862. Il est nommé au Conseil d'Etat en 1865 et au Conseil des Etats (président de cette Chambre en 1869). En 1872, il sera élu Conseiller fédéral, mais quittera le Gouvernement en 1875 déjà pour assumer la charge de Directeur du Bureau international de l'Union postale universelle. *DHBS*, t. II, p. 244.

⁴³ Joseph Rion (1809-1891). Issu d'une famille originaire de Painsec (Anniérens), dont un membre s'établit à Sion, puis à Vex, où il devint bourgeois. Joseph Rion est né à Vex, fils du châtelain Antoine Rion, qui a joué un rôle assez marquant sous l'occupation du Valais par le Général Turreau, et de Christine de Torrenté.

Avocat, Joseph Rion fut conseiller municipal de Sion de 1848 à 1852 et de 1858 à 1863, vice-président de la Ville 1863-1870, député au Grand-Conseil en 1841, au Conseil des Etats à trois reprises : 1850-1853, 1855-1856, 1871-1873,

discussion, il fut décidé, par 20 voix contre 16, de compléter l'art. 35 proposé par la phrase suivante :

Les exploitations de jeu actuellement existantes doivent être supprimées dans le délai de 5 ans dès l'adoption de la présente disposition.

Au Conseil national, la discussion fut plus vive. Finalement, on demandait la suppression du Casino de Saxon pour 1874 au plus tard. Dans un brillant plaidoyer, M. Evéquo⁴⁴ releva que la concession avait été régulièrement accordée au Casino en 1848 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 1878. Vouloir l'obliger à fermer plus tôt serait s'exposer à devoir payer une forte indemnité que le Canton du Valais n'était pas en mesure de supporter. Au surplus, en 1867, M. Fama avait contracté auprès de la Banque d'Etat du Valais un emprunt de fr. 750,000.— qui, selon l'acte de crédit, devait être remboursé en 1878. Comment M. Fama pourrait-il tenir son engagement si on l'obligeait à fermer prématurément le Casino ? Complication supplémentaire : les garanties fournies par M. Fama avaient été déposées en nantissement à la Banque Commerciale de Berne pour un emprunt de fr. 2 millions contracté par l'Etat du Valais.

A ceux qui attaquaient le Gouvernement valaisan, il répondit que celui-ci ne méritait aucun reproche, ayant agi légalement. Au reste, n'avait-il pas refusé de renouveler la concession malgré les offres alléchantes de M. Fama qui allait jusqu'à s'engager à payer une partie des dettes du Canton si une prolongation de 10 ans lui était accordée ?

Après discussion, le Conseil national se rallia à la proposition du Conseil des Etats, c'est-à-dire que les maisons de jeu devaient être fermées dans un délai de 5 ans dès l'adoption de cette disposition⁴⁵, soit donc à la fin de 1877 au plus tard.

préfet du district de Sion 1852, Conseiller d'Etat 1854-1857, président du Conseil d'Etat 1856.

Gérant et co-rédacteur du *Courier du Valais* 1843-1844. Il reçut la bourgeoisie d'honneur de Saxon en témoignage de reconnaissance pour avoir défendu au Conseil des Etats la cause du Casino de Saxon.

Cf. *Armorial Valaisan*, 1946, p. 213 ; — *DHBS*, t. V, p. 501 ; — Michel Salamin, *Histoire politique du Valais sous la République Helvétique*, dans *Vallesia*, t. XII, 1957, p. 271 ; — *Registres paroissiaux de Vex et de Sion*, 1800-1895 ; — renseignements personnels.

⁴⁴ Maurice Evéquo⁴⁴ (1824-1889), d'une famille originaire de Conthey, avocat, préfet du district de 1862 à 1888, député au Grand-Conseil qu'il présida de 1883 à 1885, député au Conseil des Etats de 1863 à 1865, Conseiller national de 1867 à 1875 et de 1882 à 1887. M. Maurice Evéquo⁴⁴ était le père de M. Raymond Evéquo⁴⁴ décédé en 1945. Cf. *Armorial Valaisan*, p. 89 ; — *DHBS*, t. III, p. 41.

⁴⁵ Cf. P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 130-132.

La rédaction des alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale révisée en 1874 fut dès lors la suivante :

Il est interdit d'ouvrir des maisons de jeu. Celles qui existent actuellement seront fermées le 31 décembre 1877.

Les concessions qui auraient été accordées ou renouvelées depuis le commencement de 1871, sont déclarées nulles ⁴⁶.

Les jours du Casino de Saxon étaient désormais comptés !

*

Sur cette question générale de principe vint se greffer une question particulière d'application. Au cours de sa séance du 21 novembre 1873, le Grand-Conseil valaisan eut, en effet, à prendre connaissance d'une pétition des commerçants, hôteliers et restaurateurs de Saxon, qui lui demandaient de se prononcer sur la question de savoir si la concession des Jeux de Saxon accordée pour 30 ans devait être comptée à partir du 20 janvier 1847, jour où la concession avait été accordée par la Commune de Saxon, ou du 11 janvier 1848, jour où le Conseil d'Etat avait homologué cette concession ⁴⁷...

La majorité de la Commission s'était prononcée pour cette dernière date. Une importante discussion s'ensuivit du fait qu'un certain nombre de députés étaient, par principe, contre le Casino de Saxon. Pourtant, il ne s'agissait ici que d'une question d'interprétation et non d'une prolongation de la concession.

On comprend aisément l'importance de cette interprétation pour les commerçants et hôteliers de Saxon, car il était certain que la fermeture du Casino allait leur causer un gros préjudice. Il était donc intéressant pour eux de savoir s'ils pourraient ou non travailler un an de plus.

La discussion se prolonge. Finalement, M. Graven met les choses au point en faisant ressortir que, de tout temps, une concession n'a été considérée comme valable qu'à partir du moment de son homologation. Or, le Conseil d'Etat l'a homologuée le 11 janvier 1848 : il ne fait donc aucun doute que cette concession devait expirer le 11 janvier 1878, sous réserve du droit fédéral. Ce point de vue l'emporta, au vote nominal, par 63 voix contre 21 ⁴⁸.

⁴⁶ Rappard, *op. cit.*, p. 332.

⁴⁷ M. Fama, étant député, ne signa pas cette pétition.

⁴⁸ P. de Rivaz, *op. cit.*, pp. 132-133.

Les commerçants et hôteliers de Saxon purent donc disposer encore de l'année 1877, mais le Casino ferma irrémédiablement ses portes à la fin de cette année.

La *Gazette du Valais* du 4 janvier 1878 signale simplement que « les Jeux de Saxon ont été fermés le 31 décembre [1877] à sept heures du soir ». Elle ne rapporte aucun détail particulier sur cette fermeture. Le *Confédéré* n'en dit pas davantage, sinon que cette fermeture va apporter une transformation radicale de la station ⁴⁹...

Gageons que tous les adversaires du Casino virent arriver le dernier jour de 1877 avec grand plaisir. Pour les uns, c'était assouvir leur désir de vengeance ; pour les autres, les défenseurs de la morale, c'était soulager leur conscience.

Nos voisins, les Français, prenaient une attitude bien différente : alors que chez nous on menait violente campagne contre les Jeux, la presse française citait en exemple le Casino de Saxon ! Elle relevait le développement prodigieux de ce bourg, le bien-être apporté à la population et les avantages qu'en retirait le Canton du point de vue fiscal... Elle citait tout cela pour réclamer à grands cris la réouverture des maisons de jeu... Et effectivement, au moment où la Suisse, par un article constitutionnel, interdisait les maisons de jeu, la France abrogeait son décret d'interdiction et les Casinos y ouvraient à nouveau leurs portes...

Les décisions sont moins rapides chez nous. On finit néanmoins par reconnaître que l'anathème de 1872 était trop absolu et qu'un nombre considérable de citoyens suisses passaient la frontière pour aller jouer en France. Des sommes, que l'on estimait importantes, s'en allaient ainsi sans aucun profit pour notre pays. D'autre part, on constatait que le tourisme était en recul : Saxon en fit l'expérience.

Il fallut, toutefois, attendre jusqu'en 1928 pour qu'un allègement soit apporté. La Constitution fut alors modifiée et les *Kursaals* et Casinos purent réintroduire le jeu de la boule, avec des mises non supérieures à fr. 2.— ⁵⁰.

⁴⁹ Bienveillante communication de M. André Donnet, directeur de la Bibliothèque et des Archives cantonales. — Peut-être y a-t-il là encore une allusion politique dans l'expression : « transformation *radicale* de la station » ?... Cf. *supra*, note 13.

⁵⁰ L'article 35 de la Constitution fédérale a été modifié par les votations populaires des 21 mars 1920 et 2 décembre 1928. Dans sa teneur actuelle, il continue d'interdire les maisons qui font exploitation des jeux de hasard. Toutefois, il accorde une dérogation limitée au jeu de la boule exclusivement, avec une mise qui ne pourra dépasser 2 fr. Les Cantons sont libres d'interdire ou d'autoriser les *kursaals* pratiquant ce jeu limité ; ils doivent cependant soumettre leur autorisation éventuelle à l'approbation du Conseil fédéral.

Une Ordonnance fédérale du 1^{er} mars 1929 a déterminé les conditions, restrictions et contrôles auxquels sont soumis les *kursaals* pratiquant ce jeu restreint, et cela avant tout dans l'intérêt du tourisme et à l'usage des hôtes

IV

Le Casino

Constructions

Il n'a pas été possible de déterminer de façon précise la date de la construction du premier Casino. On sait que les Jeux débütèrent en 1855, sous la direction de M. Bigi, de Paris. Dans le *Courrier du Valais* du 5 juillet 1855, une annonce dit :

Un hôtel magnifique, des bains superbement organisés, le Casino, rendent l'établissement de Saxon-les-Bains, situé entre Sion et Martigny, un séjour délicieux.

D'autre part, une année plus tard, dans le *Courrier du Valais* du 27 juillet 1856, M. J.-B. Calpini parle de « tripots qui se passent chaque jour dans un établissement de bains »... Cela laisse supposer qu'au début les jeux se pratiquaient dans une salle de l'*Hôtel des Bains*.

étrangers. Quant aux jeux qui demeurent interdits par l'article 35 de la Constitution fédérale, une Loi fédérale du 5 octobre 1929 en précise la nature ainsi que les peines frappant les transgressions éventuelles. Enfin, la Loi fédérale d'organisation judiciaire du 16 décembre 1943, dans son article 99, chiffre VI, indique comme instance de recours en cas de contestation la juridiction administrative du Tribunal fédéral.

Notons aussi qu'on propose actuellement d'élever la limite autorisée de mise de fr. 2.— à fr. 5.—. La question n'est point encore résolue.

Ajoutons encore les précisions suivantes tirées d'un article de M. Robert Monnet sur *Le jeu de la boule et les kursaals* dans la *Tribune de Lausanne* du 20 mars 1958 : « Actuellement il y a en Suisse seize kursaals. Treize d'entre eux sont situés dans les régions „touristiques“ du pays : Montreux, Crans, Thoune, Interlaken, Lucerne, Brunnen, Engelberg, Bad-Ragaz, Arosa, Davos, Saint-Moritz, Lugano et Locarno ; trois autres se trouvent dans les centres urbains et industriels de Berne, Genève et Baden. »

Vraisemblablement, le Casino a dû se construire entre 1860 et 1861¹. Il ne comprenait que la partie centrale en bois. Dans son ouvrage, M. Ricardi écrit en mai 1863 :

Le bâtiment des Bains qui subit, en ce moment, des agrandissements considérables, contient de nombreux cabinets à une ou deux baignoires, des piscines pour les personnes qui préfèrent le bain en commun, et plusieurs douches. Une galerie couverte met en communication le bâtiment des Bains avec l'Hôtel, grand bâtiment carré à trois étages, offrant aux baigneurs des logements très confortables.

L'Hôtel contient plusieurs salles à manger, un salon de lecture où l'on trouve les journaux de presque tous les pays, une salle de billard, un magnifique salon pour la danse et les jeux de conversation, plusieurs appartements pour familles et particuliers, et chambres de tous prix².

On peut supposer que les deux ailes en maçonnerie, dont la grande salle de spectacle, étaient en construction et faisaient donc partie des « agrandissements considérables » que M. Ricardi mentionne comme étant en cours. Au surplus, dans un acte d'emprunt, contracté par M. Joseph Fama auprès de la Banque Oswald et C^{ie} à Bâle, en 1863, nous trouvons parmi les immeubles donnés en hypothèque : « Le nouveau Casino »³.

Théâtre et Musique

Il convient de relever que la grande salle du Casino connut une importante activité théâtrale. Les programmes de 1874 à 1877⁴ nous apprennent qu'on y joua non seulement des comédies, mais des opéras.

En 1874, on ne donna pas moins de 53 représentations durant la saison, parmi lesquelles : *Le Barbier de Séville* de Rossini ; *Don Pasquale* de Donizetti ; *Rigoletto*, *La Traviata*, *Le Trouvère*, de Verdi, etc.

En 1875 et 1876 nous trouvons : *Les Noces de Jeannette* de Victor Massé ; *Le Chalet*, opéra comique d'Adolphe Adam ; *Martha* et *Maître Pathelin* de François Bazin ; *Lisken et Fritschen*, *Le Victorieux* et *La Belle Hélène* d'Offenbach ; *La Fille du Régiment* de Donizetti ; *La Dame blanche* de Boieldieu ; *Le Postillon de Longjumeau* d'Adam ; *Galatée* de Massé ; *Les Dragons*

¹ Sur une photo de 1861, en notre possession, on aperçoit le Casino.

² M. Ricardi, *op. cit.*, pp. 6-7.

³ *Minutes du notaire Joseph Brindlen, 1863-1866*, Arch. de la Commune de Sion.

⁴ En notre possession.

THÉÂTRE DU CASINO DE SAXON.

DIMANCHE, 14 MAI 1876
OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

PREMIÈRE REPRÉSENTATION

DE

LUCIE
DE LAMMERMOOR

GRAND OPÉRA EN 4 ACTES DE *DONIZETTI*

Edgard Raveswood	MM. MITELET (Premier Ténor.)
Henri Asthon	J. ORTEL
Sir Arthur	LRCLERC
Raymond	DELVINS
Gilbert	BARTHOLETTI
Lucie	Mlle KENETTENORF (Première Chant.)

Chasseurs, Seigneurs, Dames : (Messieurs et Dames des Chœurs.)

Le foyer du théâtre se trouve au Restaurant.

Ouverture des Bureaux à 7 1/2 heures.

Le spectacle commence à 8 heures précises.

PRIX DES PLACES :

Fauteuils, 5 Fr. — Chaises numérotées, 3 Fr. — Chaises non numérotées, 2 Fr.
Galerie, 1 Fr.

On peut se procurer des billets d'avance à l'entrée du Casino.

Programme d'ouverture de la saison théâtrale

14 mai 1876

de Villars de Maillard ; *Le Songe d'une Nuit d'Été* d'Ambroise Thomas ; *Les Mousquetaires de la Reine* de Fromental Halévy ; *Le Domino noir* d'Auber ; *Lucie de Lammermoor* de Donizetti ; *Les Diamants de la Couronne* d'Auber, etc., ainsi que *Le Marquis de Villemer*, pièce en 4 actes de George Sand ; *La Grammaire*, *La Cagnotte*, *Les Deux Timides* de Labiche, et un grand nombre d'autres comédies...

On peut dire que Saxon était à l'avant-garde puisque bon nombre de ces opéras et comédies venaient d'être créés à Milan ou à Paris.

Le 13 juillet 1875 eut lieu une représentation en faveur des inondés du Midi de la France. Au programme figurait : *Le Maître de chapelle*, opéra comique en un acte de Paer ; *Edgar et sa Bonne* de Labiche et Marc-Michel. L'orchestre, sous la direction de M. E. Pichoz, exécuta l'Ouverture de *Guillaume Tell* de Rossini ; le Grand Air du 4^e acte de *La Juive* de F. Halévy ; le Duo de *Guillaume Tell*, etc.

Notons que l'orchestre du Casino a été fondé en 1866 par M. Joseph Fama qui, en 1864, avait également fondé la société de musique *Concordia* qui existe encore de nos jours⁵.

Le maestro Léopold Bruzzèse

La baguette de directeur était tenue à l'orchestre du Casino par Léopold Bruzzèse, dont le nom figure sur les programmes. Bruzzèse n'est pas un inconnu. Entre 1850 et 1860, il fut professeur de chant au Collège de Saint-Maurice, où il venait régulièrement de Vouvry, lieu de son domicile, pour donner ses leçons. Outre la musique vocale, il était alors l'un des maîtres de la musique instrumentale en Valais ; il était lui-même un violoniste et un harmoniste apprécié. Plusieurs programmes de concerts donnés à Saint-Maurice, de 1855 à 1860, montrent que, dans ces circonstances, M. Bruzzèse était à la tâche et à l'honneur : il compose, il exécute, il accompagne, il dirige... Ses compositions sont pour violon, pour piano, pour chœurs. Elles passent du genre badin au style plus élevé. M. Bruzzèse met en chœurs et en solos des paroles de Lamartine ou du poète aigaunois Charles-Louis de Bons ; il écrit une cantate, orne de sa musique des pièces de théâtre, compose même une messe solennelle « avec solos et chœurs de 70 chanteurs » pour la fête de chant du 12 juin 1859, à Saint-Maurice, qui fut peut-être la première fête générale de

⁵ *Livret de la Fête cantonale des musiques valaisannes*, Saxon, 1952, p. 63.

chant du Valais. Cette *Messe de Pentecôte* (ainsi nommée parce que la fête de chant coïncidait avec cette solennité liturgique) fut exécutée peu après à Paris même par 250 chanteurs. Par la suite, la « messe de Bruzzèse » figure au lutrin de plusieurs chœurs paroissiaux à travers le Valais. A partir de 1861, M. Bruzzèse ne paraît plus en Agaune, mais, plus tard, dans un âge avancé, il en retrouvera le chemin ⁶.

Le maestro Bruzzèse était d'origine napolitaine. Le Théâtre de la Scala, à Milan, l'avait compté dans son orchestre comme 1^{er} violon ; mais, à la suite sans doute des événements de 1848-1849, Bruzzèse avait quitté l'Italie et était venu en Valais. Il déploya chez nous une activité considérable, notamment à Saint-Maurice, à Monthey, à Martigny, à Saxon. M. Jules-Bernard Bertrand le range parmi ceux qui « ont puissamment contribué au développement du chant et de la musique dans le Canton » ⁷. Il dirigea, entre autres, la *Musique de Monthey* (l'*Harmonie* actuelle), de 1851 à 1854, puis, par intermittences, de 1868 à 1870 ⁸. Il fut le 1^{er} directeur de la Fanfare municipale de Saint-Maurice, l'*Agaunoise*, fondée en 1856 (et qui sera reformée en 1871). Il dirigea aussi la Société instrumentale de Bex pour laquelle il composa plusieurs pièces, entre autres *Scènes alpestres* et une fantaisie : *Le Diable de Sublin*.

Organisateur infatigable, il créa six à huit chorales villageoises ; il les instruisait rapidement grâce à son ardeur pour la méthode Chevé qui, à la suite de Rousseau, remplaçait la notation sur portée par les sept premiers chiffres. Cette méthode avait été mise à la mode par Pierre Galin (1786-1821), Aimé Paris (1798-1866) et Emile Chevé (1804-1864). A Martigny, Charles Luy, disciple de Bruzzèse, porta l'effectif de sa chorale, la *Caecilia*, à 80 chanteurs et chanteuses avec cette méthode.

Plus tard, vers 1883, Bruzzèse ira s'établir à Nyon, où il fondera la *Muse romande*, journal musical mensuel.

Le souvenir de M. Bruzzèse s'attache encore au hameau des Paluds, entre Saint-Maurice et Massongex, où il habita une grande maison aujourd'hui disparue, à droite de la route, en direction de Massongex ; cette maison avait un peu l'apparence d'un couvent avec son entrée surmontée d'une niche abritant une statue pieuse. C'est cependant à Saxon que mourut le maestro, âgé d'environ 75 ans, le 24 décembre 1893, dans ce Saxon qui

⁶ F.-M. Bussard, dans le *Palmarès du Collège de Saint-Maurice*, 1931-32, pp. 42-43 et 47.

⁷ J.-B. Bertrand, *Le Valais, étude sur son développement intellectuel à travers les âges*, C. Mussler, édit., Sion, 1909, pp. 210-211.

⁸ Cf. *Harmonie municipale de Monthey, 1798-1848, aperçu historique*, impr. Roto-Sadag, Genève, 1948, pp. 20, 26-27, 89.

THÉÂTRE DU CASINO DE SAXON

Représentation extraordinaire et intermède
musical donnés au bénéfice de

M. LÉOPOLD BRUZZÈSE

avec le bienveillant concours de *MM.* les artistes
dramatiques et de l'Orchestre du Casino de Saxon

MARDI 22 MAI A 8 HEURES DU SOIR

PROGRAMME

LE POUR ET LE CONTRE

Pièce en un acte, d'Alfred de Musset, jouée par M. Ortel et Mmes Cholei et Holtinger.

INTERMÈDE

- | | |
|--|------------|
| 1. Symphonie pour orchestre | BERTESI. |
| 2. Fragment de quatuor , exécuté par MM. Tali, Gazono, Ferrari et Bruzzèse | PERELLI. |
| 3. Les garçons gargottiers , chansonnetto chantée par M. Leclerc | *** |
| 4. Fantaisie pour flûte et guitare, sur des motifs de l'opéra l' Elesir d'amour ,
exécutée par M. et Mme Torisi, qui paraîtra pour la première fois en public | DONIZETTI. |
| 5. Une pensée à Beethoven , essai symphonique pour l'orchestre | BRUZZÈSE. |
| 6. J'entre en train , chansonnetto chantée par M. Holtinger | *** |

LES DEUX SOURDS

Pièce en un acte, jouée par par MM. Holtinger, Leclerc, Bruneton et Mlle Bernard.

Les entrées de faveur seront suspendues.

PRIX DES PLACES :

Fauteuils 5 francs. — Chaises 2 francs. — Galeries 1 franc.

Les bureaux seront ouverts à 7 heures et demie — On commencera à 8 heures.

Représentation extraordinaire au bénéfice de Léopold Bruzzèse

22 mai 1877

était devenu depuis un quart de siècle sa patrie d'adoption ; il laissait une veuve et huit enfants ⁹.

Bruzzèse commença sans doute son activité à Saxon en 1866, lorsque M. Joseph Fama fonda l'orchestre de son Casino. C'est, en effet, en 1866, que le maestro créa à Saxon une publication musicale sous le titre de *Lyre valaisanne*, à laquelle collaborait le poète Louis Dirac. Bruzzèse et Dirac ne manquaient ni de talent ni d'originalité, mais, remarque M. J.-B. Bertrand ¹⁰, « la *Lyre valaisanne* eut la durée des temps... musicaux ». Elle disparut, sauf erreur, en 1868.

Peut-être Bruzzèse remplaça-t-il à Saxon M. Elie Gay et fut-ce là l'un des mobiles qui poussèrent M. Gay à susciter sans cesse des querelles à M. Joseph Fama au sujet du Casino, querelles qui, adroitement menées au nom de la morale, étaient sourdement causées par des piqûres d'amour-propre?... M. Fama n'avait-il pas refusé d'accorder à M. Gay une pension ? La musique n'était sans doute pas étrangère à ces conflits. A la fin d'août 1855, le *Courrier du Valais* nous apprend que le Conseil d'Etat venait de décréter l'adoption de la méthode Galin-Paris-Chevé pour l'enseignement du chant dans les écoles.

Ensuite de cette décision, écrit le journal, M. l'avocat Elie Gay, qui sera chargé de la direction de cet enseignement, est parti pour Paris où il suivra pendant cinq ou six semaines un cours de M. Chevé lui-même afin de se perfectionner dans la manière d'enseigner d'après la nouvelle méthode. Chacun sait en Valais que M. Gay a été un des plus zélés défenseurs de cette méthode, dans l'application de laquelle il a déjà obtenu des résultats incroyables ¹¹.

Avant que les qualités pédagogiques de M. Gay aient pu démontrer leur excellence, divers articles dans les journaux du temps — la *Gazette du Valais* et le *Courrier du Valais* — firent entendre des notes assez discordantes. Bruzzèse se vit accuser

⁹ Nous devons la plupart de nos renseignements sur Bruzzèse à l'obligeance de M. le chanoine Dupont Lachenal, de M. l'abbé André Clerc, curé de Saxon, de M. Ulysse Casanova, à Saint-Maurice, et de M. Jules Damay, à Martigny. Ce dernier a très aimablement mis à notre disposition les notes qu'il a rassemblées sur Bruzzèse en vue d'une publication ultérieure : on ne peut que souhaiter, en effet, en attendant une Histoire complète de la Musique en Valais, du moins une étude consacrée au maestro qui fut un animateur de la vie musicale dans notre pays entre 1850 et 1890.

¹⁰ Bertrand, *op. cit.*, p. 84. — M. Léon Imhoff possède dans ses collections le premier numéro de la *Lyre valaisanne*.

¹¹ *Courrier du Valais*, 26 août 1855. Cette communication, à laquelle Bruzzèse se déclare totalement étranger, avait probablement froissé Elie Gay : n'y laissait-on pas entendre qu'il avait encore besoin de « se perfectionner », et, dès lors, parler de ses « résultats incroyables » n'était-ce pas faire de l'ironie ?...

d'« incapacités jalouses », mais répondit avec calme, précisant qu'il n'avait nullement désiré pour lui l'honneur échu à M. Gay :

Loin d'envier la faveur que le Gouvernement a faite à M. Gay, si j'avais été désigné pour la mission qu'il remplit en ce moment, j'avoue en toute sincérité que cela m'aurait contrarié, et beaucoup.

Ce n'était d'ailleurs qu'un nouvel épisode dans les relations orageuses des deux musiciens, car M. Bruzzèse parle de cette « nouvelle dispute » en déplorant qu'elle ait « rallumé le feu à peine assoupi, dit-il, de notre ancienne lutte »¹².

Il est difficile de croire que cette rivalité tenace n'ait été pour rien dans la rancune de M. Gay contre les Jeux de Saxon, d'où il avait été évincé et où le maître Bruzzèse tenait une place que l'avocat mélomane avait sans doute vainement convoitée...

Quand Bruzzèse mourut, la *Gazette du Valais* rendit hommage à son talent et à son activité :

C'était, dit-elle, un artiste et un compositeur de talent qui a eu, comme tant d'autres artistes, le malheur de faire connaissance avec les vicissitudes de la vie.

Avec sa tête blanche à la Victor Hugo et son dos voûté, toujours accompagné de sa petite fille sur laquelle il s'appuyait pour marcher, il eût fourni le sujet d'une de ces vieilles estampes, gravées à l'eau-forte, au siècle dernier¹³.

Destins changeants

Après la fermeture des Jeux, le 31 décembre 1877, l'*Hôtel des Bains* continua à être exploité et la grande salle du Casino servit à l'organisation de spectacles.

M. Joseph Fama étant décédé en 1882, la direction fut confiée à divers gérants qui se préoccupèrent plus de faire prospérer leurs affaires que celles de l'Etablissement ! C'est pourquoi, avant la fin du siècle dernier, sa fermeture était chose faite : il n'avait survécu aux Jeux qu'une quinzaine d'années.

Cette regrettable fermeture fait dire au *Dictionnaire Géographique de la Suisse* :

Il est vraiment étrange qu'une source minérale aussi intéressante et d'une valeur thérapeutique reconnue, soit aujourd'hui complètement inutilisée et l'Etablissement balnéaire fermé¹⁴ !

¹² *Courrier du Valais*, 12 septembre 1855.

¹³ *Gazette du Valais*, 1894, No 4. Aimable communication de M. Léon Imhoff.

¹⁴ *Dictionnaire Géographique de la Suisse*, t. IV, 1906, p. 449.



Chapelle des Pères Chartreux
dans l'ancien Casino de Saxon

1901-1904

Qui donc pourra jamais pénétrer les desseins de la Providence ? Le Casino qu'animaient, selon Jules Bertrand, « les snobs masqués et les jolies mondaines », ce Casino, après avoir été une maison de jeux, « maison de perdition », comme on ne se fit pas faute de l'appeler, devint plus tard, en quelque sorte, la maison du Bon Dieu !

En effet, de 1901 à 1904, il fut loué aux Chartreux exilés de France. Toutes les salles de jeux furent transformées en chapelles.

Si, à tout hasard, l'ombre du diable avait pu s'aventurer dans ces lieux, à coup sûr en fut-elle alors bien chassée !

« La population s'attacha à ces religieux aussi paisibles que charitables, et tenta vainement de retarder leur départ au moyen d'une pétition ¹⁵. » Mais les entraves juridiques les obligèrent, hélas ! à s'exiler une seconde fois...

*

Après le départ des Chartreux, la grande salle fut utilisée à nouveau pour des spectacles, concerts et bals des sociétés locales. Les autres parties du Casino furent transformées en appartements.

En 1944, M. Albano Fama vendit le Casino et le parc à M. Nestor Gaillard. Ce dernier fit des transformations, y installa un bar et le revendit, en 1949, à la Société de musique *Concordia*.

En 1952, un incendie détruisit la grande salle. Celle-ci fut reconstruite dans les années 1953 et 1954. Le 2 octobre 1955, le Parti radical de Saxon et la *Concordia* inaugurèrent la nouvelle salle ¹⁶, continuatrice de cette histoire longue et diverse qui connut les querelles de la science et les analyses des chimistes de réputation mondiale, la thérapie et le soulagement des malades, l'essor touristique et le théâtre d'avant-garde, les harmonies de la musique et ses rivalités, les jeux de hasard et leurs disputes, le silence et la prière des « moines blancs », les concerts et les représentations des sociétés locales...

Théo MONTANGÉRO-FAMA

¹⁵ Bertrand, *Monographie de Saxon*, pp. 100-101.

¹⁶ *Confédéré*, 1955, N° 115.

A P P E N D I C E

Notices sur la famille Fama

Pendant près d'un siècle la famille Fama a tenu un rôle important dans l'histoire valaisanne, que ce soit sur le plan politique ou dans la vie économique, sociale et culturelle. Cinq de ses membres ont siégé au Grand-Conseil ; trois ont exercé des commandements militaires, dont l'un, parvenu aux échelons supérieurs de l'armée suisse comme Colonel-Brigadier, commanda la Forteresse de Saint-Maurice ; deux ont présidé aux destinées de la Commune de Saxon ; un, enfin, a fait partie du Gouvernement cantonal. Aussi nous a-t-on suggéré de divers côtés de compléter notre étude sur les Eaux et les Jeux de Saxon, par un historique de la famille Fama.

Pour répondre à cette suggestion, nous ne pensons pas pouvoir mieux faire qu'en réunissant ici les principales notices publiées dans la presse sur les magistrats et officiers de cette famille à l'occasion du décès de chacun d'eux. Ces notices ont été écrites pour la plupart par des amis des défunts ; nous croyons cependant que les extraits reproduits ici sont objectifs, parce qu'ils rapportent des faits ou des observations. Nous avons, d'ailleurs, cherché dans la mesure du possible à recueillir les textes provenant des sources les plus diverses. Chacune des notices suivantes porte l'indication de la source d'où elle a été tirée ; on pourra ainsi constater à la fois le caractère et la diversité des sources citées.

M. Joseph Fama

1813-1882

Du Confédéré, 26 décembre 1882 :

M. Joseph Fama, ancien député et pendant de longues années président de la Commune de Saxon, est décédé dans sa villa de Nice, le 24 de ce mois¹, entouré de sa femme et de ses enfants.

Il était originaire de Spalato en Dalmatie. Sa famille, patricienne de Venise, y jouissait et jouit encore d'une grande considération, et plusieurs de ses membres occupent une haute position, non seulement en Autriche, mais en Italie.



M. Joseph Fama

Promoteur des Bains et des Jeux de Saxon

¹ Plus exactement le 23 décembre 1882.

1848, il commandait un bataillon d'Italiens insurgés contre le Gouvernement autrichien. Le séjour de sa patrie lui étant dès lors interdit, il se rendit à Paris où il se maria. Il habita ensuite Martigny, se fit naturaliser Valaisan et acheta de M. le Commandant Gaspard de Sepibus l'Établissement des Bains et la concession des Jeux de Saxon. Malgré les droits très élevés qu'il dut payer à l'Etat, M. Fama acquit, par l'exploitation de cette concession, une fortune exceptionnelle pour le Canton. On sait qu'il en fit le plus noble usage, soit en accordant la plus large hospitalité, soit en souscrivant généreusement dans toutes les calamités publiques, soit en pratiquant de même la charité envers les malheureux — il était d'ailleurs toujours disposé à rendre service à tout le monde. On peut affirmer qu'il était respecté comme un père par ses administrés qui lui doivent l'ouverture d'un canal ayant coûté plus de fr. 200.000.— et qui a rendu fertile une grande partie du territoire aride de la Commune de Saxon. Il a su y maintenir, pendant sa présidence, l'ordre et l'harmonie, malgré les éléments divers qui s'y trouvent.

Les antécédents du défunt le plaçaient naturellement dans les rangs du parti libéral où il exerça une légitime influence et où il laissera d'unanimes et profonds regrets.

*

Coupure d'un journal de Nice (sans titre ni date) aux archives Fama, vers 1878 :

D'origine vénitienne. Patriote convaincu. Proscrit par le Gouvernement vénitien, il se réfugia en France où, en 1848, il prit part à l'organisation de la Légion étrangère. La paix signée, il alla habiter Saxon et, grâce à son intelligence, il fit à la fois sa propre fortune et celle du pays.

M. Fama s'est fixé à Nice depuis trois ans et s'y est rendu acquéreur du Théâtre-Français et de la Galerie des Beaux-Arts.

M. et M^{me} Fama habitent leur charmante villa de la Promenade des Anglais, consacrant tout leur temps à prodiguer leurs soins à leur nombreuse famille.

Le fils aîné de M. Fama, Charles Fama, est officier d'état-major dans l'armée suisse et député du Valais. Il s'occupe de toutes les questions artistiques intéressant Nice et fait partie de tous les comités relatifs aux Beaux-Arts.

Quand le Conseil fédéral mit aux voix la suppression des maisons de jeux en Suisse, le député du Valais se trouva assez perplexé. Comme député, il était de son devoir de voter la fermeture du Casino de Saxon ; comme propriétaire, son intérêt lui commandait de voter contre. M. Fama² sacrifia l'intérêt au devoir et vota la fermeture de son établissement.

Son frère, M. Adolphe Fama, un gentleman accompli, a le grade de capitaine dans l'artillerie fédérale.

Les pauvres de Nice et ceux de la Suisse connaissent le nom de Fama, et vénèrent ceux qui le portent.

² Il s'agit sans doute de M. Charles Fama.

Ses obsèques

Du journal *Le Monde élégant de Nice*, numéro du mercredi 27 décembre 1882 (article aimablement communiqué par la Direction des Archives du Département des Alpes-Maritimes à M. Lucien Lathion en date du 25 mars 1958) :

Samedi soir nous est parvenue, trop tard pour que nous puissions l'insérer dans notre dernier numéro, la nouvelle de la mort de M. Joseph Fama. C'est encore là un deuil qui sera douloureusement accueilli dans notre ville où le défunt jouissait de l'estime et de la sympathie générales.

Né à Spalato (Dalmatie) le 28 février 1813, M. Joseph Fama fut élevé à Venise et fit ses études à l'Université de Padoue. Obligé de fuir l'Italie lors de l'occupation Autrichienne, il vint à Paris où il demeura jusqu'à son installation à Saxon-les-Bains, en 1851. Pendant vingt-six ans, M. Fama resta directeur de cet Établissement thermal et fut en même temps président de la Municipalité locale. La considération dans laquelle le tenaient ses nouveaux concitoyens était telle que, pendant seize ans, ils le choisirent pour leur député au Grand-Conseil du Valais.

En 1875, M. Fama vint s'installer à Nice et ne pensa plus qu'à se reposer des fatigues d'une vie si bien remplie. Il vécut depuis au milieu de sa belle et nombreuse famille, entouré de l'affection de ses sept enfants, ne sortant guère que pour ses promenades et pour assister quelquefois à une représentation du Théâtre-Français dont il était propriétaire.

Sa grande occupation, dans ces dernières années, était la charité. Il se montrait d'une générosité inépuisable pour faire le bien autour de lui et il apportait dans ses actes de bienfaisance une modestie, une abnégation de toute personnalité, qui en doublait le mérite.

Le 23 décembre, à quatre heures du soir, M. Fama succombait après une longue et douloureuse maladie.

Les obsèques de cet excellent homme ont eu lieu lundi matin. Le deuil était conduit par les cinq fils du défunt. Leur douleur était navrante et trouvait un sympathique écho dans le cœur des amis qui s'étaient rendus en très grand nombre à la triste cérémonie.

Plusieurs confréries religieuses précédaient le char funèbre entièrement recouvert de bouquets et de couronnes envoyés par les amis et les Sociétés de Secours Mutuels dont M. Fama faisait partie, notamment une de Saxon-les-Bains. Derrière la famille venaient les drapeaux et les députations des Sociétés de Sauveteurs des Alpes-Maritimes et du Littoral, et de la Société chorale *L'Echo de Nice*. Un détachement de sapeurs-pompiers de la ville de Nice, dont le défunt était président honoraire de la caisse de secours mutuels, formait la haie sur le devant du cortège.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Zürcher, consul suisse, Chauvain, président du Tribunal de commerce, l'avocat Farraut, président de la Section du Club Alpin Français, et le Dr Reichenbach, médecin inspecteur des Bains de Saxon et ami de la famille.

L'assistance se composait de toutes les personnalités marquantes de la ville : M. Borriglione³ et ses adjoints, MM. Poullan, Bermond et Faraut ;

³ Député-maire de Nice.

MM. Le Roy, secrétaire général de la Préfecture ; Barraja, syndic des agents de change ; Abbo, président de la Chambre de commerce ; Commandant Allaire ; comte de Bathune ; L. Thaon ; Munier ; etc.

Après avoir reçu la bénédiction à l'église Saint-Pierre d'Arène, le corps a été conduit au cimetière de Saint-Barthélemy où sera édifié le tombeau de famille.

Après une nouvelle absoute dans la chapelle, M. Frédéric Faraut, ami de la famille, a pris la parole et, avec une émotion partagée par tous, a retracé les qualités et les vertus du défunt. M. le D^r Zürcher a ensuite parlé, au nom de la Société Helvétique de Secours Mutuels dont il est président, et a vanté la bonté et la charité de M. J. Fama.

Il a fallu arracher les fils des bords de cette tombe dans laquelle ils laissaient celui qu'ils ont tant aimé. Puissent les regrets unanimes qu'inspirent cette mort, être un apaisement à leur légitime douleur.

Madame Joseph Fama

1834-1897



M^{me} Joseph Fama
née Jeanne Vellino

Du Confédéré, 23 octobre 1897 :

Une triste nouvelle nous arrive. M^{me} Fama vient de succomber brusquement, à Nice, aux suites de la maladie de cœur dont elle était atteinte depuis quelque temps ; elle n'était âgée que de 62 ans.

La famille Fama, déjà si éprouvée par des deuils récents, ressentira une profonde affliction de cette perte ; c'en sera une non moins grande pour les pauvres de la contrée dont elle était à tant de titres la généreuse bienfaitrice.

Nous adressons à la famille de la regrettée défunte nos plus vives condoléances.

M. Denis Fama

1860-1895

Du Confédéré, 6 février 1895 :

Une triste nouvelle nous est parvenue ce matin : M. Denis Fama, capitaine de guides et suppléant au Grand-Conseil, est mort ce lundi soir¹, après trois semaines de maladie. C'était un citoyen aimé et estimé de tous. Son ensevelissement aura lieu à Saxon, jeudi, 7 ct, à 8 h. ¹/₄ du matin.

Nous présentons à sa famille éplorée l'expression de nos sincères sentiments de condoléances.

*

Du Confédéré, 9 février 1895 :

Les obsèques de M. Denis Fama, dont le *Confédéré* a annoncé la mort dans son dernier numéro, ont eu lieu jeudi passé à 8 h. ¹/₄ du matin, au milieu d'un grand concours de population parmi laquelle figuraient de nombreux officiers en uniforme qui avaient tenu à venir donner un dernier témoignage de sympathie à leur camarade.

Bien que déjà atteint par la maladie, le défunt ne s'attendait pas à une catastrophe si soudaine, car il faisait ces derniers temps ses préparatifs pour aller commander à Zurich le cours de répétition de la 12^e Compagnie de guides dont il était le capitaine. C'était un de nos officiers de cavalerie les plus aimés et estimés. Il avait un véritable penchant pour la carrière militaire à laquelle il s'était préparé par un stage d'un an à Vienne comme attaché au 8^e Régiment de dragons de l'armée austro-hongroise.

S'il laisse d'unanimes regrets comme homme privé, grâce à la cordialité de ses relations et à l'aménité de son caractère, la cause libérale déjà si

¹ Le 4 février 1895.

durement éprouvée depuis quelque temps, n'a pas moins sujet de le pleurer, car c'était un de ses plus vaillants et dévoués champions.

Que sa famille affligée veuille bien agréer, dans ce deuil cruel, l'expression de nos condoléances et de nos très sincères regrets.

M. Charles Fama

1851-1895

Du Confédéré, 4 janvier 1896 :

L'année 1895 s'achève douloureusement pour le parti libéral. Il perd en M. Charles Fama un de ses adhérents les plus dévoués, celui dont l'activité et les bons conseils lui avaient rendu de grands et nombreux services. Notre ami nous quitte, encore à la fleur de l'âge, emporté par une maladie qui ne sait pas pardonner. Depuis quelques années déjà, sa santé compromise à la suite d'un voyage en Egypte, était chancelante. Cependant, ses séjours d'hiver dans le Midi paraissaient devoir encore lui laisser un peu de répit.

Cette année, néanmoins, ce n'est pas sans un sombre pressentiment que nous l'avons vu repartir pour Nice. Quelque chose nous disait que ce serait la dernière fois que nous presserions sa main amie. Hélas ! nos craintes n'étaient que trop fondées et lundi¹, alors qu'un mieux relatif semblait redonner un peu d'espoir, la douloureuse nouvelle nous parvenait de cette mort inopinée.

La disparition de Charles Fama causera une peine profonde à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Courtois, aimable, bienveillant, il possédait les meilleures qualités du cœur. Il attirait invinciblement à lui toutes les sympathies. La droiture et la franchise de son caractère, l'exquise affabilité de ses manières lui avaient créé des amitiés aussi sincères que nombreuses tant en Valais qu'en Suisse et à l'étranger.

Les pauvres eux-mêmes ne ressentiront pas moins cette disparition qui les prive d'un généreux bienfaiteur.

En politique M. Charles Fama fut un des nôtres et des meilleurs. En 1877, il remplaçait son père au Grand-Conseil et dès lors, à chaque renouvellement, il fut réélu à de fortes majorités par le parti libéral. Il fit pendant plusieurs périodes partie du Bureau du Grand-Conseil comme scrutateur.

Progressiste convaincu, il ne transigea jamais avec ses principes et donna l'exemple d'un citoyen dévoué à son pays dans la plus large mesure.

Parmi ses collègues et même parmi ses adversaires on ne lui connaissait que des amis, tant on sentait en lui l'homme au cœur droit et loyal.

¹ Le 30 décembre 1895.



M. Charles Fama

Député, numismate, bibliophile

Portrait par Armand Leleux

(A. de Wolff, *Le Portrait valaisan*, 1957)

Les idées humanitaires et libérales avaient en lui un ardent défenseur et toute cause juste recevait son appui chaleureux.

Membre du comité libéral, président du groupe de l'opposition, il apportait dans les décisions à prendre une sûreté de vue, un esprit d'à-propos qui rendait son concours des plus précieux. Mais sa qualité maîtresse, c'était sa prodigieuse activité. Avec lui pas d'affaires renvoyées au lendemain, et malgré de nombreuses occupations personnelles, il trouvait toujours du temps de reste à consacrer à des œuvres utiles au pays. Sa sollicitude s'étendait à tout, et dans tous les domaines il faisait preuve d'un esprit pratique et d'aptitudes variées. L'agriculture, l'industrie recevaient son appui et nombreux sont les progrès réalisés auxquels son énergie et sa persévérance ont contribué pour une bonne part.

La Société de Secours mutuels dont il fut président, la Caisse d'Épargne dont il était caissier central, sont encore un témoignage de plus de l'intérêt qu'il portait à son pays.

C'est donc une perte bien cruelle que viennent de faire, non seulement ses parents pour lesquels il a été le meilleur des fils et le meilleur des frères, mais encore ses amis, ses collègues, le parti libéral et le pays auquel il était si dévoué.

Charles Fama reposera à Saxon, près de nous, et sur sa tombe qui est celle d'un homme de bien, nous cultiverons la fleur du souvenir.

*

De MM. Paul de Rivaz et Albert de Wolff, dans *Le Portrait valaisan*, Genève, 1957, p. 318 :

...Après des études poussées, des voyages, il peut se consacrer à ses travaux préférés : l'archéologie et la numismatique.

Conservateur du Médaillier cantonal, membre de la Commission archéologique², député au Grand-Conseil, Charles Fama est un bibliophile et un mécène distingué. Son *ex-libris* porte la devise « Tout ou rien »³.



Ex-libris de M. Charles Fama

Devise : « Tout ou rien »

(A. Comtesse, *Ex-libris valaisans*, 1927)

Il lègue ses collections à l'Etat du Valais⁴ et meurt prématurément à l'âge de quarante-quatre ans en 1896.

[Un charmant portrait par Armand Leleux] le représente aux environs de sa vingtième année. On ne sait s'il a été exécuté par Leleux à Paris ou pendant un séjour de l'artiste aux Bains de Saxon.

² De 1894 à sa mort. Cf. A. Donnet, *Le Musée de Valère et la protection des Monuments d'art et d'histoire en Valais jusqu'en 1935*, dans *Vallesia*, t. I, 1946, p. 97.

³ A. Comtesse, *Les Ex-libris valaisans*, dans *Annales Valaisannes* 1^{re} série, 1927, et tiré à part, p. 45.

⁴ Donnet, *op. cit.*, p. 100, mentionne le legs du médaillier de M. Charles Fama, en 1896 ; actuellement au Musée de Valère. Comtesse, *loc. cit.*, écrit que M. Charles Fama légua à l'Etat « son riche médaillier qui se trouve actuellement au Musée de Valère, et sa collection d'anciens journaux valaisans, conservée à la Bibliothèque cantonale ». En ce qui concerne ces derniers, M. Donnet cite parmi les « principales acquisitions extraordinaires » de la Bibliothèque cantonale, sous la date 1906, le « Don d'Adolphe Fama (1853-1940) : Collections de journaux valaisans ». A. Donnet, *La Bibliothèque cantonale du Valais*, dans *Annales Valaisannes*, 1943, p. 94.

Le Colonel Adolphe Fama

1853-1940

Du Nouvelliste valaisan, 9 mars 1940 :

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort à plus de 86 ans, à Ouchy, près de Lausanne, où il demeurerait, de M. le Colonel-Brigadier Adolphe Fama.

L'honorable défunt était souffrant depuis plusieurs mois, et, dernièrement, nous apprenons par un membre de sa famille, qu'il s'approchait de la tombe.

Colonel-Brigadier, ancien Commandant des Fortifications de Saint-Maurice, M. Adolphe Fama était une grosse personnalité militaire, connue bien au-delà de nos frontières.

Lors de l'organisation d'une police internationale au Maroc, M. Fama fut même proposé pour son commandant. Il refusa après quelques semaines d'hésitation.

Il y a deux ans, il s'était fait une joie véritable, malgré son grand âge, d'assister à Savatan, à la dernière réunion des anciens officiers et serviteurs de l'organisation de notre Forteresse d'après le système aujourd'hui abandonné.

M. le Colonel Fama a voulu mourir en Valaisan. C'est M. le chanoine Pythoud, curé de Leysin et ancien aumônier militaire, qui, il y a quelques semaines, reçut sa confession.

L'honorable défunt était le frère de M. le Conseiller d'Etat Fama auquel nous présentons l'hommage de nos condoléances.

*

Du Confédéré, 11 mars 1940 :

... Vendredi¹ est mort à Lausanne, à l'âge de 87 ans, le Colonel-Brigadier Adolphe Fama-Tulin, ancien Commandant de la garnison de Saint-Maurice. Nous avons rencontré il y a deux mois le Colonel Fama, qui avait conservé dans sa vieillesse un visage vert et ferme, et rien alors ne faisait présager une fin aussi rapide. C'est une belle figure qui disparaît.

Né en 1853 à Saxon, élève des Collèges secondaires de Vevey et de Genève, puis étudiant à l'Ecole polytechnique fédérale [de Zurich] et à celle de Vienne, Adolphe Fama, entré dans le corps d'instruction de l'artillerie, gravit rapidement les échelons de la hiérarchie militaire.

... Adolphe Fama s'intéressa, par tradition de famille, à diverses affaires

¹ Le 8 mars 1940.

industrielles. Il fut député au Grand-Conseil valaisan, membre de la Commission fédérale d'artillerie, de la Commission fédérale des fortifications, de celle aussi de la TSF.

Réitérons nos bien sincères condoléances à la famille en deuil, spécialement au frère du défunt, M. le Conseiller d'Etat Albano Fama, à qui va notre sympathie émue.

Le Confédéré continue ainsi :

« Un ancien soldat du Colonel Fama nous prie de bien vouloir reproduire l'article que M. Roger Molles a consacré à la carrière militaire du défunt dans la Tribune de Lausanne » :

Ce n'est pas sans une émotion sincère que tous les soldats qui servirent sous les ordres du Colonel Fama, lors de la mobilisation de 1914 à 1918, apprendront sa mort. Ce grand soldat, ce chef aimé, s'est éteint à l'âge de 87 ans. Le 2 avril 1938, on avait fêté ses 85 ans. On a rappelé, à cette occasion, la carrière de ce bel artilleur, fils du beau Valais, né en 1853, qui, à vingt ans, est lieutenant, — à vingt-six, capitaine, — à trente-deux, major, et qui, à trente-six ans (1891), est promu lieutenant-colonel, pour être placé à la tête du Régiment d'artillerie de montagne 1.

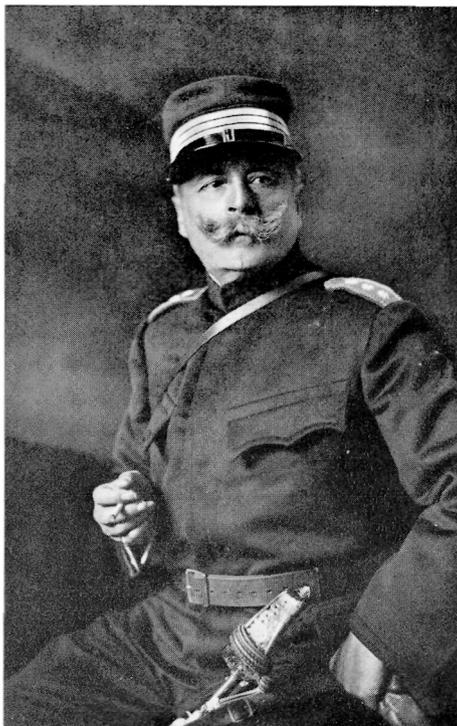
C'est le 28 juin 1904 qu'il prit le commandement de la garnison de Saint-Maurice. Il le conservera jusqu'en février 1919, soit pendant quinze années consécutives. C'est pendant cette période que les solides fortifications qui flanquent le défilé de Saint-Maurice, s'organisent, se développent, s'adaptent à la situation stratégique qu'elles occupent. Le Colonel Fama participe activement à ce développement ; il en suit les différentes phases, en soldat travaillant à la défense de sa patrie, de sa plaine, en artilleur avisé et rompu à son métier. Mais il fit plus : il s'efforça également de fortifier, en homme qui aime ses hommes, ce fameux „ esprit de corps “ qui, chez les soldats des Forts, n'est pas seulement proverbial, mais est une réalité.

Aussi, lorsque, le 3 août 1914, la guerre éclate, le serment que les troupes si diverses qui constituent une garnison, prêteront à leur chef, prendra toute sa signification. Certes, ce fut dur pour tous ces hommes de rester enfermés dans les Forts ; surtout durant les premiers mois où toutes relations étaient pour ainsi dire rompues entre eux et le monde extérieur, ces premiers mois où il fallait mener une vie de casemates ou d'abris en haute montagne, vie moralement fort débilitante.

Le Colonel Fama sut le comprendre. Il veilla avec doigté à ce que la vie matérielle de ses hommes ne donnât lieu à aucune réclamation ; il eut le souci de leur hygiène ; il s'occupa de leur moral, cherchant à le maintenir haut.

Artilleurs de position ou de la défense extérieure, pionniers, mitrailleurs, sapeurs, fantassins, lui prouvèrent, lors des grandes revues, par leurs manœuvres rapides et précises, par leur tenue — on portait à l'époque la tunique de drap bleu à plastron liseré lie de vin — que la confiance régnait entre chef et troupe.

Et l'on aimait à voir venir de Morcles à cheval — étant sentinelle à la



Le Colonel-Brigadier Adolphe Fama
Commandant des Forts de Saint-Maurice

porte de Dailly – cette silhouette fortement bâtie, épousant sa bête de sang dans une impeccable assiette, regard imposant et splendide moustache en croc...

Il s'en dégageait, presque en même temps, une impression d'autorité redoutable et de bienveillance paternelle. La sentinelle se figeait dans une position impeccable tout naturellement, sans contrainte, simplement parce qu'elle saluait un grand soldat, un artilleur-né, un frère d'arme galonné.

Celui que l'on appelait par affection et non par familiarité « l'appointé Fama » n'est plus... il a son image à jamais fixée dans la mémoire de tous les hommes des Forts.

*

D'un article signé A. D. dans la Feuille d'avis du Valais et Journal de Sion, 11 mars 1940 :

Vendredi est mort à son domicile, à l'Avenue d'Ouchy, à Lausanne, le Colonel-Brigadier en retraite Adolphe Fama, ancien Commandant de la garnison de Saint-Maurice.

FAMILLE FAMA

SAXON

Extroits généalogiques

SIGLES

- * naissance
- † décès
- oo mariage
- I-IV générations

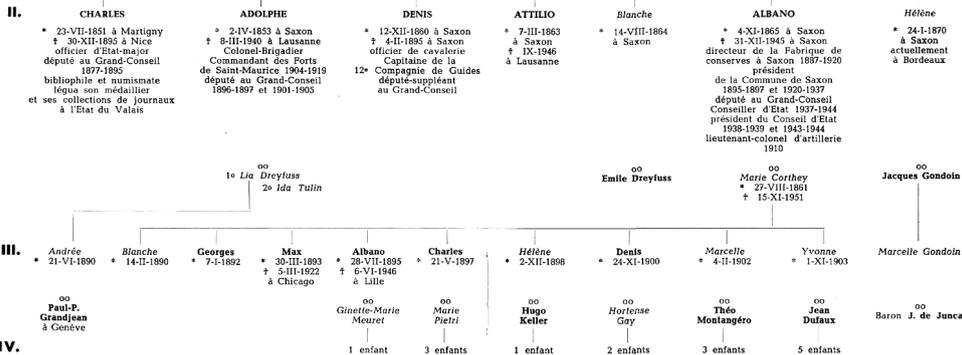
I. JOSEPH FAMA

* 26-II-1813 à Spalato (Dalmatie)
 aujourd'hui Split (Yougoslavie)
 † 23-XII-1882 à Nice
 naturalisé Valaisan en janvier 1853
 propriétaire des Bains et des Jeux de Saxon
 président de la Commune de Saxon 1853-1879
 député au Grand-Conseil 1869-1877
 propriétaire du Théâtre-Français à Nice
 et de la Galerie des Beaux-Arts dans la même ville

oo

* Jeanne Vellino
 † 20-X-1897 à Nice

decorée par le Gouvernement français
 pour son dévouement en faveur des soldats
 de l'Armée du Général Bourbaki internés en Suisse en 1871



Après avoir reproduit aussi l'article de la Tribune de Lausanne, le journal *sédunois* continue :

M. Fama prit une part active à l'étude de la transformation du matériel d'artillerie de montagne, modèles 1878 et 1905.

Il fut Commandant de la place de Brigue aux fêtes du Simplon, en 1906² ; enfin, il dirigea les manœuvres des troupes de Saint-Maurice en 1905. Il fut question de lui lors de la nomination au poste de commissaire suisse au Maroc, en compétition avec le Colonel Muller qui fut nommé³.

Au civil, M. Adolphe Fama fut président de la Société de Secours mutuels de Saxon, où il succéda à son frère Charles ; membre du comité de nombreuses sociétés d'encouragement agricole et autres ; député au Grand-Conseil, membre de la Commission pour le reboisement de la plaine du Rhône et de plusieurs conseils d'administration, de sociétés et industries, et du Chemin de fer Monthey-Champéry.

Physionomie martiale, M. Fama incarnait le type de l'officier suisse, bon et courtois, mais inflexible devant la consigne. Il fit honneur à notre armée, où ses éminentes qualités militaires lui acquirent l'estime de ses collègues et le respect de ses subordonnés.

M. Fama appartenait, d'ailleurs, à une famille distinguée qui a donné à l'armée d'excellents patriotes, et à la société des citoyens dévoués à la chose publique.

Ses obsèques

De la Feuille d'avis de Lausanne, 11 mars 1940 :

Avant de s'éteindre, le Colonel-Brigadier Adolphe Fama avait exprimé le désir que ses obsèques fussent marquées de la plus grande simplicité. Le vœu du grand soldat fut scrupuleusement respecté. Mais si la cérémonie religieuse de lundi matin se limita à une messe basse, si les fleurs et les couronnes en étaient [absentes], si, enfin, il n'y eut pas le cérémonial émouvant propre aux funérailles militaires, on n'avait pu empêcher qu'une assistance extrêmement nombreuse et recueillie vînt s'incliner sur la dépouille du Colonel Fama. Cet hommage était celui de l'armée, et celui du peuple.

² L'inauguration du tunnel du Simplon fut marquée par des fêtes en Italie et en Suisse, durant les mois de mai et juin 1906. Le Président de la Confédération Louis Forrer accueillit à Brigue le Roi d'Italie Victor-Emmanuel III.

³ En juin 1906, la Conférence internationale d'Algésiras, réunie pour le règlement de la situation au Maroc, décida, entre autres mesures, l'organisation d'une police dont la surveillance serait confiée à un inspecteur général suisse proposé par le Conseil fédéral au Sultan. On sait que le Colonel Fama renonça à une nomination, de sorte que le Conseil fédéral désigna le Colonel Armin Müller, de Bienne, qui se rendit à son poste, à Tanger, le 6 mars 1907. Il demeura en fonction jusqu'au 3 février 1914. Cf. *DHBS*, t. IV, p. 669 ; t. V, p. 36.

La première était représentée par son chef suprême, le Général Guisan, entouré du Colonel divisionnaire Huber, du Colonel divisionnaire Combe, du Colonel-Brigadier Schwarz et d'un nombreux état-major d'officiers appartenant surtout à l'artillerie, cette arme où la camaraderie ne s'éteint qu'avec la mort...

Les autorités civiles étaient représentées par le chef du Gouvernement vaudois, M. Norbert Bosset, et par MM. les Conseillers d'Etat Bujard et Fazan.

Après la messe, qui fut célébrée à 10 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur, à Ouchy, par M. l'abbé Pythoud, ce prêtre, ancien capitaine-aumônier et ami personnel du défunt, fit le suprême éloge du Colonel Fama...

Ce fut ensuite l'absoute ; puis le cercueil, enlevé du catafalque, fut conduit jusqu'au char funèbre entre les sections au garde-à-vous d'une Compagnie de l'Ecole de recrues.

Une foule très nombreuse rendit les honneurs à la suite du Général Guisan. Et la dépouille mortelle fut dirigée sur Saxon, où le Colonel-Brigadier Fama dormira son dernier sommeil, sous les grands peupliers qui ornent le cimetière du bourg valaisan.

*

Du Nouvelliste valaisan, 12 mars 1940 :

La première partie, la plus importante, des obsèques de M. le Colonel-Brigadier Fama s'est déroulée lundi matin dans l'église paroissiale du Sacré-Cœur d'Ouchy, qui était pleine d'une foule accourue de toute part. A noter, outre des autorités cantonales vaudoises et des autorités municipales de Lausanne, la présence du Général Guisan, chef de l'Etat-major, du Colonel Lardelli, commandant du 1^{er} Corps d'armée, et d'une belle cohorte d'officiers de tous grades qui avaient servi sous les ordres du Colonel Fama.

L'honorable défunt voulait des funérailles d'une austère simplicité. Pas de fleurs, pas de musique, pas de chants, pas de discours sur la tombe.

Son vœu fut exaucé.

Cela n'a pas empêché les funérailles d'être grandioses par la beauté d'âme et de cœur qui s'en dégageait.

C'est M. le chanoine Pythoud, de l'Abbaye de Saint-Maurice et ancien aumônier des Forts, qui a célébré la messe et donné l'absoute, selon le désir formel du défunt.

Conformément aux usages de la paroisse, il a prononcé une courte mais chaleureuse allocution, où les pensers de soldat de l'ancien officier joignaient admirablement ceux du ministre de Dieu.

Du Nouvelliste valaisan, 13 mars 1940 :

ALLOCUTION DE M. LE CHANOINE PYTHOUD
AUX FUNERAILLES DE M. LE COLONEL FAMA

Mesdames et Messieurs,

Le Colonel Fama a voulu des funérailles d'une austère simplicité : pas de fleurs, pas de chants, pas même les belles et simples mélodies grégoriennes de la liturgie catholique ; une messe basse ; pas de discours sur la tombe. Cependant, la cérémonie qui nous réunit revêt une solennité impressionnante que la modestie du défunt n'eût pu refuser : celle d'une foule recueillie, d'une église pleine, d'amis civils et militaires de tous grades, accourus de loin pour apporter à leur camarade ou à leur chef leur dernier adieu, à M^{me} Fama, à M^{lle} Fama, qui fut pour son vieux père un ange de charité et de piété filiale, l'hommage de leurs condoléances et de leur respectueuse sympathie.

« Pas de discours », a dit le Colonel Fama. Il voulait dire : pas de discours sur la tombe ; mais il était trop homme de consigne et respectueux des usages pour que nous ne nous conformions pas aux habitudes de la paroisse d'Ouchy, qui veulent que l'officiant de cette cérémonie vous dise le souvenir que nous laisse le cher défunt.

Ame de soldat, homme de devoir, le Colonel Fama a voulu, avant de quitter ce monde, remplir exactement toutes les consignes de la religion de son baptême. Depuis bien des années, cette pensée le préoccupait, sa volonté était arrêtée et, quand il s'en ouvrait à sa famille et à ses amis intimes, il en donnait invariablement la raison simple et profonde : « Il faut, disait-il, que nous donnions l'exemple ».

Cela mérite d'être retenu. A notre époque d'individualisme et de chacun pour soi, il est si bon de rencontrer des hommes élevés en dignité et chargés de lourdes responsabilités, qui comprennent le devoir social de l'exemple. Devoir social, en effet, parce qu'il résulte de cette vérité indéniable qu'entre les citoyens d'une même patrie comme entre les membres d'une même famille, quelles que soient les diversités de fonctions et de classes, il existe une solidarité du bien et de l'honneur.

Et j'ai la certitude que lorsque notre cher Colonel avait le souci de donner, avant de mourir, un bel exemple sur ce point précis qu'est le devoir religieux, il n'obéissait pas seulement à un sentiment de solidarité sociale. Il avait le souci de remplir un devoir personnel.

Il avait un cœur généreux, une nature profondément sensible. A tel point qu'on pouvait parfois se demander si son allure très militaire, ses dehors rudes, n'étaient pas l'effet d'une volonté qui se raidissait contre la sensibilité, d'une certaine timidité qui avait besoin de se donner de l'assurance. Eh bien ! croyez que ce cœur généreux et sensible n'était pas seulement très respectueux des convictions chrétiennes et soucieux de procurer à la troupe toutes les facilités de remplir ses devoirs religieux. Il était certainement très préoccupé des questions qui se posent inévitablement à tout homme qui réflé-

chit. Voilà pourquoi le Colonel Fama avait une conscience exacte de la nécessité pour la collectivité autant que pour l'individu de ce qu'on appelle les „valeurs spirituelles“. Il comprenait qu'un être capable de concevoir le vrai, le bien et le beau, a des besoins que les seuls biens matériels sont incapables de satisfaire, et ainsi joignait-il l'enseignement de l'Évangile, à savoir que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole tombée de la bouche de Dieu, c'est-à-dire de vérité, de principes supérieurs et immuables auxquels doit s'accrocher la conscience et se conformer la conduite.

Principes et vérités qu'il est bon de se rappeler à notre époque de crise de la morale, de crise de la conscience individuelle, sociale et internationale, dans les angoisses de l'heure présente⁴ dont nous n'aurons ni l'explication ni le remède, tant que nous n'avouerons pas qu'elles sont la conséquence logique et inévitable de la vague de matérialisme qui a passé sur le monde depuis le milieu du XVIII^e siècle.

Notre cher Colonel a compris cela. C'est pourquoi il voulut que sa mort fût un exemple.

On a écrit qu'il est mort en Valaisan. C'est vrai. Ajoutons qu'il est mort en Valaisan parce qu'il aimait passionnément son Valais. En cela, il ne fut pas toujours compris, parce que l'amour qu'il avait pour son Canton était tel qu'il s'impatientait, et parfois vivement, de ne pas trouver chez ses concitoyens toutes les qualités.

C'est en Valais, à l'ombre des peupliers de Saxon, en face des rochers du Haut-de-Cry, que son corps va reposer. C'est là que nos pensées le suivront et que notre amitié le retrouvera, quand nous nous rappellerons ce cœur d'or et la belle figure de soldat et de patriote que fut le Colonel Adolphe Fama.

*

Et le même numéro du Nouvelliste continue :

A Saxon, la population de la petite cité, sans distinction de parti, avait tenu à rendre un dernier hommage à ce chef populaire qui pendant plus de quinze ans commanda les troupes valaisannes. C'était un soldat ferme, mais bienveillant, qui avait su attirer la confiance de tous ses subordonnés.

Selon son désir, il n'y eut ni fleurs, ni couronnes, ni discours. Mais une foule énorme accompagna le corps au champ de repos. Nous avons noté la présence de nombreux officiers supérieurs, notamment les Colonels Léderrey, Schwarz, Morand, Giroud.

Une Compagnie d'un bataillon valaisan actuellement mobilisé, avec musique en tête, précédait le char funèbre. Près du mausolée de famille, les salves réglementaires furent tirées et les honneurs rendus à la famille. Le Conseil d'Etat du Valais *in corpore*, ainsi que les membres du Conseil municipal de la ville, étaient également présents.

⁴ Durant la seconde Guerre Mondiale (1939-1945).

En ce jour de deuil, les pensées de respectueuse affection de tous les anciens qui ont servi la patrie sous ses ordres pendant les mobilisations de 1914 à 1918, allaient à ce Colonel qui fut un des meilleurs chefs de notre armée.

*

Dans le Confédéré, numéro du 13 mars 1940, sous le titre : « Les derniers honneurs à un grand soldat valaisan », M. Joseph Reymondeulaz décrit les cérémonies d'Ouchy et de Saxon. Citons cette dernière partie :

... Et voici la relation des honneurs rendus l'après-midi à Saxon, qui, comme on le sait, fut le village natal de l'illustre disparu.

A l'arrivée du corbillard, à 14 h. 30, une foule énorme contenue par des militaires, qui assurent le service d'ordre, se presse sur la route cantonale aux alentours du domicile du Conseiller d'Etat Albano Fama, frère du défunt.

Une Compagnie d'un bataillon d'élite formera la haie sur le passage du corbillard jusqu'au mausolée de la famille Fama, où sera déposé tout à l'heure le corps du Colonel-Brigadier.

La Musique militaire d'un bataillon, dirigée par le sergent-trompette Roduit, ouvre la marche du convoi funèbre. Vient ensuite la section d'honneur avec le drapeau du bataillon ; puis une cinquantaine d'officiers supérieurs défilent, dont l'énumération nous porterait trop loin. Citons cependant le Colonel-Brigadier Schwarz ; le Colonel d'Etat-major général Marc Morand ; les Colonels Hartmann ; Klunge, Commandant de place de Saint-Maurice ; Giroud, Commandant du Régiment 6 ; Lonfat ; Bühler, qui fut l'adjudant du Colonel Adolphe Fama ; Hausammann, chef du génie des Forts de Saint-Maurice ; les Lieutenants-Colonels Henri Défayes ; Tauxe, Commandant de l'arrondissement territorial 10 ; Jules Défayes ; Genêt ; les majors Gollut, Cornut.

Le cercueil, recouvert d'un simple linceul noir, n'était, selon le désir exprimé par le défunt, entouré d'aucunes fleurs ni couronnes. Cette sobriété ne produisit, d'ailleurs, qu'une impression d'autant plus touchante.

M. le Conseiller d'Etat Albano Fama, entouré de ses proches, suivait immédiatement le corbillard, tandis que les quatre collègues de notre Conseiller d'Etat, MM. Troillet, Pitteloud, Anthamatten et de Chastonay, ouvraient la marche des autorités civiles valaisannes, parmi lesquelles venaient en premier rang MM. Crittin, Conseiller national, Delacoste, président de la Ville de Monthey et ancien président du Grand-Conseil. On comprendra qu'il ne nous est pas possible de faire ici une énumération des personnalités qui assistèrent à ces obsèques, car une foule innombrable d'autorités et de magistrats du Valais, sans distinction d'opinions, y participaient.

Disons seulement que ce court défilé jusqu'au mausolée fut des plus édifiants par sa tenue et sa dignité, et qu'il restera comme un vibrant dernier hommage du Valais à ce chef militaire qui l'a si bien servi et lui a fait si grandement honneur.

Mentionnons aussi la présence du Conseil communal de Saxon *in cor-*

port, ainsi que deux bannières civiles locales, voilées de crêpe : celles de la Société de Secours mutuels et de la Société de Gymnastique. Ajoutons que M. Adolphe Fama fut président de la Société de Secours mutuels de Saxon, où il succéda à son frère Charles.

Pendant que la foule défilait devant le corbillard, rendant les derniers honneurs, la Musique militaire joua *Voix célestes*, qui donna à cette cérémonie un caractère des plus émouvants. Puis la section d'honneur tira la salve réglementaire et le cercueil alla prendre sa place dans le mausolée.

En un mot, ce fut une cérémonie édifiante qui aura laissé dans le cœur de tous ses participants un souvenir ému à l'égard de ce grand officier et soldat que fut le Colonel-Brigadier Adolphe Fama. Ce militaire estimé dort maintenant son dernier sommeil en notre terre valaisanne, mais son exemple restera tout particulièrement gravé dans le cœur des officiers et soldats qui l'ont connu, et cela parce que cette grande figure qui n'est plus aujourd'hui a su incarner le vrai chef militaire, ayant servi son pays avec patriotisme, amour et dévouement.

*

Citons encore l'hommage rendu par M. Joseph Reymondeulaz dans l'Almanach du Valais, 1941, p. 69 :

Le Colonel Adolphe Fama est décédé à l'âge de 87 ans, à Lausanne. Mais son cœur était resté fidèle à son pays natal, le Valais.

Dans ses dernières volontés, il avait exprimé le désir d'être enseveli dans la terre de Saxon à qui sa famille donna un lustre, une réputation qui franchit les frontières de la Suisse.

Le Colonel Fama était une belle figure de soldat. Sa carrière militaire dans l'artillerie fut brillante et couronnée par le commandement des Fortifications de Saint-Maurice. Pendant toute la guerre de 1914-1918, il fut le chef et l'animateur des troupes chargées de la défense de l'étroit défilé qui commande la plaine du Rhône.

Nul mieux que lui connaissait cette gigantesque forteresse taillée dans le roc des Alpes ; nul mieux que lui sut pénétrer dans l'âme des soldats de la garnison. Sa physionomie énergique, son allure martiale, imposaient l'autorité. Mais derrière son regard d'aigle se cachait un grand cœur, un cœur noble et généreux. Son nom restera vénéré par tous ceux qui servirent sous son commandement.

Avant d'embrasser la carrière des armes, M. Adolphe Fama était entré dans l'arène politique et avait représenté le district de Martigny au Grand-Conseil.

A Lausanne, où il vécut les dernières années de sa vie, il eut la douce consolation d'être entouré de la tendre affection de sa fille qui, jusqu'à son dernier soupir, lui prodigua les soins les plus maternels et l'aïda à supporter vaillamment son départ pour l'au-delà.

M. Albano Fama, Conseiller d'Etat

1865-1945

De M. Joseph Reymondeulaz, dans le Confédéré, 4 janvier 1946 :

M. Albano Fama, ancien Conseiller d'Etat, nous a été enlevé dans la matinée de lundi [31 décembre 1945] et la nouvelle de sa mort a jeté dans la consternation ses si nombreux amis, comme tous les citoyens non adhérents à nos idées mais qui professaient pour le défunt de la sympathie et du respect. C'est que M. Fama, par sa droiture et son honnêteté politique, s'est attiré l'estime et la considération générales.

Avec lui disparaît une belle figure de notre parti, laissant l'exemple d'un magistrat de tout premier plan, d'un citoyen intègre d'une seule pièce qui ne connaissait pas les basses flatteries ou les mesquines adulations, mais qui inspirait précisément le respect par cette franchise et ce caractère sans équivoque qu'on lui connaissait.

M. Albano Fama fit ses premières études sous la direction d'un précepteur et fut envoyé à l'âge de 9 ans en Allemagne, où il apprit la langue de Goethe.

Il suivra par la suite les cours du Lycée de Nice, puis de l'Ecole de Commerce supérieure de Lyon où il obtint le diplôme. Plus tard, il fera un stage de deux ans au Crédit Lyonnais de Bordeaux, puis autant en Allemagne dans le commerce et quelques mois en Angleterre.

... A 22 ans seulement, il est nommé directeur de la Fabrique de conserves de Saxon, dont il avait été un des fondateurs¹. Il resta à ce poste pendant 33 ans, soit jusqu'en 1920, témoignant d'une grande et belle activité dans de multiples domaines de notre vie politique et économique valaisanne.

Le défunt présida la Commune, notamment de 1895 à 1897 où il dut renoncer à cette charge pour cause de surcroît de travail. En effet, M. Fama, dans son fief de Saxon, devait témoigner d'une activité vraiment exception-

¹ Une première fabrique de conserves avait été fondée à Saxon au printemps 1875, sous le nom *Vellino & C^e*. Grâce au dynamisme de M. Albano Fama, une nouvelle Société, avec un capital double, fut créée en 1885, sous la raison sociale de *Société de conserves alimentaires de la vallée du Rhône*. Elle fabriqua jusqu'à trois millions de conserves par année, dont le tiers était exporté en Grèce et jusqu'au Transvaal. Elle occupait, en 1905, plus de 500 ouvriers durant la saison des fruits et 210 en permanence. Vint ensuite la *Doxa* (traduction grecque du nom *Fama* = renommée), qui sera plus tard achetée par la Maison *Hero* de Lenzbourg. Puis sera créée la fabrique *Florval*, actuellement existante, qui prépare chaque année environ 200 tonnes de confitures. Cf. Pascal Thurre, *Reportages sur les industries valaisannes, IV. Florval*, dans le *Rhône*, 24 mars 1958 (où la date 1875 et le nom *Vellino* ont été déformés en 1815 et *Vellim...*).

nelle et la place nous manquerait pour l'exposer de façon détaillée. Qu'il nous suffise de rappeler qu'il fut président de la Société d'agriculture locale et de la Caisse d'assurance du bétail.

Fondateur de la Société coopérative de consommation, il fut appelé aussi à présider son Conseil d'administration, comme, en fervent mutualiste qu'il fut toujours, il fut désigné président de la section de Saxon, qu'il représentait en outre régulièrement aux assemblées de la Fédération en qualité de délégué cantonal. Grand promoteur du développement agricole de Saxon, spécialement de l'arboriculture, dont l'abricotier avait sa prédilection, M. Fama créa le Syndicat des producteurs de fruits et légumes du Valais.

Fondateur de la Société de gymnastique de Saxon, il présida celle-ci durant un quart de siècle et, en reconnaissance de ce dévouement à la cause de la gymnastique, il avait été nommé membre d'honneur de l'Association cantonale valaisanne, qu'il avait, d'ailleurs, présidée, comme il fit partie du Comité des cours préparatoires de gymnastique.

Après avoir été à la tête de la Commission scolaire pendant 19 ans, après avoir présidé le Conseil général de Saxon (aujourd'hui supprimé), il revint à la présidence de la Commune en 1920 et exerça son mandat avec la conscience et le dévouement que l'on sait.

Toutes les œuvres philanthropiques ne peuvent laisser indifférent son cœur généreux et on le voit aussi à la tête du Comité de l'Hôpital du district de Martigny, dont il fut l'un des promoteurs de l'agrandissement. La lutte contre le terrible fléau qu'est la tuberculose, l'intéressa plus [spécialement] et il vouait sa sollicitude toute particulière à la Ligue antituberculeuse de son district.

Membre du Comité du Syndicat de la Plaine de Martigny, il sera encore fondateur de la Chambre valaisanne de commerce, dont il fut le vice-président, puis de l'Union des industriels valaisans, dont il fit partie du Comité durant plusieurs années.

Au Grand-Conseil, où il représenta le parti radical de Saxon pendant plusieurs législatures, M. Fama s'est imposé, tant au sein des Commissions que lors des débats parlementaires, où ses interventions ne l'étaient jamais en vain. En effet, même ses adversaires politiques se plaisaient à reconnaître la valeur des arguments développés de façon concise par notre représentant dont les mots avaient du poids.

Aussi s'était-il imposé à l'attention et à l'estime de son parti qui, en 1937, lors de la reprise de la collaboration gouvernementale, le désignait comme candidat de la minorité radicale.

Au Conseil d'Etat valaisan, notre magistrat devait couronner sa belle carrière politique en mettant tout son dévouement, en dépit de son âge déjà avancé, durant deux périodes législatives, au service de son Canton, qu'il aura servi en grand citoyen et magistrat.

... De nombreuses œuvres d'utilité publique cantonales resteront attachées au nom de M. Fama durant son passage à l'Hôtel du Gouvernement. Nous nous bornerons à citer la construction du Sanatorium cantonal valaisan, réalisée enfin en Valais, grâce au courage et à l'esprit de décision du magistrat qui n'est plus aujourd'hui.

... Notre regretté défunt a joué également un rôle en vue dans notre armée suisse où il avait atteint le grade de lieutenant-colonel d'artillerie. Il commanda le groupe d'artillerie I de montagne et pendant la guerre de 1914-1918 fut officier de fourniture de chevaux et commandant du dépôt de chevaux de Sion.

*

Dans le Journal de Sierre, numéro du 2 janvier 1946, un article signé M. trace de M. Albano Fama le portrait suivant :

M. Albano Fama, ancien Conseiller d'Etat, qui avait fêté ses 80 ans le 4 novembre, est mort lundi [31 décembre 1945] à Saxon. Il souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur, mais on ne prévoyait pas une fin si rapide ; il espérait même guérir et s'en aller voir les siens établis au Maroc, en France et aux Etats-Unis.

C'est un grand citoyen, un excellent officier, un magistrat de valeur qui vient de s'éteindre. Il était respecté dans son Parti, dans sa Commune et dans tout le Canton, parce qu'il mettait au-dessus de tout l'accomplissement de ses devoirs pour le bien public.

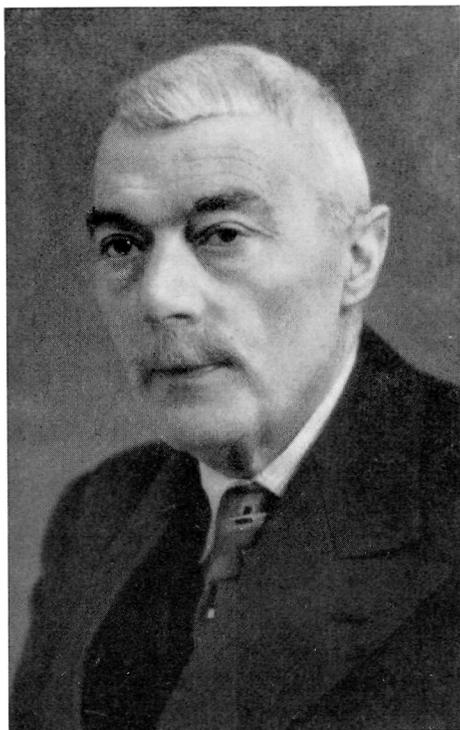
Très jeune, il joua un rôle influent à Saxon dans maint domaine ; il fut conseiller puis président pendant de nombreuses années ; il a pris et réalisé des initiatives heureuses, qui ont contribué au progrès de la Commune.

M. Fama donna un bel essor à la culture fruitière ; il prêchait d'exemple lui-même en entourant de soins assidus ses vergers. Il fut un des collaborateurs de l'assainissement de la plaine dans sa région, cette plaine qui est devenue un vaste jardin fruitier...

Le défunt fut longtemps député au Grand-Conseil, où son activité était très appréciée. En 1937, malgré son âge, il consentit à représenter son parti au Conseil d'Etat. Sa carrière de magistrat cantonal fut heureuse. On apprécia son travail, son bon sens, sa droiture, son souci de l'équité. Dès qu'il arriva au pouvoir, il manifesta son sens pratique dans l'organisation de ses Départements : Militaire, Police, Hygiène, Forêts. Surtout, il s'attela à la réalisation d'un projet depuis longtemps discuté et toujours renvoyé à plus tard : la construction du Sanatorium valaisan [à Montana]. Il mena l'entreprise à bien avec entrain pour donner enfin au pays l'établissement de cure si nécessaire à la santé de tant de malades. Lors de l'inauguration, il était sans doute satisfait, mais il ne plastronnait pas : il avait tout simplement fait son devoir.

Lorsqu'il annonça à ses collègues du Gouvernement son intention de se retirer du Conseil d'Etat, il leur dit : « Messieurs, j'ai pu parfois commettre des erreurs et causer du souci ; je vous en demande pardon ». Ils sont rares les magistrats qui déposent leur mandat avec tant de modestie sincère en reconnaissant qu'ils n'ont pas été infaillibles.

Ayant eu le plaisir de le voir une fois à Saxon, il nous montra une partie de son domaine, en particulier les anciens Bains qui eurent leur heure de



M. Albano Fama

Conseiller d'Etat
Lieutenant-Colonel d'artillerie

célebrité. Devant la source iodurée qui coule toujours avec la même composition que jadis, nous avons exprimé le regret qu'elle ne soit plus utilisée pour la guérison de certaines maladies. Il nous répondit que c'était effectivement un remède utile à l'humanité, qu'une vieille dame anglaise revenue en Suisse s'était arrêtée à Saxon pour revoir les Bains où elle avait retrouvé la santé ; mais il avait dû renoncer à cette entreprise balnéaire, ses enfants ne s'y intéressant pas.

Dans la Feuille d'avis de Monthey, 4 janvier 1946, M. Alexis Franc dit aussi les mérites du défunt ; nous détachons ce passage :

M. Fama avait ces qualités merveilleuses qui sont surtout la prudence, le bon sens et la persévérance dans l'effort constructif. Dans la transformation de la plaine du Rhône qui a fait du Valais ce verger suisse qu'on nous envie et qu'on admire, il fut un précurseur, et cela non plus nous avons le devoir de ne pas l'oublier.

La même pensée est exprimée dans le Rhône, numéro du 4 janvier également :

M. Fama aimait la terre, et son domaine était devenu un modèle du genre par les soins entendus qu'il lui prodiguait. Il mit aussi ses forces au service de l'assainissement de la plaine dans le district de Martigny, cette vaste entreprise qui a fait de notre région le plus beau jardin fruitier de la Suisse.

*

Le Journal des Sociétés coopératives de consommation du Valais romand a consacré toute une page au souvenir de M. Albano Fama, en reproduisant l'article de M. Joseph Reymondeulaz paru dans le Confédéré le 4 janvier (voir plus haut), et en faisant précéder cet article de cet hommage :

Membre fondateur de la Société coopérative agricole et ouvrière de consommation de Saxon, M. Fama en fut le président jusqu'à sa mort, lui prouvant ainsi son attachement durable. Surchargé par toutes sortes d'obligations, il avait dû renoncer à la présidence de nombreuses entreprises, mais il fut fidèle à la Coopérative ; les coopérateurs lui en sont reconnaissants.

Parmi tant de souvenirs évoqués par ceux qui ont approché M. Fama, il en est qui sont particuliers à la Coopérative de Saxon. Ce n'est pas sans une certaine appréhension qu'en 1931 nous lui demandions rendez-vous pour lui proposer une entente entre les deux Sociétés coopératives qui existaient alors à Saxon. Sa haute stature, son visage aux traits accusés, ses sourcils en broussaille, ne laissaient pas de nous intimider. Mais la glace fut rapidement rompue et sa bonhomie, son esprit plein de vivacité, une vue d'ensemble immédiate du programme, nous furent une révélation et une très agréable surprise. Nous étions heureux et fiers tout à la fois à la pensée qu'il était favorable au projet et que bientôt disparaîtrait à Saxon un état de choses anormal et préjudiciable aux consommateurs. Il n'avait pas fallu plus de quinze minutes pour exposer le programme à M. Fama et élaborer les plans d'avenir. L'entente fut réalisée rapidement par la suite, grâce à la correction et à la courtoisie déployées de part et d'autre. Et c'est dès lors que la Coopérative de Saxon a pris un essor magnifique, si bien qu'en 1944 les deux Sociétés n'en formant qu'une seule (la Coopérative agricole ayant repris les immeubles, les installations et les marchandises de la Coopérative de consommation) ont réalisé le chiffre d'affaires de 480 000 francs.

Nous avons eu bien d'autres contacts avec M. Albano Fama, desquels nous gardions toujours la même impression : à l'occasion des séances de comité et des assemblées générales. Nous admirions surtout la clarté de ses idées et la bienveillance de son jugement. Les employés de la Société ont toujours bénéficié de sa large compréhension, car il exigeait qu'ils soient bien traités.

Nous l'avons revu pour la dernière fois le 14 décembre 1945. Il était toujours le même, aimable, précis, bien vivant en dépit de la maladie qui

le retenait à son domicile. Nous voulions connaître son opinion quant à la création d'une nouvelle fabrique de conserves en Valais ; il fut magnifique dans ses explications, plein de confiance, enthousiaste même, malgré les vicissitudes dans lesquelles a passé la fabrique que nous connaissons. Il affirma qu'une entreprise bien menée irait au devant d'un très beau succès. Ce fut pour nous l'occasion de l'entendre dire des choses fort intéressantes ; c'est ainsi qu'il nous a appris que la Commune de Saxon comptait 3 abricotiers seulement lorsqu'il commença à s'intéresser à l'arboriculture ! Combien sont-ils maintenant ces merveilleux arbres qui se couvrent d'un manteau blanc et rose au premier rayon du soleil printanier et d'une abondante récolte de fruits dorés à l'été ?

*

Une correspondance signée M. publiée dans le Confédéré le 4 janvier 1946 précise le rôle de M. Fama au sein de la Chambre valaisanne de commerce :

La Chambre valaisanne de commerce perd en la personne de M. Albano Fama un de ses piliers de la première heure. Avant même que cette institution fût créée définitivement, nous trouvons en effet M. Fama parmi les membres du « Comité d'initiative pour la création d'une Chambre de commerce ». Il était le dernier survivant de cette équipe d'hommes hardis et généreux de leur temps, parmi lesquels on trouvait Alexandre Seiler, Jean-Charles de Courten, Adolphe Bruttin, Georges Spagnoli, Maurice Trottet, Maurice Pellissier, Joseph Dufour, pour ne citer que les principaux artisans de la création de la Chambre.

Lorsque celle-ci fut définitivement constituée, en 1917, M. Fama en fut nommé membre, représentant alors le négoce agricole du Canton. Il était entouré de MM. Adolphe Bruttin, Armand Contat, Joseph Dufour, Joseph Escher, Alfred Gertschen, Alphonse Orsat, Maurice Pellissier, Adolphe Rey, Laurent Rey, Colonel Ribordy et Maurice Trottet.

M. Fama ne devait plus dès lors abandonner cette charge jusqu'à son entrée au Conseil d'Etat, en 1937. En 1936, il avait été nommé vice-président, remplaçant M. le Dr Alfred Comtesse élu la même année à la présidence.

Durant ces vingt années, M. Fama développa au sein de cette institution les mêmes qualités qui le caractérisèrent dans tous les autres domaines de sa débordante activité : travail inlassable, esprit de progrès, conscience sans défaut et dévouement à toutes les causes dignes de le susciter.

*

M. André Marcel a consacré dans la Tribune de Lausanne, un sympathique article à M. Fama magistrat, dont nous citons la plus grande partie :

A la tête de la Commune de Saxon, au Grand-Conseil, enfin au Gouvernement, partout M. Fama se distingua par sa loyauté, sa droiture et son bon sens. Sous des dehors un peu bourrus, il cachait des trésors de

sensibilité dont ses adversaires eux-mêmes furent touchés en de nombreuses circonstances. C'est qu'il inspirait la confiance.

Pendant les huit ans qu'il siégea au Gouvernement, lui qu'on avait présenté, dans certains milieux, comme un fanatique, il témoigna d'un constant souci d'équité, jugeant les hommes à leur juste valeur sans discrimination de classes ou de partis. En homme honnête et droit, il accomplit sa tâche en toute conscience.

Comme il avait une horreur instinctive de la paperasserie et qu'il se retrouvait mal dans le labyrinthe des ordonnances fédérales, il fut impliqué dans la fameuse affaire du mazout qui fit beaucoup de bruit à l'époque. Il ne servirait à rien de passer cet épisode sous silence : M. Fama lui-même avait loyalement reconnu son erreur et le tribunal avait bien dû constater que l'honneur de ce magistrat demeurait intact.

C'est dans l'adversité que les hommes donnent toute leur mesure et M. Albano Fama auquel le destin n'avait épargné ni les soucis ni les chagrins se montra digne et humain jusqu'au bout de son existence. Il nous laisse à tous un haut et émouvant exemple.

Quand il prit congé de ses quatre collègues conservateurs au Conseil d'Etat, il se leva pour un discours bref et direct, et lui qui n'aimait pas parler, il leur adressa les mots du cœur : « Messieurs, j'ai pu commettre parfois des erreurs et causer ainsi du souci, je vous en demande pardon ». Ils l'écoutaient, tous, les larmes aux yeux. Jamais M. Albano Fama n'avait été plus grand que dans cet instant d'humilité totale. Il avait accompli sa mission en homme de bonne volonté et ne manifestait plus d'intransigeance qu'envers lui-même.

Son nom restera, sans doute, attaché au Sanatorium populaire de Montana dont il fut l'ardent promoteur, mais surtout l'on se souviendra de lui pour cette humaine bonté qui transparaissait constamment jusque dans la brusquerie de ses gestes.

Le deuil qui frappe une famille aujourd'hui est aussi celui du Canton tout entier. Le Valaisan, le Valaisan batailleur, généreux, franc, ne se retrouvait-il pas dans cet homme absolument dénué d'hypocrisie ?

Ses obsèques

Du Rhône, 4 janvier 1946 :

Elles furent imposantes, comme Saxon en aura rarement vues. On peut évaluer à 2 000 les personnes qui suivirent la dépouille mortelle de M. Fama depuis son domicile, en passant devant l'ancien *Hôtel des Bains*, témoin des splendeurs passées, jusqu'à la Gare.

Un peloton de huit gendarmes en grande tenue, commandés par le brigadier Bétrisey, ouvrait le cortège. La fanfare *Concordia* jouait la *Marche funèbre* de Chopin. Une trentaine de drapeaux crépés de deuil et les délégués

des Sociétés représentées suivaient. On remarquait aussi le Conseil d'Etat *in corpore* ainsi qu'une délégation d'officiers avec le Colonel-Brigadier Montfort.

Le Nouvelliste valaisan, dans son numéro du 4 janvier, donne les noms des principales personnalités officielles présentes :

Le cortège funèbre parti du domicile mortuaire était précédé d'un peloton de gendarmes en grande tenue et du drapeau du Corps. Parmi les personnalités présentes, nous avons reconnu tous les membres du Conseil d'Etat, accompagnés du chancelier ; MM. de Chastonay, directeur de la Banque cantonale, ancien Conseiller d'Etat ; Thomas, préfet du district ; Gollut, commandant de la Gendarmerie ; les autorités communales de Saxon, les délégués des Sociétés de Secours mutuels, les délégués de l'Association cantonale de gymnastique, de nombreux délégués et magistrats, etc. ; M. Carrupt, président du parti radical-libéral valaisan ; le peintre Baudit, de Genève, etc.

La cérémonie officielle a eu lieu sur la Place de la Gare. Des discours furent prononcés par MM. Mermoud, président de la Ville de Saxon, Carrupt, au nom du parti radical, D^r Comtesse, au nom de la Chambre Valaisanne de commerce ; puis le cercueil fut placé sur un fourgon-automobile qui prit la direction de Vevey où a eu lieu l'incinération.

DISCOURS

Du Confédéré, 4 janvier 1946 :

M. Oscar Mermoud, en sa qualité de *président de Saxon*, retraça brièvement l'activité combien féconde et bienfaisante au point de vue communal du chef disparu, ancien président de la Commune de Saxon.

M. Mermoud rappela que ce fut d'abord en 1887 que M. Fama entreprit la lourde tâche de créer, puis de développer la Fabrique de conserves. Cette industrie ne tarda pas à devenir des plus prospères pour occuper pendant la bonne saison près de 200 à 300 ouvriers. De plus, elle facilita pour une très large part le développement des cultures dans la région. Pendant plus de 33 ans, inlassablement, sans faillir un seul instant, M. Fama y consacra le meilleur de ses forces. Grâce à lui, nos produits manufacturés furent connus et appréciés bien au-delà de nos frontières.

Très tôt, dit l'orateur, M. Fama s'intéressa aux affaires publiques :

De 1895 à 1897 déjà, il siégea comme président de notre administration communale. Pendant ce court laps de temps, il mena à bien l'installation du service des eaux qui dessert encore maintenant notre village. En 1904, il fut appelé à faire partie de la Commission communale chargée de la construction de notre bâtiment d'école, modèle du genre à ce moment-là et qui répond encore actuellement aux exigences de l'hygiène et du confort.

Mais c'est surtout de 1921 à 1937, période pendant laquelle il présida sans interruption aux destinées de notre Commune, que son activité publique fut féconde pour Saxon. C'est à son initiative que nous devons la création du réseau de routes communales et forestières que nous possédons, le réseau d'égouts, les captages de différentes sources, plusieurs remaniements parcellaires, la vente des portions bourgeoises et le défrichement des îles. Il s'intéressa également d'une façon très active au dessèchement de la plaine.

Au point de vue social, il créa à la Bourgeoisie un fonds de lutte contre la tuberculose qui permet de venir en aide à tout bourgeois atteint de la terrible maladie et devant être hospitalisé. Il contribua pour une large part soit à la Ligue antituberculeuse du district, soit au développement de l'Hôpital de Martigny.

M. Mermoud rappelle que l'activité du défunt se manifestait également en dehors des affaires publiques ; on lui doit la création de la Société coopérative agricole et ouvrière, qui compte maintenant plus de 300 membres ; il fut pendant plus de 40 ans le président dévoué de notre Société de Secours mutuels. La gymnastique, les sports, tout ce qui se rapportait à la jeunesse ne le laissait pas indifférent, et, chaque fois qu'il en avait l'occasion, il ne manquait pas d'y apporter son appui. Il avait à cœur tout spécialement le développement agricole et arboricole de sa Commune. Il ne craignait pas de faire dans son domaine toutes sortes d'expériences pour en faire ensuite profiter son entourage. C'est encore à lui que l'on doit pour une grande part l'organisation de l'Office central des fruits et légumes.

... Si Saxon — petite Commune — est quelquefois jalousee, si son industrie et surtout son agriculture et son arboriculture se sont développées d'une façon si réjouissante, c'est à M. Fama qu'on le doit, et ceci, notre population tout entière ne l'oubliera pas.

*

En sa qualité de président du Parti radical valaisan, M. Robert Carrupt adressa au nom de ses amis politiques un suprême adieu au grand citoyen, au militaire, au magistrat que fut M. le Conseiller d'Etat Albano Fama, lieutenant-colonel d'artillerie.

Il évoqua l'activité du disparu dans de si nombreux domaines et rappela entre autres que M. Fama a présidé avec autorité le Parti radical valaisan, qu'il a honoré, ainsi que son Canton et son pays.

S'adressant à la famille du disparu, il dit :

Je sais que rien ne pourra combler le vide qui s'est fait à votre foyer, que rien ne pourra adoucir votre douleur, car j'ai senti et connu depuis toujours la tendresse immense qu'il avait pour les siens. Je le vois encore parlant de sa famille ; sa voix était chaude, ses yeux, son masque s'attendaient.

Je veux seulement, en vous souhaitant d'avoir la force de supporter le grand malheur qui vous frappe, vous présenter respectueusement, au nom de tous les amis politiques de votre cher disparu, l'expression de notre plus affectueuse sympathie.

*

Enfin, au nom de la *Chambre valaisanne de commerce*, son président actuel, M. le *Dr Comtesse* s'exprima de la façon suivante :

C'est avec une douloureuse émotion que j'apporte au grand citoyen qui vient de nous quitter, l'hommage de la reconnaissance affligée de la Chambre valaisanne de commerce. Albano Fama appartenait à ce groupe de citoyens clairvoyants qui, au plus fort de la précédente guerre², comprirent que notre économie valaisanne désarmée avait besoin d'un organisme qui réunît tous ses éléments dans un effort actif pour le bien commun de notre cher Canton.

Cette initiative, mal comprise et mal accueillie au début par certains éléments, trouva dans le regretté défunt un champion qui la défendit avec autant de courage et de ténacité que d'intime conviction. Car ce fut toujours un des traits dominants du caractère du grand citoyen que nous pleurons aujourd'hui, que de s'enthousiasmer pour les causes qu'il jugeait belles, nobles, justes et surtout utiles à son Canton, et de les défendre envers et contre tout, au grand mépris des lâchetés et des compromis. Il ne m'appartient pas de citer ici les multiples causes qu'il sut faire aboutir et triompher, mais je puis certifier que la Chambre valaisanne de commerce lui doit pour une très large part sa naissance et son existence.

Lorsque celui qui vous parle fut appelé, en 1936, à la présidence de la Chambre, il eut le privilège de trouver à côté de lui, comme vice-président, l'homme éminent qui nous quitte aujourd'hui. Quelques mesures que, d'un commun accord, nous estimions indispensables, furent mal comprises de certains de nos collègues ; c'est à ce moment-là que j'ai appris à apprécier les qualités de loyauté, de fidélité et de courage de ce grand caractère, qui apporta à notre œuvre commune l'appui de sa volonté et de sa ténacité clairvoyantes, jusqu'au jour où nous eûmes la satisfaction de la voir triompher.

Heureux ceux qui, comme moi, ont eu le privilège de collaborer avec un tel ami et un tel guide, apportant au labeur commun toute sa précieuse expérience, toutes ses connaissances — qui étaient grandes —, tout cet amour qu'il vouait à son pays, et surtout ce cœur admirable, cette bonté lumineuse, cette loyauté foncière et cette fidélité toujours égale dans les bons moments comme dans les heures difficiles.

Tous ceux qui ont travaillé aux côtés d'Albano Fama, savent que cet éloge reste bien au-dessous de la réalité, et les membres de notre Chambre

² La première Guerre Mondiale (1914-1918).

qui l'ont connu dans son œuvre, savent ce que chacun de nous et ce que notre Compagnie tout entière doivent à cet homme de bien.

*

Souvenirs de chasse

La Feuille d'avis et Journal de Sion qui publie ces souvenirs dans son numéro du 7 janvier 1946, les fait précéder des lignes suivantes : « C'est avec plaisir que nous publions ci-dessous un émouvant article que nous envoie M. Louis Baudit, artiste-peintre à Genève, qui fut un grand ami de M. Albano Fama. »

Le maquis valaisan, marais immense, forêt de roseaux et d'arbres rabougris, tordus par les vents, s'étendait de Martigny à Saillon et à Sion ; aujourd'hui, ce n'est plus qu'un souvenir.

Je revois ces multiples îlots ombragés par des pins centenaires, des ronces inextricables où pullulaient faisans et canards.

L'immensité de cette contrée sauvage fut unique pour la chasse. La région d'Ardon était connue de certains chasseurs parisiens. Ces lagunes de sable fin et sec étaient des lits de délicieux repos pour le chasseur dont la sieste n'était distraite que par le bruissement des rideaux de roseaux, caressés par le vent parfumé des genêts.

Chaussés de bottes de caoutchouc, on parcourait avec prudence ces marais aux sources chaudes et aux trous dangereux. Lorsque venait l'heure du repas, le casse-croûte, on choisissait un de ces bancs de sable abrités de tout vent. C'est là qu'un matin de septembre, vers 1900, je fus surpris par l'arrivée d'un chasseur, un homme grand, d'une belle prestance, et qui, d'une voix chaude et souriante, me dit : « Vous êtes, Monsieur, en un bien joli endroit. Me permettez-vous de me reposer auprès de vous ? » Et sortant son déjeuner du sac, mon inconnu plaça, à l'ombre d'un pin, plusieurs faisans, deux canards, des perdrix ; c'étaient les chasses quotidiennes de l'époque. Nous nous présentâmes. J'avais en face de moi M. Albano Fama.

Depuis, nous nous rencontrâmes souvent, entre Riddes et Saillon, vers Saxon. Tandis que les assèchements successifs des marais firent que nous chassâmes de moins en moins en cette région, je ne revoyais M. Fama qu'en de rares circonstances, à Sion, en son cabinet, ou, parfois, en train. Mais, toujours, je retrouvais chez cet excellent homme, l'affabilité, la courtoisie, le charme, enfin, des hommes de belle éducation et de grande race.

Aujourd'hui, avec la disparition des beautés du paysage de la Vallée sédunoise, disparaît celui qui l'aimait, l'appréciait en amoureux de la liberté, du beau, du poétique, en amoureux du Valais, enfin, en chasseur raffiné.

La disparition de M. Albano Fama laissera dans le souvenir des hommes bien nés celui d'avoir connu un homme de cœur et un chasseur grand galant homme.

*

Avec la disparition de M. Albano Fama, à la fin de 1945, s'achève l'histoire de cette famille qui tint une grande place dans tant de domaines de la vie de notre Canton, pendant près d'un siècle, depuis l'année 1853 où elle accéda en quelques mois à la nationalité valaisanne, à la propriété des Bains et des Jeux de Saxon, à l'arène politique enfin, dont la présidence de la Commune de Saxon devait être pour elle l'introduction.

T. M.-F.



FORTUNA CADET, REMANET FAMA

Armoiries de la famille Fama

La Renommée (*Fama*)

Dessin de Hans Lengweiler

*D'azur, à la Renommée vêtue de gueules
tenant deux trompettes d'or*

(Archives cantonales, *Armorial Valaisan*, 1946)